STINGRAY

Rapport annuel 2023

Exercice clos le 31 mars 2023

Groupe Stingray Inc.

Table des *matières*

05 Mot du chef de la direction

09 Mot du président du conseil

10 Rapport de gestion

10 Profil de la société

12 Produits

16 Objectifs de la société

18 Stratégie d'acquisition qui a fait ses preuves

20 Atouts concurrentiels

22 Principaux risques d'affaires

24 Membres de la haute direction

25 Administrateurs non membres de la haute direction

59 États financiers consolidés

Glossaire

Mot du chef *de la direction*

Eric Boyko
Président, cofondateur
et chef de la direction

Chers investisseurs, partenaires, clients et collègues,

Dans un contexte d'incertitude économique, Stingray s'est inscrite à contre-courant de la tendance au cours de l'exercice 2023. Malgré les difficultés économiques, nous avons connu une excellente année et avons maintenu une trajectoire de croissance exemplaire face aux bouleversements du marché.

Nous sommes très fiers d'annoncer que les produits ont augmenté de 14,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les produits se sont élevés à 323,9 millions de dollars, le BAIIA ajusté[1] à 114,1 millions de dollars et le bénéfice net à 30,1 millions de dollars (0,43 $ par action). Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 86,9 millions de dollars et les flux de trésorerie disponibles ajustés[1] ont atteint 63,7 millions de dollars.

Notre succès tient en grande partie à notre incroyable capacité de croître et de nous adapter aux tendances du marché. Au cours du dernier exercice, nous avons continué de moduler notre offre de produits pour devenir un chef de file des chaînes musicales soutenues par la publicité, des chaînes vidéo soutenues par la publicité et des innovations pour les voitures connectées. Nous avons également doublé notre présence sur le marché de la télé connectée en distribuant encore plus de chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Amérique latine.

Prenant appui sur notre acquisition au cours de l'exercice précédent d'In-Store Audio Network (ISAN), un fournisseur du secteur des médias pour espaces commerciaux établi aux États-Unis, nous avons poursuivi notre incursion dans le monde des médias pour espaces commerciaux. Ce volet en plein essor du marché de la publicité connaît une croissance fulgurante, et Stingray est dans une position idéale pour mettre à profit son infrastructure sonore en magasin afin de diffuser des publicités audio de proximité.

Par ailleurs, nous avançons pleins gaz dans l'univers des voitures connectées – un autre secteur qui connaît une croissance phénoménale. Notre collaboration fructueuse avec Tesla axée sur Stingray Karaoke a ouvert la voie à de nouveaux partenariats dans le secteur automobile, en particulier avec les fabricants de véhicules électriques.

(1) Mesure non conforme aux IFRS. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

La diffusion en continu – une révolution

La vidéo sur demande par abonnement (VSDA) connaît une croissance remarquable, une hausse de 65 % étant prévue entre 2020 et 2026[2] pour aboutir au chiffre impressionnant de 1,5 milliard d'abonnements à la fin de cette période. Stingray a saisi cette occasion en portant son attention sur les produits de VSDA rentables et sur la distribution interentreprises orientée client (B2B2C). Notre approche favorise toujours les acquisitions dans le cadre de partenariats par rapport aux modèles d'acquisition payée directement.

À mesure que notre clientèle d'abonnés à la diffusion continue B2B2C augmentera, nous continuerons aussi de mettre à profit nos relations mondiales avec Amazon afin de pénétrer de nouveaux marchés et de lancer de nouveaux produits. En avril 2022, Stingray a ajouté ses chaînes All Good Vibes sur Amazon Prime Australia à titre d'abonnement payant.

De l'autre côté du globe, nous avons lancé Stingray Karaoke et Qello Concerts sur Claro Música en Amérique latine. Partout dans le monde, tous les téléviseurs intelligents de Samsung sont maintenant dotés de Stingray Karaoke, et Verizon +play offre aussi l'accès à Qello.

Dernièrement, à la toute fin de l'exercice 2023, nous avons lancé Stingray Classica et Qello Concerts sur YouTube TV. Quelle que soit la plateforme ou la VSDA, nous sommes présentés sur tous les systèmes.

Une nouvelle façon de diffuser des publicités à la télé

Aux États-Unis, les dépenses publicitaires liées aux téléviseurs connectés devraient atteindre 18 milliards de dollars d'ici 2026, ce qui représente un TCAC constant de 8,1 %. Les chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) présentent aussi un potentiel de croissance exceptionnel; les produits tirés des chaînes FAST devraient en effet dépasser les 10 milliards de dollars d'ici 2027[2].

Nous concrétisons ces possibilités en distribuant les chaînes FAST au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Amérique latine. Grâce à la publicité par contournement, nous pouvons atteindre des centaines de millions de téléspectateurs, en plus de mettre à profit le catalogue de chaînes musicales le plus vaste du monde.

Parmi nos partenariats FAST les plus notables de l'exercice 2023, citons l'entente de distribution avec TCL FALCON portant sur l'ensemble de leurs téléviseurs connectés, l'entente de distribution mondiale avec LG et les partenariats avec Amazon Freevee et Samsung TV Plus.

Démonstration continue de notre engagement envers l'innovation et l'engagement de l'auditoire, nous sommes ravis d'annoncer notre plus récent projet : Ultimate Trivia by Stingray, qui promet d'offrir des jeux-questionnaires captivants et interactifs pour tous les âges. D'abord lancée en tant que chaîne linéaire soutenue par la publicité, Ultimate Trivia est la seule chaîne FAST au monde consacrée aux jeux-questionnaires, offrant une suite continue de questions qui portent sur un vaste éventail de thèmes et de catégories.

Accélération de nos partenariats visant les voitures connectées

Forts du succès que nous avons connu à l'exercice 2022, nous avons continué d'accroître notre présence dans le secteur en plein essor des voitures connectées au cours de l'exercice 2023. Nous avons non seulement poursuivi notre alliance avec Tesla, l'un de nos principaux partenaires dans le secteur automobile, mais nous avons également fourni Stingray Karaoke à VinFast, un nouveau fabricant de véhicules électriques.

Parlant de vieux amis, Stingray a annoncé un lancement important avec The Singing Machine au début de 2023 : les premiers outils et logiciels de solution de karaoké entièrement intégrée à la voiture destinée au marché mondial de l'automobile. Cette intégration réunit un microphone entièrement intégré à notre application de karaoké pour la voiture, ainsi qu'une technologie d'amélioration de la voix, et comporte les caractéristiques de sécurité essentielles.

Nous avons en outre signé une entente mondiale avec Harman, un chef de file des technologies pour voitures connectées, et CARIAD, la société de logiciels du groupe Volkswagen, afin de munir, à l'échelle mondiale, divers modèles de voitures Audi, du système Stingray Karaoke. Nous envisageons de nombreuses intégrations de ce genre dans l'avenir.

---

(2) Digital TV Research

Quoi de neuf chez Stingray Affaires

Ce secteur de notre entreprise a évolué dans des directions que nous n'aurions jamais cru possibles. Depuis l'exercice 2023, Stingray Affaires propulse les expériences en magasin de la marque dans plus de 140 000 emplacements dans le monde – sans compter nos innombrables partenaires de commerce électronique.

Ce réseau existant a offert le meilleur tremplin qui soit pour le développement de nouvelles solutions, tout particulièrement Stingray Advertising : un vecteur générateur de produits pour les détaillants et les marques dont la popularité explose. En mettant à contribution l'infrastructure musicale déjà en place dans les magasins, nous pouvons intégrer en toute fluidité des capacités de publicité audio numérique afin de générer de nouveaux flux de produits publicitaires pour nos partenaires de la vente au détail et du commerce.

Prenant appui sur notre succès avec les technologies fondées sur la vente au détail, Chatter, notre branche de connaissance du consommateur, a aussi pris de l'élan. L'exercice 2023 a été ponctué de partenariats établis avec de grandes marques dans une foule de secteurs verticaux de la vente au détail, et le réseau de Chatter s'est étendu à plus de 3 000 emplacements en Amérique du Nord. Au cours de l'exercice, Chatter a intégré de nouveaux partenaires en magasin, dont Driven Brands, Lowe's, Mary Brown's et Fleet Feet, en plus de s'imposer dans le commerce électronique avec des grands noms comme JCrew.com et Madewell.com.

Stingray Advertising : hors des sentiers battus

Depuis peu, la publicité extérieure et les médias pour espaces commerciaux sont apparus comme une nouvelle forme de publicité qui a retenu l'attention des marchés. Stingray a réagi à cette nouveauté avec une rapidité et une agilité exceptionnelles, et l'exercice 2023 a été caractérisé en grande partie par Stingray Advertising.

Ce secteur d'exploitation représente le plus grand réseau de publicité en magasin d'Amérique du Nord. En une période exceptionnellement courte, nous sommes passés d'un secteur à ses premiers balbutiements à un important acteur du marché, présent dans plus de 20 000 emplacements en Amérique du Nord.

Le pouvoir d'attraction de la publicité audio numérique est incontestable pour les détaillants, qui sont séduits par l'idée de faire de leurs magasins des chaînes de médias. Au cours de l'exercice 2023, Walmart, Metro Inc. et Familiprix se sont joints à notre réseau. Nous sommes absolument convaincus que ce n'est que le début d'une tendance remarquable sur le marché de la publicité extérieure.

Pour soutenir notre croissance et poursuivre l'expansion aux États-Unis, Stingray Advertising augmente son effectif de vente, auquel se joignent des personnes chevronnées qui possèdent une vaste expérience dans les domaines des médias, de la publicité et des partenariats. D'ailleurs, en ce qui concerne les partenariats, nous avons uni nos forces avec deux acteurs clés de l'univers de la publicité audio extérieure, ce qui a catapulté Stingray en territoire nouveau. Grâce à une collaboration avec Geopath, un chef de file des mesures d'audience, nous donnons aux marques un moyen de mesurer leurs impressions à l'égard de la publicité audio extérieure pour la toute première fois. Nous nous sommes également associés avec Hivestack, la plus grande entreprise indépendante du monde de technologie publicitaire en communication extérieure. Ensemble, nous rendons disponible en programmatique l'inventaire de publicité audio pour la première fois aux États-Unis, au Mexique et en Australie.

Un avenir prometteur

Au cours du dernier exercice, Stingray a surmonté une conjoncture de marché difficile dont elle est ressortie plus forte. Ce n'est pas une coïncidence : comme le dit l'adage, l'union fait la force. Notre équipe dévouée qui travaille avec acharnement est le véritable héros de cette histoire, de même que notre équipe de haute direction exceptionnelle et les investisseurs qui partagent notre vision audacieuse de l'avenir.

Stingray a traversé une pandémie mondiale. Nous avons géré habilement les hauts et les bas d'une économie agitée, imprévisible et carrément hostile. Tout ce que nous faisons, nous le faisons avec courage et bon goût – et je parle au nom de mon équipe au complet lorsque je dis que nous sommes plus forts et plus optimistes que jamais.

Cordialement,

Mot du président *du conseil*

Mark Pathy
Président du conseil

Les événements économiques qui ont marqué le dernier exercice ont ébranlé de nombreuses entreprises. Les licenciements généralisés dans le secteur des technologies, la dégringolade des actions, l'ombre menaçante d'une récession – une conjoncture qui n'était pas pour les cœurs sensibles. Mais Stingray a tenu bon, soutenue par l'expérience de son ancienne marque et son engagement en matière de service à la clientèle.

Avant d'aborder quelques-uns des moments forts de l'exercice 2023, j'aimerais souligner quelque chose de très important. L'aspect le plus stimulant de la croissance de Stingray est le fait que nous n'avons qu'effleuré la surface. Tous les vecteurs commerciaux de Stingray recèlent un potentiel significatif d'occasions d'affaires encore meilleures et de rendements supérieurs.

Cette année, nous sommes emballés d'approfondir notre relation avec un ancien partenaire. L'ajout de la chaîne All Good Vibes de Stingray sur Amazon Prime Australia et une collaboration relative aux chaînes FAST avec Amazon Freevee représentent le prochain chapitre de ce que nous concevons comme un partenariat stratégique à long terme avec une l'une des marques les plus reconnues au monde.

Forts de nos alliances stratégiques, nous avons doublé l'envergure de notre relation avec Tesla au cours de l'exercice 2023 et nous occupons désormais une place encore plus grande dans l'univers en plein essor des voitures connectées. Nos nouveaux projets avec Vinfast et Audi ont fait ressortir la valeur que nous ajoutons pour les fabricants d'automobiles à la fine pointe.

Alors que Stingray continue d'élargir ses horizons vers de nouveaux marchés, nous mettons aussi à profit un diamant qui rayonne de plus en plus dans notre portefeuille – la musique en magasin – afin de nous propulser encore plus loin. Stingray Affaires est déjà présent dans 140 000 emplacements en Amérique du Nord, ce qui nous donne une importante longueur d'avance en vue du développement de Stingray Advertising.

La branche de publicité audio numérique en magasin de nos activités utilise cette même infrastructure pour diffuser des publicités en magasin, lesquelles ont déjà fait la preuve qu'elles sont un moteur important des ventes et de notoriété de la marque. Comme les détaillants sont rémunérés pour chaque campagne que nous menons en magasin, le développement du réseau parmi nos partenaires de détail existants et nouveaux se fait en douceur.

L'an dernier, j'ai parlé de notre agilité impressionnante dans la foulée de la pandémie. Aujourd'hui, j'aimerais souligner que notre approche agile va au-delà de notre capacité à réagir rapidement à l'évolution des circonstances – elle fait partie de notre ADN, de nos processus jusqu'à notre personnel et à notre vision du progrès.

À l'équipe de haute direction et aux membres de notre conseil, je tiens à vous dire merci pour votre leadership et vos conseils. À nos équipes sur le terrain : sans vous, rien de ce que j'ai mentionné n'aurait été possible. Vous êtes essentiels à la réalisation de notre stratégie et de notre vision.

Je nous souhaite une autre année sous le signe de l'innovation audacieuse, des partenariats stratégiques et de la croissance continue.

Rapport *de gestion*

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou « la société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités de la société et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 6 juin 2023. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Profil de *la société*

Stingray (TSX : RAY.A; RAY.B) est une société internationale de musique, de médias et de technologie qui joue un rôle de premier plan dans les secteurs de la télédiffusion, de la diffusion en continu, de la radio, des services aux entreprises et de la publicité. Stingray propose un vaste éventail de services musicaux, numériques et publicitaires à des marques établies dans le monde entier, y compris des chaînes vidéo et audio, plus de 100 stations de radio, du contenu vidéo à la demande par abonnement, des chaînes FAST, des produits de karaoké, des applis musicales, ainsi que du contenu d'infodivertissement à bord et en voiture. Stingray Affaires, une division de Stingray, offre des solutions commerciales de musique, de publicité en magasin et d'affichage numérique, de même que des données et des rétroactions fondées sur l'IA qui facilitent la compréhension des consommateurs. Stingray Advertising, le plus vaste réseau de publicité audio en magasin d'Amérique du Nord, diffuse des publicités audio numériques dans plus de 20 000 grands magasins. Stingray emploie près de 1 000 personnes dans le monde et joint 540 millions de consommateurs dans 160 pays.

Produits

Services d'abonnement *(APPLIS et VSDA)*

Applications mobiles ou de services par contournement

STINGRAY MUSIQUE

Chaînes de musique programmées par des experts, dans tous les styles et pour tous les moments de la vie.

Qello CONCERTS BY STINGRAY

Plus important service de diffusion en continu de films de concerts et de documentaires musicaux en version intégrale au monde.

CALM RADIO

Expérience musicale relaxante et saine pour améliorer la concentration, mieux dormir et réduire le stress au quotidien.

STINGRAY KARAOKE

Répertoire de plus de 100 000 chansons karaoké couvrant tous les styles populaires.

singing machine

Répertoire de plus de 100 000 chansons karaoké avec fonctions effets spéciaux, micros et vidéos karaoké en option

CALM CHRISTIAN

Musique et livres audio chrétiens pour demeurer inspiré, dévoué et vivre sa foi.

Yokee

Yokee Karaoke

Destination karaoké par excellence pour interpréter et enregistrer des chansons, ajouter des effets vocaux et partager les performances avec un réseau de chanteurs dédiés.

Yokee Piano

Application de piano sous forme de jeu qui offre un catalogue varié et des caractéristiques interactives, ce qui rend le fait de jouer du piano agréable et accessible pour les personnes de tout âge et de tous les niveaux.

Piano Academy

Pour ceux qui veulent apprendre à maîtriser le piano, ou pour ceux qui ont quelques notions et veulent continuer d'apprendre en jouant leurs chansons préférées.

Vidéo sur demande par abonnement (VSDA)

L'offre de VSDA de Stingray est accessible par l'entremise des principaux fournisseurs de services de divertissement, notamment Amazon, AT&T, Comcast et Samsung TV. L'offre atteint un public de plus en plus vaste grâce à de nouveaux opérateurs, comme Cox, Claro Música, Verizon et YouTube TV.

Les services suivants de Stingray sont offerts sous forme de VSDA :

- Qello Concerts by Stingray
- Stingray Classica
- Stingray DJAZZ
- Stingray Karaoke
- Stingray Naturescape

Chaînes télévisées gratuites soutenues par la publicité (FAST)

Les chaînes FAST de Stingray permettent aux clients de profiter d'un vaste éventail de contenus de qualité développés par nos programmateurs chevronnés, sans frais d'abonnement. Nos partenaires de diffusion comprennent Distro, Local Now, Plex, Pluto TV, Samsung TV Plus, STIRR, Redbox et Xumo.

Les services suivants de Stingray sont offerts en tant que chaînes FAST :

- Stingray Music
- Qello Concerts by Stingray
- Stingray Classica
- Stingray DJAZZ
- Stingray CMusic
- Stingray Karaoke
- Stingray Naturescape

La reprise de la radio se poursuit

La radio canadienne se porte mieux, elle se relève lentement mais sûrement après la chute des revenus publicitaires durant la pandémie. Cela dit, même si le secteur a assurément pris du mieux par rapport à l'an dernier, le mot d'ordre est « lentement ».

L'équipe chargée du contenu de Stingray a travaillé fort pour ajuster la programmation et déployer la technologie afin d'attirer et de captiver les auditeurs dans leurs nouveaux environnements de travail hybrides ou à distance, et pour faire en sorte que la radio demeure un élément essentiel de leur vie quotidienne. Qu'il s'agisse de mobiliser les auditeurs à l'aide de haut-parleurs intelligents ou de rehausser les profils des animateurs autres que ceux des émissions du matin, nous continuons de nous adapter aux comportements sociétaux en pleine évolution. Nous sommes persuadés qu'à mesure que davantage de grandes entreprises feront revenir leurs employés au bureau, nous constaterons une augmentation correspondante de l'écoute de la radio pendant les déplacements. Nos marques sont fortes et nos auditeurs sont passionnés, mais les routines et les habitudes ont changé à un point tel que cela se répercute nécessairement sur nos activités.

Une chose qui n'a pas changé est la liste de stations de radio de classe mondiale que propose Stingray. En 2022, certaines de nos stations les plus populaires étaient les suivantes : boom 97.3/Toronto, Hot 89.9/Ottawa, Q104/Halifax, XL 103/Calgary, K97/Edmonton et Z95.3/Vancouver. Elles sont toutes des chefs de file du marché dans leurs collectivités respectives. Nos stations de radio continuent d'offrir aux villes canadiennes, grandes et petites, des diffuseurs, des animateurs et des journalistes dévoués.

Avec nos stations de radio, nos balados et nos produits audio numériques pris collectivement, nous continuons d'explorer des processus nouveaux et efficaces, notamment la création de contenu syndiqué à l'échelle régionale et nationale, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour simplifier la création et la distribution de contenu, et les investissements technologiques afin d'élargir notre portée. Ces innovations technologiques comprennent le recours à la diffusion en continu de classe mondiale pour rejoindre les auditeurs sur tous leurs appareils et le déploiement de la radio HD pour offrir aux auditeurs une meilleure qualité sonore et une plus grande sélection.

Outre les publicités à la radio traditionnelles, les équipes du marketing et des ventes de Stingray ont adopté un vaste éventail de produits de publicité numérique. De l'affichage aux réseaux sociaux, de la publicité extérieure audio à l'affichage extérieur programmatique et aux téléviseurs connectés, notre gamme de produits publicitaires est équipée pour offrir des produits multimédia commerciaux et la diffusion en continu médiatique afin de rejoindre les clients où qu'ils soient lorsqu'ils magasinent, écoutent, regardent, voyagent et jouent. Ensemble, la large portée de la radio et la capacité du numérique à hypercibler des clients aux données démographiques spécifiques créent un modèle très efficace et de grande portée permettant aux annonceurs de développer leur entreprise.

Enfin, la résurgence de l'écoute audio suscite de l'optimisme grâce à la croissance de la radio par diffusion en continu, des balados et des livres audio. C'est la renaissance de l'audio, et la gamme de stations de radio et de produits numériques de Stingray est bien placée pour en profiter.

Objectifs *de la société*

1 **Faire croître les produits tirés du contenu numérique interentreprises :** Augmenter considérablement les produits tirés du contenu numérique interentreprises grâce au développement et à la distribution de nouvelles chaînes FAST (chaînes télé gratuites financées par la publicité), de nouveaux services de VSDA et d'applications offertes sur de nouveaux territoires, de nouvelles plateformes et dans de nouveaux secteurs verticaux, comme l'automobile.

---

2 **Étendre le réseau de publicité audio :** Stimuler la croissance au moyen de nouveaux comptes de particuliers, en tirant parti de la plus récente technologie publicitaire à l'aide de mesures technologiques avancées et du CPM, et des partenariats stratégiques. Accroître les ventes en investissant dans des effectifs de vente supplémentaires et en rejoignant un plus grand nombre de clients et d'agences.

3 **Rehausser l'offre de contenu mondial :** Étoffer le contenu et les exclusivités offerts grâce à une gestion des droits mondiaux de première qualité.

---

4 **Axer la répartition du capital sur la réduction de la dette et une stratégie de fusions-acquisitions rigoureuse.**

---

5 **Favoriser une culture d'entreprise innovante :** Intégrer les outils et les caractéristiques de l'IA dans tous les aspects des activités afin d'encourager une culture de l'innovation.

Stratégie *d'acquisition qui a fait ses preuves*

2007

- Slep-Tone Entertainment Corp/ SoundChoice (chaîne de karaoké)

2009

- Canadian Broadcast Corp. (Galaxie)
- MaxTrax Music Ltd.
- Chum Satellites Services (CTV)

2010

- Marketing Senscity Inc.
- Concert TV Inc.

2011

- Music Choice International Ltd.

2012

- Musicoola Ltd.
- Zoe Interactive Ltd.

2013

- Executive Communication
- Emedia Networks Inc.
- Stage One Innovations Ltd.
- Intertain Media Inc

2014

- DMX LATAM (Mood Media)
- Archibald Media Group
- DMX Canada (Mood Media)
- Telefonica – On the Spot

2015

- Les réseaux Urbains Viva Inc.
- Brava Group (HDTV, NL et Djazz TV)
- Digital Music Distribution
- iConcerts Group

2016

- Nümedia
- Festival 4K B.V.
- Chaînes de vidéoclips populaires de Bell Média
- Catalogue classique d'EuroArts

849 millions de dollars

consacrés aux acquisitions depuis la création

Stingray est maintenant le plus important télédiffuseur de contenu de musique du monde, ce qui témoigne de notre capacité d'agir comme consolidateur au sein de l'industrie.

2017

- Classica
- Nature Vision TV
- Yokee Music Ltd.
- C Music Entertainment Ltd.
- SBA Music PTY Ltd.
- Satellite Music Australia PTY Ltd.

2018

- Qello Concerts LLC
- Newfoundland Capital Corporation
- Novramedia
- DJ Matic
- New Glasgow

2019

- Drumheller Radio

2020

- Chatter Research Inc.
- Participation minoritaire dans The Podcast Exchange (TPX)

2021

- Marketing Sensorial México

2022

- Calm Radio Corp
- Participation minoritaire dans The Singing Machine
- InStore Audio Network

2023

- Ultimate Trivia Network

Atouts *concurrentiels*

Nous sommes d'avis que les forces concurrentielles suivantes contribueront à notre succès commercial continu et à notre performance future :

Premier fournisseur mondial de services musicaux et vidéo uniques et diversifiés

Notre auditoire, qui compte plus de 400 millions d'abonnés dans 160 pays, figure parmi les plus nombreux du secteur. Nos produits et services sont distribués sur une multitude de plateformes : télévision numérique, télévision par satellite, télévision sur protocole Internet, Web, appareils mobiles, systèmes Wi-Fi, consoles de jeux et voitures connectées. Grâce à 101 licences radio et à des applications téléchargées plus de 160 millions de fois, Stingray touche des millions d'auditeurs et d'utilisateurs d'applications par mois.

Flux de trésorerie solides et prévisibles provenant des relations à long terme avec les clients et des contrats à long terme

Outre les produits de radio et les chaînes FAST, notre modèle d'affaires est basé sur les produits provenant des abonnements et sur la conclusion de contrats à long terme avec des fournisseurs de télévision payante et des plateformes de services de contournement, ce qui nous permet de bien prévoir les flux de trésorerie futurs, diminue le caractère cyclique du résultat net et permet de mieux fidéliser la clientèle.

Technologies exclusives innovantes

En tant que précurseur et chef de file du marché de la musique numérique, nous avons mis au point une gamme incomparable de technologies exclusives qui nous procurent un atout concurrentiel de taille. Nous cumulons une vaste expérience dans le développement de technologies visant à diffuser de la musique numérique sur une multitude de plateformes comme la télévision, les appareils numériques et le Web. À titre d'exemple, nous avons lancé une deuxième génération d'UBIQUICAST, permettant une distribution multiproduits, et une troisième génération de notre plateforme commerciale, SB3, permettant une distribution simultanée d'affichage numérique et de musique HD. Nous sommes également un chef de file en matière de connaissance du consommateur grâce à Chatter, une plateforme exclusive propulsée par l'IA qui fournit aux détaillants des renseignements exploitables. Ensemble, le clavardage par SMS et la technologie d'apprentissage automatique permettent d'obtenir de la rétroaction en temps réel de la part des consommateurs, aidant ainsi les entreprises à améliorer la satisfaction des clients et à stimuler les ventes.

Souplesse opérationnelle

Nous nous sommes prestement adaptés aux nouvelles possibilités de croissance (et nous en profitons), notamment en orientant nos stratégies de développement de produits de façon à tirer parti de l'analyse des données et de la prise de décisions fondées sur l'IA, et en élargissant nos services grâce à des partenariats stratégiques dans divers marchés qui évoluent rapidement.

Parcours jalonné de succès en matière d'acquisitions et d'intégrations

Depuis la création de Stingray en 2007, nous avons réalisé 46 acquisitions représentant des investissements d'environ 849 millions de dollars, ce qui nous a permis d'obtenir de nouveaux clients, d'offrir de nouveaux produits et de pénétrer de nouveaux marchés géographiques. Le parcours jalonné de succès de Stingray en matière d'acquisition et d'intégration de sociétés est le fruit de la stratégie d'acquisition rigoureuse et disciplinée menée par notre équipe de direction chevronnée. La polyvalence, la portabilité et la souplesse des produits et des technologies de Stingray nous permettent d'intégrer et de prendre en charge efficacement les produits et les technologies complémentaires des entreprises que nous acquérons.

Expertise de pointe en sélection de contenu

La stratégie de gestion de Stingray repose sur un modèle de consommation de musique passif plutôt qu'actif. Stingray offre certaines des chaînes de musique et des catalogues les plus complets du monde, programmés par des programmateurs chevronnés de partout dans le monde. Nos produits et services musicaux s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs de chaque région afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible.

Principaux *risques d'affaires*

Les stratégies d'exploitation de Stingray sont tributaires des principaux risques et incertitudes liés à ses activités. La société pourrait être assujettie à d'autres risques et incertitudes dont elle ignore actuellement la teneur ou qu'elle juge pour l'instant négligeables. Si un événement lié à ces risques et incertitudes venait à se produire, il pourrait se répercuter sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Pour une analyse détaillée des principaux risques auxquels Stingray est exposée, se reporter à la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2023, qui peut être consultée sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

Les principaux risques quant à leur probabilité et à l'ampleur des conséquences sont les suivants :

Redevances de représentation publique et droits de reproduction mécanique

Nous payons des droits de représentation publique ou de reproduction mécanique aux artistes, aux auteurs-compositeurs et aux éditeurs aux termes de contrats négociés avec des maisons de disques et des sociétés de collecte de droits musicaux partout dans le monde. Si les redevances de représentation publique ou des droits de reproduction mécanique applicables à la musique numérique augmentaient, nos résultats d'exploitation, notre performance financière et notre situation financière pourraient en souffrir. Nous atténuons ce risque en exerçant le plus possible nos activités sous l'égide de régimes et de cadres de délivrance des licences obligatoires régissant les services musicaux non interactifs. Les taux de redevances exigibles aux termes de licences obligatoires peuvent être établis lors de pourparlers ou d'une instance tarifaire tenue devant la Commission du droit d'auteur du Canada. Ces taux de redevances sont généralement stables et fluctuent rarement d'une année à l'autre.

Intégration des sociétés acquises

Par le passé, la société a réalisé des acquisitions et des regroupements d'entreprises et conclu des coentreprises en vue de complémenter ou de développer ses activités, et elle continuera de le faire à l'avenir. La société pourrait avoir de la difficulté à intégrer à ses activités les actifs acquis. De plus, il se peut qu'elle ne réalise pas les profits, les économies d'échelle et les synergies que nous comptions réaliser au moment de conclure ces opérations. Afin d'atténuer ce risque, la société s'est engagée à élaborer et à améliorer ses contrôles au chapitre de l'exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et ses procédures d'information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de tirer parti efficacement de ses services par l'intermédiaire de nouveaux marchés, de nouvelles plateformes et de nouvelles technologies.

Plan à long terme d'expansion des activités sur les marchés internationaux

Notre stratégie de croissance repose en bonne partie sur la poursuite de l'expansion de nos activités sur les marchés internationaux. Pour l'exercice 2023, environ 42 % de nos produits proviennent de nos clients à l'extérieur du Canada. Il faut beaucoup de ressources et une grande attention des dirigeants pour exercer des activités à l'échelle internationale. L'expansion de nos activités à l'échelle internationale nous exposera à des risques d'ordre politique, économique et réglementaire différents de ceux auxquels nous sommes exposés au Canada. Afin d'atténuer ce risque, la société s'est engagée à élaborer et à améliorer des contrôles au chapitre de l'exploitation, des finances et de la gestion, à optimiser ses systèmes et procédures d'information et à recruter, à former et à maintenir en poste du personnel hautement qualifié, ce qui lui permettra de poursuivre l'expansion de ses activités sur les marchés internationaux.

Dépendance envers les fournisseurs de télévision payante

La société rejoint la majeure partie de la clientèle d'abonnés de Stingray Musique pour la télévision payante par l'intermédiaire d'un petit nombre d'importants fournisseurs de télévision payante qui ont conclu avec elle des contrats à long terme. Les décisions prises par les fournisseurs de télévision payante quant à la composition de leurs forfaits de services peuvent influer sur la clientèle d'abonnés. De plus, les obligations contractuelles des fournisseurs de télévision payante aux termes de nos contrats sont assujetties aux modifications apportées aux règles du CRTC, y compris au cadre stratégique du CRTC présenté dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96. Nous atténuons ce risque en cernant les besoins commerciaux des fournisseurs de télévision payante et en leur proposant une offre de services attrayante, distribuée par l'intermédiaire de nombreuses plateformes et technologies exclusives et assortie d'une proposition de valeur démontrable. D'après notre interprétation des contrats à long terme et nos relations solides avec les fournisseurs de télévision payante, nous nous attendons à ce que ceux-ci continuent de s'acquitter de leur obligation contractuelle d'inclure notre service de programmation sonore payante et les autres produits offerts par Stingray dans leurs plateformes.

Croissance rapide dans un marché en évolution

Le secteur du divertissement audio et vidéo est un marché qui évolue rapidement. Le marché de la musique et des vidéos numériques en ligne a connu des changements rapides et spectaculaires au cours de notre existence relativement récente et il se heurte à d'importants défis. En outre, nos engagements contractuels existants avec des concurrents qui nous empêchent de solliciter des clients sur certains marchés pourraient faire obstacle à notre croissance sur ces marchés. Afin d'atténuer ce risque, notre personnel de vente aguerri a mis un accent soutenu sur la vente croisée de notre gamme croissante de produits, tandis que nos ingénieurs qualifiés continuent d'innover et de développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies exclusives de distribution numérique, ce qui nous permet d'attirer et de fidéliser des clients et d'accroître notre offre de services sur des plateformes numériques autres que la télévision. Pour gérer la croissance prévue de nos activités et de notre personnel, nous devrons continuer d'améliorer nos contrôles liés à l'exploitation, aux finances et à la gestion, ainsi que nos systèmes et procédures d'information.

Concurrence des autres fournisseurs de contenu

Le marché de l'acquisition de droits numériques exclusifs auprès de propriétaires de contenu est concurrentiel. Bon nombre des enregistrements les plus attrayants font déjà l'objet de conventions de distribution numérique ou ont déjà été placés directement auprès de services de divertissement numériques. Nous subissons une concurrence accrue pour gagner des auditeurs et (ou) des téléspectateurs de la part d'une variété croissante d'entreprises qui offrent du contenu médiatique audio et (ou) vidéo sur téléphones mobiles et autres appareils sans fil. La croissance des médias sociaux pourrait favoriser l'émergence de nouvelles formes d'abonnement qui feraient concurrence à la société. Pour atténuer ce risque, la société continue de tabler sur la programmation réalisée par des personnes physiques et la sélection de contenu par des experts musicaux primés du monde entier, qui s'adaptent aux goûts et aux tendances des auditeurs afin de leur procurer l'expérience la plus agréable possible. La société reste également déterminée à créer et à acquérir des enregistrements de concerts télévisés en version longue afin de mettre sur pied son propre catalogue exclusif.

Pandémie

La pandémie de COVID-19 a introduit des incertitudes importantes dans notre paysage commercial. Une nouvelle pandémie ou un événement qui oblige les détaillants à fermer leurs portes ou qui perturbe les chaînes d'approvisionnement peut avoir une incidence négative importante sur les produits que nous tirons de la publicité radio.

Membres *de la haute direction*

Eric Boyko
Président, chef de la direction, cofondateur et administrateur

Jean-Pierre Trahan
Chef de la direction financière

Lloyd Feldman
Vice-président principal, avocat général et secrétaire général

Mario Dubois
Vice-président principal et chef de la direction technique

Mathieu Péloquin
Vice-président principal, marketing et communications

David Purdy
Chef de la stratégie de revenu

Ian Lurie
Président, Radio

Valérie Héroux
Vice-présidente, acquisition et programmation de contenu

Ratha Khuong
Directrice générale, Stingray Affaires

Administrateurs *non membres de la haute direction*

Claudine Blondin
Administratrice, présidente du comité de gouvernance et membre du comité des ressources humaines

Karinne Bouchard
Administratrice et présidente du comité d'audit

Mélanie Dunn
Administratrice et membre du comité de gouvernance et membre du comité des ressources humaines

Frédéric Lavoie
Administrateur et membre du comité d'audit

Mark Pathy
Président du conseil d'administration

Gary S. Rich
Administrateur et président du comité des ressources humaines

François-Charles Sirois
Administrateur et membre du comité des ressources humaines

Robert G. Steele
Administrateur

Pascal Tremblay
Administrateur et membre du comité de gouvernance et du comité d'audit

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés audités et aux notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 6 juin 2023. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportant. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques suivants : augmentation des redevances et des tarifs ou limitation de l'accès aux droits musicaux; dépendance de la société à l'égard des fournisseurs de télévision payante; évolution rapide du secteur du divertissement audio et vidéo; concurrence d'autres fournisseurs de contenu et d'autres entreprises médiatiques; expansion de nos activités sur les marchés internationaux; croissance rapide et stratégie de croissance de la société; acquisitions, regroupements d'entreprises et coentreprises de la société; recours de la société au matériel, aux logiciels et aux services connexes de tiers; dépendance de la société à l'égard du personnel clé; fluctuations des taux de change; instabilité économique et politique des pays émergents; méthodes de calcul des redevances; transformations rapides de la technologie et du secteur; mise au point de technologies médiatiques nouvelles ou de remplacement; incapacité à obtenir du financement supplémentaire; incapacité à générer des rentrées de trésorerie; accès aux facilités de crédit de la société; longueur et coût élevé des litiges relatifs aux contenus protégés par le droit d'auteur; incapacité de la société à protéger sa technologie exclusive; incapacité de la société à maintenir sa culture d'entreprise; conjoncture économique défavorable; assujettissement de la société aux lois étrangères sur la protection de la vie privée et la sécurité des données; utilisation interdite ou piratage de contenu musical et vidéo; catastrophes naturelles et interruptions causées par des problèmes d'origine humaine; risques liés aux pandémies, aux épidémies et autres risques sanitaires; assujettissement à des obligations fiscales supplémentaires; sauvegarde de la réputation de la société; litiges et autres réclamations; risque de crédit; risque de liquidité; défaut de la société de se conformer aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (le « CRTC »); échec du renouvellement ou du maintien en vigueur des licences du CRTC; augmentation des droits de licence de radiodiffusion payables par la société; changements défavorables dans la réglementation gouvernementale touchant le secteur.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payant offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

SURVOL

Stingray (TSX : RAY.A; RAY.B) est une société internationale de musique, de médias et de technologie qui joue un rôle de premier plan dans les secteurs de la télédiffusion, de la diffusion en continu, de la radio, des services aux entreprises et de la publicité. Stingray propose un vaste éventail de services musicaux, numériques et publicitaires à des marques établies dans le monde entier, y compris des chaînes télévisées et audio, plus de 100 stations de radio, du contenu vidéo à la demande par abonnement, des chaînes FAST, des produits de karaoké, des applis musicales, ainsi que du contenu d'infodivertissement à bord et en voiture. Stingray Affaires, une division de Stingray, offre des solutions commerciales de musique, de publicité en magasin et d'affichage numérique, de même que des données et des rétroactions fondées sur l'IA qui facilitent la compréhension des consommateurs. Stingray Advertising, le plus vaste réseau de publicité audio en magasin d'Amérique du Nord, diffuse des publicités audio numériques dans plus de 20 000 grands magasins. Stingray emploie près de 1 000 personnes dans le monde et joint 540 millions de consommateurs dans 160 pays. Pour en savoir plus : www.stingray.com.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

Trimestre clos le 31 mars 2023 (le « quatrième trimestre de 2023 » ou « T4 2023 »)

78,9 M$ ▲ 8,7 % par rapport au T4 2022 Produits	**4,4 M$** ▼ 0,4 % par rapport au T4 2022 Bénéfice net ou 0,06 $ par action	**27,6 M$** ▲ 24,5 % par rapport au T4 2022 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou 0,40 $ par action[2)]
26,6 M$ ▲ 26,4 % par rapport au T4 2022 BAIIA ajusté[1)]	**14,7 M$** ▲ 24,5 % par rapport à l'exercice 2022 Bénéfice net ajusté[1)] ou 0,21 $ par action	**14,9 M$** ▲ 26,0 % par rapport au T4 2022 Flux de trésorerie disponibles ajustés[1)] ou 0,21 $ par action

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Cette mesure non conforme aux IFRS est obtenue en divisant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par le nombre moyen pondéré de base d'actions.

Exercice clos le 31 mars 2023 (« exercice 2023 »)

323,9 M$ ▲ 14,6 % par rapport à l'exercice 2022 Produits	**30,1 M$** ▼ 9,5 % par rapport à l'exercice 2022 Bénéfice net ou 0,43 $ par action	**86,9 M$** ▲ 3,9 % par rapport à l'exercice 2022 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou 1,25 $ par action[2)]
114,1 M$ ▲ 15,0 % par rapport à l'exercice 2022 BAIIA ajusté[1)]	**55,2 M$** ▼ 2,1 % par rapport à l'exercice 2022 Bénéfice net ajusté[1)] ou 0,79 $ par action	**63,7 M$** ▲ 11,8 % par rapport à l'exercice 2022 Flux de trésorerie disponibles ajustés[1)] ou 0,90 $ par action

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du quatrième trimestre clos le 31 mars 2023

Comparaison avec le trimestre clos le 31 mars 2022 (le « quatrième trimestre de 2022 » ou « T4 2022 ») :

- Les produits ont augmenté de 8,7 % pour atteindre 78,9 millions de dollars, comparativement à 72,6 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté[1)] a augmenté de 26,4 % pour s'établir à 26,6 millions de dollars, comparativement à 21,0 millions de dollars. Le BAIIA ajusté[1)] par secteur s'est chiffré à 20,4 millions de dollars ou 40,8 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 7,7 millions de dollars ou 26,6 % des produits pour le secteur Radio et à (1,5) million de dollars pour le secteur Siège social.
- Un bénéfice net de 4,4 millions de dollars (0,06 $ par action) a été inscrit, comparativement à 4,5 millions de dollars (0,06 $ par action).
- Le bénéfice net ajusté[1)] a atteint 14,7 millions de dollars (0,21 $ par action), contre 11,8 millions de dollars (0,17 $ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 24,5 % pour atteindre 27,6 millions de dollars (0,40 $ par action), comparativement à 22,1 millions de dollars (0,31 $ par action).
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés[1)] se sont chiffrés à 14,9 millions de dollars (0,21 $ par action), comparativement à 11,8 millions de dollars (0,17 $ par action), en hausse de 26,0 %.
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma[1)] s'est établi à 3,19 fois, contre 3,16 fois.
- 53 300 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 0,3 million de dollars, comparativement à 80 200 actions pour un total de 0,6 million de dollars.

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.
2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Cette mesure non conforme aux IFRS est obtenue en divisant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par le nombre moyen pondéré de base d'actions

Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2023

Comparaison avec l'exercice clos le 31 mars 2022 (l'« exercice 2022 ») :

- Les produits ont augmenté de 14,6 % pour atteindre 323,9 millions de dollars, comparativement à 282,6 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté[1)] a augmenté de 15,0 % pour s'établir à 114,1 millions de dollars, comparativement à 99,3 millions de dollars. Le BAIIA ajusté[1)] par secteur s'est chiffré à 76,7 millions de dollars ou 39,3 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 42,9 millions de dollars ou 33,3 % des produits pour le secteur Radio et à (5,5) millions de dollars pour le secteur Siège social.
- Un bénéfice net de 30,1 millions de dollars (0,43 $ par action) a été inscrit, comparativement à 33,3 millions de dollars (0,47 $ par action).
- Le bénéfice net ajusté[1)] a atteint 55,2 millions de dollars (0,79 $ par action), contre 56,4 millions de dollars (0,79 $ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 3,9 % pour atteindre 86,9 millions de dollars (1,25 $ par action), comparativement à 83,7 millions de dollars (1,17 $ par action).
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés[1)] se sont chiffrés à 63,7 millions de dollars (0,90 $ par action), comparativement à 56,9 millions de dollars (0,80 $ par action), en hausse de 11,8 %.
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma[1)] s'est établi à 3,19 fois, contre 3,16 fois.
- 786 100 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 4,4 millions de dollars, comparativement à 2 106 000 actions pour un total de 15,0 millions de dollars.

Autres faits saillants des activités pour le quatrième trimestre et événements postérieurs à la clôture

- Le 31 mars 2023, la société a acquis les actifs et les activités commerciales d'Ultimate Trivia Network, une transaction qui rend possible le lancement d'un nouveau produit captivant : Ultimate Trivia by Stingray. Initialement proposé sous forme de chaîne linéaire financée par la publicité, Ultimate Trivia by Stingray promet d'offrir une expérience stimulante, interactive et adaptée à toutes les générations.

- Le 22 mars 2023, la société a déclaré un dividende de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 juin 2023 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 31 mai 2023.

- Le 15 mars 2023, la société a annoncé que son service haut de gamme de diffusion en continu Qello Concerts, qui propose des concerts en version intégrale et des documentaires musicaux primés portant sur divers genres musicaux et époques, s'est joint à play+ de Verizon. Cette plateforme à la fine pointe de la technologie a été conçue pour que la clientèle de Verizon puisse découvrir, magasiner et épargner sur ses services par abonnement préférés – le tout, au même endroit.

- Le 1er mars 2023, la société a annoncé un nouvel accord mondial conclu avec Harman, la plus importante société de technologies connectées destinées aux marchés de l'automobile, de la consommation et des entreprises, et CARIAD, la société de logiciels du groupe Volkswagen, afin de munir à l'échelle mondiale divers modèles de voitures Audi du système Stingray Karaoke.

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

- Le 7 février 2023, la société a déclaré un dividende de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende a été versé le 15 mars 2023 aux actionnaires inscrits le 28 février 2023.
- Le 23 janvier 2023, la société a annoncé le lancement de CalmLIFE, une toute nouvelle ressource numérique axée sur le mieux-être qui aide les téléspectateurs à améliorer leur vie quotidienne. La clientèle de Comcast qui dispose de Xfinity X1, Xfinity Flex ou Xumo TV, ainsi que celle de Cox possédant un appareil Contour, peut dorénavant accéder à une panoplie de contenus sur le mieux-être proposés en 4K, notamment des vidéos sur la méditation, le sommeil et la nature.
- Le 3 janvier 2023, la société a annoncé son plus récent partenariat avec The Singing Machine Company, Inc. (« Singing Machine ») (NASDAQ : MICS), numéro un mondial des produits de karaoké grand public, pour lancer les premiers outils et logiciels de solution de karaoké entièrement intégrée à la voiture destinée au marché mondial de l'automobile.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

	3 mois				12 mois					
	31 mars 2023 **T4 2023**		31 mars 2022 **T4 2022**		31 mars 2023 **Exercice 2023**		31 mars 2022 **Exercice 2022**		31 mars 2021 **Exercice 2021** Révisés[3]	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**Montants (en dollars)**	**Pourcentage des produits**	**Montants (en dollars)**	**Pourcentage des produits**	**Montants (en dollars)**	**Pourcentage des produits**	**Montants (en dollars)**	**Pourcentage des produits**	**Montants (en dollars)**	**Pourcentage des produits**
Produits	78 931	100,0 %	72 644	100,0 %	323 944	100,0 %	282 626	100,0 %	247 857	100,0 %
Charges d'exploitation	54 583	69,2 %	53 593	73,8 %	212 272	65,4 %	189 954	67,1 %	140 876	56,8 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	8 178	10,4 %	9 239	12,7 %	32 980	10,2 %	35 544	12,6 %	38 692	15,6 %
Charges financières (produits financiers), montant net[1]	3 749	4,7 %	(769)	(1,1) %	26 835	8,3 %	6 119	2,2 %	(1 199)	(0,5) %
Variation de la juste valeur des placements	11	0,0 %	12	0,0 %	(289)	(0,1) %	2	0,0 %	3 787	1,5 %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	9,1 %	5 912	8,1 %	12 487	3,9 %	8 707	3,1 %	4 637	1,9 %
Bénéfice avant impôts	5 200	6,6 %	4 657	6,5 %	39 659	12,3 %	42 300	15,0 %	61 064	24,7 %
Impôts	753	1,0 %	191	0,3 %	9 540	2,9 %	9 013	3,2 %	15 960	6,5 %
Bénéfice net	4 447	5,6 %	4 466	6,2 %	30 119	9,4 %	33 287	11,8 %	45 104	18,2 %
BAIIA ajusté[2]	26 573	33,7 %	21 023	28,9 %	114 140	35,2 %	99 269	35,1 %	114 268	46,1 %
Bénéfice net ajusté[2]	14 668	18,6 %	11 780	16,2 %	55 202	17,0 %	56 389	20,0 %	62 855	25,4 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	27 552	34,9 %	22 127	30,5 %	86 949	26,8 %	83 663	29,6 %	104 246	42,1 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés[2]	14 909	18,9 %	11 833	16,3 %	63 662	19,7 %	56 933	20,1 %	74 359	30,0 %
Dette nette[2]	371 080	–	369 082	–	371 080	–	369 082	–	326 405	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma[2]	3,19x	–	3,16x	–	3,19x	–	3,16x	–	2,81x	–
Bénéfice net par action – de base	0,06	–	0,06	–	0,43	–	0,47	–	0,62	–
Bénéfice net par action – dilué	0,06	–	0,06	–	0,43	–	0,47	–	0,61	–
Bénéfice net ajusté par action – de base[2]	0,21	–	0,17	–	0,79	–	0,79	–	0,86	–
Bénéfice net ajusté par action – dilué[2]	0,21	–	0,17	–	0,79	–	0,79	–	0,86	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – de base	0,40	–	0,32	–	1,25	–	1,18	–	1,42	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action –dilués	0,40	–	0,31	–	1,25	–	1,17	–	1,42	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – de base[2]	0,22	–	0,17	–	0,91	–	0,80	–	1,01	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action –dilués[2]	0,21	–	0,17	–	0,90	–	0,80	–	1,01	–
Produits par secteur										
Diffusion et musique pour entreprises	50 045	63,4 %	45 584	62,7 %	195 234	60,3 %	159 082	56,3 %	150 047	60,5 %
Radio	28 886	36,6 %	27 060	37,3 %	128 710	39,7 %	123 544	43,7 %	97 810	39,5 %
Produits	78 931	100,0 %	72 644	100,0 %	323 944	100,0 %	282 626	100,0 %	247 857	100,0 %
Produits par région										
Canada	43 667	55,4 %	40 456	55,6 %	187 032	57,8 %	177 739	62,9 %	150 729	60,8 %
États-Unis	21 968	27,8 %	19 145	26,4 %	85 992	26,5 %	52 403	18,5 %	40 417	16,3 %
Autres pays	13 296	16,8 %	13 043	18,0 %	50 920	15,7 %	52 484	18,6 %	56 711	22,9 %
Produits	78 931	100,0 %	72 644	100,0 %	323 944	100,0 %	282 626	100,0 %	247 857	100,0 %

Notes :

1) Les intérêts payés au T4 2023 ont été de 6,8 millions de dollars (3,4 millions de dollars au T4 2022) et de 23,9 millions de dollars pour l'exercice 2023 (14,4 millions de dollars pour l'exercice 2022 et 18,1 millions de dollars pour l'exercice 2021).

2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

3) Les chiffres comparatifs de 2021 ont été révisés de manière à ajuster certains contrats qui avaient été comptabilisés au montant brut, mais qui auraient dû être comptabilisés au montant net. Les produits consolidés et les charges d'exploitation consolidées ont été ramenés de 249,5 millions de dollars à 247,9 millions de dollars et de 142,5 millions de dollars à 140,9 millions de dollars, respectivement.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise des mesures et des ratios non conformes aux IFRS afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires pour évaluer et mesurer sa performance et sa situation financière d'une période à l'autre. La société estime qu'il s'agit de mesures supplémentaires importantes qui éliminent les éléments ayant moins d'incidence sur la performance de ses activités principales et pouvant potentiellement fausser l'analyse des tendances de sa performance et de sa situation financière. Elle utilise également des mesures non conformes aux IFRS pour faciliter la comparaison des performances financières d'une période à l'autre, pour préparer les budgets et les prévisions annuels et pour déterminer les composantes de la rémunération de la direction. La société estime que ces mesures financières non conformes aux IFRS s'ajoutent aux mesures financières préparées conformément aux IFRS pour permettre aux investisseurs d'évaluer les résultats de la société, sa performance sous-jacente et ses perspectives d'avenir d'une manière similaire à celle de la direction.

Les mesures financières non conformes aux IFRS présentées ci-après ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

BAIIA ajusté

La société estime que le BAIIA ajusté fournit aux investisseurs des informations utiles, car il s'agit d'une mesure courante dans le secteur et qu'il s'agit également d'une mesure clé de la performance financière de la société, sans la variation causée par les incidences des éléments détaillés ci-dessous, car il fournit une indication de la capacité de la société à saisir les occasions de croissance de manière rentable, à financer ses activités courantes et à servir sa dette à long terme. Il s'entend du bénéfice avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), les impôts, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la rémunération fondée sur des actions, la charge liée aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, la variation de la juste valeur des placements, de même que les coûts d'acquisition, les frais juridiques, les charges de restructuration, les autres charges, y compris le règlement non récurrent et les résultats partagés dans la coentreprise. La société estime que le BAIIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Marge du BAIIA ajusté

La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour analyser la rentabilité de la société et faciliter la comparaison entre les périodes. Elle correspond au BAIIA ajusté d'une période donnée, divisé par les produits de cette période. La société estime que la marge du BAIIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également ce ratio non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celui-ci est couramment utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés sont une mesure non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour évaluer la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des sorties de trésorerie qui soutiennent les activités de la société. Il s'agit d'une mesure utile qui démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. En outre, la direction y a recours pour indiquer la solidité financière et la liquidité de la société. Elle s'entend du montant net des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, diminué des dépenses d'investissement, des intérêts payés, du remboursement d'obligations locatives, de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation ainsi que des pertes ou profits non réalisés sur change, abstraction faite des coûts d'acquisition, des frais juridiques et des charges de restructuration et autres charges. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Flux de trésorerie disponibles ajustés par action

Les flux de trésorerie disponibles ajustés par action s'entendent des flux de trésorerie disponibles ajustés d'une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution. La direction a recours à cette mesure parce qu'elle constitue un indicateur de la solidité financière et de la liquidité par action de la société et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière.

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par la direction comme autre mesure de la rentabilité de la société, puisqu'il fournit des indicateurs de la performance utiles. La société estime que le bénéfice net ajusté est utile aux investisseurs, car il permet de repérer les tendances sous-jacentes des activités de la société qui pourraient autrement être masquées par certaines radiations, charges, produits ou recouvrements qui peuvent varier d'une période à l'autre. La société estime que le bénéfice net ajusté est une mesure importante, car elle montre des résultats stables, ce qui permet aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer la trajectoire de rentabilité de l'entreprise. Il est obtenu en retranchant du bénéfice net les profits ou pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des profits ou pertes liés à la variation de la juste valeur des placements, de la rémunération fondée sur des actions, des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, des coûts d'acquisition, des frais juridiques, des charges de restructuration et autres charges, y compris le règlement non récurrent et les résultats partagés dans la coentreprise, ni de l'incidence fiscale de ces ajustements. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté est un ratio non conforme aux IFRS utilisé par la direction pour évaluer la performance financière par action et pour faciliter la comparaison entre les périodes. Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté d'une période donnée, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

BAIIA ajusté DDM

Le BAIIA ajusté des douze derniers mois (DDM) est une mesure non conforme aux IFRS qui représente le BAIIA ajusté d'un trimestre donné, additionné du BAIIA ajusté des trois trimestres précédant immédiatement ce trimestre de référence. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté DDM est une mesure utile de la performance financière de la société pour les douze derniers mois.

BAIIA ajusté pro forma

Le BAIIA ajusté pro forma est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond au BAIIA ajusté DDM, compte tenu du BAIIA ajusté des acquisitions réalisées pour les mois précédant ces acquisitions, du montant estimé des synergies sur le plan des produits et des économies de coûts découlant de ces acquisitions, de même que de la valeur des notes de crédit accordées à certains clients à la suite de la pandémie de COVID-19. De plus, le BAIIA ajusté pro forma a été ajusté à l'exercice 2023 pour tenir compte de l'incidence sur douze mois d'importantes mesures de réduction des coûts, à la suite d'une initiative de la direction visant à éliminer les projets qui n'étaient pas en adéquation avec le dernier plan stratégique de la société. Le montant calculé représente l'incidence nette des réductions de coûts, surtout les salaires et le coût des nouvelles embauches qui ont été réalisées dans les divisions dont la croissance est la plus rapide. Ces mesures ont été mises en œuvre progressivement aux deuxième et troisième trimestres de 2023. Pour l'exercice 2022, les synergies découlent de l'acquisition d'InStore Audio Network et de Calm Radio. Pour l'exercice 2022, le BAIIA ajusté pro forma comprend un ajustement pour tenir compte de crédits alloués à divers clients en raison de fermetures obligatoires de magasins exigées par les gouvernements en raison de la pandémie. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté pro forma offre aux investisseurs un indicateur financier utile pour l'appréciation et l'évaluation de la performance financière de la société entre les périodes, en tenant compte de l'incidence des acquisitions et des initiatives de réduction de coûts, en présumant que celles-ci sont survenues à l'ouverture de l'exercice, de même que de l'incidence de certains événements autrement non récurrents. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Les ajustements pour arriver au BAIIA ajusté pro forma sont basés sur des estimations et des hypothèses faites par la direction qui sont intrinsèquement incertaines, bien qu'elle les considère comme raisonnables, et soumises à des incertitudes et à des éventualités commerciales, économiques et concurrentielles importantes, qui sont toutes difficiles à prévoir et dont beaucoup sont indépendantes de notre volonté. Le BAIIA ajusté des acquisitions pour les mois précédant ces acquisitions est basé sur les livres et les registres internes dont dispose la direction et a été déterminé conformément à la définition utilisée par la société. Les montants excluent certaines charges non récurrentes qui ont été ou seront engagées dans le cadre de ces acquisitions, y compris les honoraires nécessaires pour réaliser les acquisitions. Les synergies et l'ajustement pour tenir compte de crédits alloués et des mesures de réduction des coûts reposent sur certaines estimations et hypothèses et ne doivent pas être considérés comme une représentation par la société ou toute autre personne que la société atteindra ces résultats. Le BAIIA ajusté pro forma est présenté à titre d'information uniquement et ne prétend pas représenter les résultats de la société si les acquisitions avaient été effectuées par la société à l'ouverture de la période présentée. Cette mesure n'est pas non plus destinée à projeter les résultats pour toute date ou période future. Par conséquent, le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette mesure financière et ne doit pas s'y fier indûment.

Dette nette

La dette nette est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond aux facilités de crédit, y compris leur partie courante, et à la dette subordonnée de la société, diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la société. La direction s'en sert pour surveiller le montant de la dette à une date donnée, compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et en tant qu'indicateur de la situation financière globale de la société.

Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma

Le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond à la dette nette, divisée par le BAIIA ajusté pro forma. La société estime que le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma est une mesure importante pour analyser sa capacité à rembourser sa dette sur une base annualisée, compte tenu du BAIIA ajusté annualisé, des synergies découlant des acquisitions et des mesures durables de réduction de coûts effectuées au cours des 12 derniers mois.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

	3 mois		12 mois	
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2023 **T4 2023**	31 mars 2022 **T4 2022**	31 mars 2023 **Exercice 2023**	31 mars 2022 **Exercice 2022**
Bénéfice net	**4 447**	**4 466**	**30 119**	**33 287**
Charges financières (produits financiers), montant net	3 749	(769)	26 835	6 119
Variation de la juste valeur des placements	11	12	(289)	2
Impôts	753	191	9 540	9 013
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 406	3 862	9 737	11 069
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 225	1 201	4 506	5 076
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 547	4 176	18 737	19 399
Rémunération fondée sur des actions	157	222	611	798
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	2 068	1 750	1 857	5 799
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	5 912	12 487	8 707
BAIIA ajusté	**26 573**	**21 023**	**114 140**	**99 269**
Marge du BAIIA ajusté	**33,7 %**	**28,9 %**	**35,2 %**	**35,1 %**
Bénéfice net	**4 447**	**4,466**	**30 119**	**33 287**
Ajustements :				
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	(70)	(2,150)	739	(3 397)
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 547	4,176	18 737	19 399
Variation de la juste valeur des placements	11	12	(289)	2
Rémunération fondée sur des actions	157	222	611	798
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	2 068	1,750	1 857	5 799
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	5,912	12 487	8 707
Charge d'impôt liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, à la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(3 702)	(2,608)	(9 059)	(8 206)
Bénéfice net ajusté	**14 668**	**11 780**	**55 202**	**56 389**
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	69 459	70 655	69 770	71 464
Bénéfice net ajusté par action – dilué	**0,21**	**0,17**	**0,79**	**0,79**

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2023 **Exercice 2023**	31 mars 2022 **Exercice 2022**
BAIIA ajusté DDM	**114 140**	**99 269**
Synergies et BAIIA ajusté pour les mois précédant les acquisitions d'entreprises qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats	–	16 000
Crédits liés à la COVID-19 alloués en raison de fermetures obligatoires de magasins	–	1 535
Initiatives de réduction des coûts durables	2 325	–
BAIIA ajusté pro forma	**116 465**	**116 804**

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

	3 mois		12 mois	
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2023 **T4 2023**	31 mars 2022 **T4 2022**	31 mars 2023 **Exercice 2023**	31 mars 2022 **Exercice 2022**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**27 552**	**22 127**	**86 949**	**83 663**
Ajouter/déduire :				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 987)	(2 443)	(8 234)	(9 061)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(383)	(355)	(1 281)	(1 134)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 236)	(593)	(5 943)	(6 854)
Intérêts payés	(6 842)	(3 391)	(23 892)	(14 384)
Remboursement d'obligations locatives	(1 122)	(1 074)	(4 433)	(4 815)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(7 077)	(7 571)	7 482	24
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	(206)	(779)	527	787
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	5 912	12 487	8 707
Flux de trésorerie disponibles ajustés	**14 909**	**11 833**	**63 662**	**56 933**

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	**31 mars 2023**	**31 mars 2022**
Facilités de crédit	360 990	358 203
Dette subordonnée	25 543	25 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 453)	(14 563)
Dette nette	**371 080**	**369 082**
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma	**3,19**	**3,16**

RÉSULTATS FINANCIERS DES TRIMESTRES ET EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2023 ET 2022

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

	3 mois			12 mois		
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation (en %)	2023	2022	Variation (en %)
Produits par région						
Canada	43 667	40 456	7,9	187 032	177 739	5,2
États-Unis	21 968	19 145	14,7	85 992	52 403	64,1
Autres pays	13 296	13 043	1,9	50 920	52 484	(3,0)
Produits	78 931	72 644	8,7	323 944	282 626	14,6

Échelle mondiale

Les produits du quatrième trimestre de 2023 ont augmenté de 6,3 millions de dollars, ou 8,7 %, pour se chiffrer à 78,9 millions de dollars, en comparaison de 72,6 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2022. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique, l'augmentation des produits d'InStore Audio Network, la progression des produits du secteur Radio découlant de la croissance des ventes numériques et l'incidence positive du change.

Les produits de l'exercice 2023 ont augmenté de 41,3 millions de dollars, ou 14,6 %, pour s'établir à 323,9 millions de dollars, comparativement à 282,6 millions de dollars pour l'exercice 2022. Cette croissance s'explique essentiellement par l'acquisition d'InStore Audio Network, l'amélioration des produits du secteur Radio, l'accroissement des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique, l'augmentation des produits provenant des services en voiture et l'incidence positive du change. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la diminution des produits du secteur grand public et du secteur Vidéoclips sur demande.

Canada

Les produits générés au Canada ont augmenté de 3,1 millions de dollars, ou 7,9 %, passant de 40,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022 à 43,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. Pour l'exercice 2023, les produits générés au Canada ont augmenté de 9,3 millions de dollars, ou 5,2 %, pour se fixer à 187,0 millions de dollars, par rapport à 177,7 millions de dollars pour l'exercice 2022. Ces augmentations s'expliquent essentiellement par la hausse des produits du secteur Radio découlant de la croissance des ventes numériques et par l'augmentation des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 2,9 millions de dollars, ou 14,7 %, pour atteindre 22,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 19,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. Les produits générés aux États-Unis pour l'exercice 2023 ont augmenté de 33,6 millions de dollars, ou 64,1 %, pour s'établir à 86,0 millions de dollars, par rapport à 52,4 millions de dollars pour l'exercice 2022. Ces augmentations s'expliquent essentiellement par l'acquisition d'InStore Audio Network et par l'incidence positive du change.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 13,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 0,3 million de dollars, ou 1,9 %, comparativement à ceux de 13,0 millions de dollars inscrits au quatrième trimestre de 2022. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'incidence positive du change.

Les produits générés dans les autres pays pour l'exercice 2023 ont diminué de 1,6 million de dollars, ou 3,0 %, pour atteindre 50,9 millions de dollars, contre 52,5 millions de dollars pour l'exercice 2022. Cette diminution s'explique en grande partie par le recul des produits provenant du service commercial en magasin.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du quatrième trimestre de 2023 ont augmenté de 1,0 million de dollars, ou 1,8 %, pour s'établir à 54,6 millions de dollars, contre 53,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. L'augmentation est surtout attribuable à l'accroissement des charges variables découlant de la croissance des produits.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023 ont augmenté de 22,3 millions de dollars, ou 11,7 %, passant de 190,0 millions de dollars pour l'exercice 2022 à 212,3 millions de dollars. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la hausse des coûts d'exploitation découlant de l'acquisition d'InStore Audio Network, à l'augmentation des charges variables en raison de l'augmentation des produits et à la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») comptabilisée à la période comparative (néant pour l'exercice 2023 et 5,5 millions de dollars pour l'exercice 2022).

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

BAIIA ajusté[1)]

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 26,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, contre 21,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, soit une hausse de 5,6 millions de dollars, ou 26,4 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 33,7 %, contre 28,9 % au quatrième trimestre de 2022. L'augmentation du BAIIA ajusté est principalement attribuable à la hausse des produits. L'augmentation de la marge du BAIIA ajusté s'explique en grande partie par la baisse des coûts d'exploitation du secteur Diffusion et musique pour entreprises du fait des initiatives de réduction des coûts mises en œuvre à l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2023, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 114,1 millions de dollars, contre 99,3 millions de dollars pour l'exercice 2022, soit une hausse de 14,8 millions de dollars, ou 15,0 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 35,2 %, comparativement à 35,1 % pour l'exercice 2022. L'amélioration du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté est principalement attribuable à l'acquisition d'InStore Audio Network et à la hausse des produits, contrebalancée en partie par la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») enregistrée pour la période comparative.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont diminué de 1,0 million de dollars, ou 11,5 %, pour se chiffrer à 8,2 millions de dollars, contre 9,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. Pour l'exercice 2023, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont diminué de 2,5 millions de dollars, ou 7,2 %, pour s'établir à 33,0 millions de dollars, contre 35,5 millions de dollars pour l'exercice 2022. Ces diminutions sont principalement attribuables à la baisse des immobilisations incorporelles devant être amorties par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent puisque certaines immobilisations incorporelles sont entièrement amorties.

Charges financières (produits financiers), montant net

Au quatrième trimestre de 2023, le montant net des charges financières a atteint 3,7 millions de dollars, par rapport à des produits financiers d'un montant net de 0,8 million de dollars au quatrième trimestre de 2022. La variation s'explique surtout par l'augmentation des charges d'intérêts et par le recul du profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Pour l'exercice 2023, le montant net des charges financières s'est établi à 26,8 millions de dollars, comparativement à 6,1 millions de dollars pour l'exercice 2022. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la baisse de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle pour la période comparable, à l'augmentation des charges d'intérêts et à un profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés pour la période comparative.

Variation de la juste valeur des placements

Au quatrième trimestre de 2023, la société n'a enregistré aucun profit ni aucune perte sur la juste valeur des placements alors que pour l'exercice 2023, elle a enregistré un profit de 0,3 million de dollars sur la juste valeur des placements en raison de la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains. Il n'y a eu aucun profit ou perte lié à la juste valeur des placements pour le quatrième trimestre de 2022 et l'exercice 2022.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

	3 mois			12 mois		
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation (en $)	2023	2022	Variation (en $)
Coûts d'acquisition	(118)	39	(157)	184	282	(98)
Frais juridiques	2 606	1 328	1 278	3 673	2 505	1 168
Charges de restructuration et autres charges	4 722	4 545	177	8 630	5 920	2 710
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	5 912	1 298	12 487	8 707	3 780

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

Pour l'exercice 2023, les charges de restructuration et autres charges se sont accrues, ce qui s'explique en majeure partie par le règlement non récurrent[2)], l'augmentation des indemnités de départ et autres charges découlant de la mise en œuvre d'un plan de restructuration.

Impôts

Une charge d'impôt de 0,8 million de dollars a été comptabilisée dans le résultat global au quatrième trimestre de 2023, en comparaison de 0,2 million de dollars au quatrième trimestre de 2022. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 14,5 % pour le quatrième trimestre de 2023, en comparaison de 4,1 % pour le quatrième trimestre de 2022. La variation du taux d'impôt découle de l'incidence de la variation de la proportion de nos revenus tirés des divers territoires, et de la variation des différences permanentes.

Une charge d'impôt de 9,5 millions de dollars a été comptabilisée dans le résultat global pour l'exercice 2023, en comparaison de 9,0 millions de dollars pour l'exercice 2022. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 24,1 % pour l'exercice 2023, en comparaison de 21,3 % pour l'exercice 2022. Cette augmentation du taux d'impôt effectif s'explique par la variation des différences permanentes.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Au quatrième trimestre de 2023, le bénéfice net s'est établi à 4,4 millions de dollars (0,06 $ par action), par rapport à 4,5 millions de dollars (0,06 $ par action) au quatrième trimestre de 2022. Cette diminution est essentiellement attribuable à l'augmentation des charges d'intérêts, à la diminution du profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés et à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation.

Un bénéfice net de 30,1 millions de dollars (0,43 $ par action) a été inscrit pour l'exercice 2023, comparativement à 33,3 millions de dollars (0,47 $ par action) pour l'exercice 2022. Cette diminution tient essentiellement au profit lié à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle enregistré à la période comparative et à l'augmentation des charges d'intérêts, facteurs compensés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation.

Bénéfice net ajusté[1)] et bénéfice net ajusté par action[1)]

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 14,7 millions de dollars (0,21 $ par action) au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 11,8 millions de dollars (0,17 $ par action) au quatrième trimestre de 2022. Cette hausse reflète essentiellement la progression des résultats d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'intérêts et par la baisse du profit lié à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 55,2 millions de dollars (0,79 $ par action) pour l'exercice 2023, contre 56,4 millions de dollars (0,79 $ par action) pour l'exercice 2022. Cette diminution tient essentiellement au profit lié à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle enregistré à la période comparative et à l'augmentation des charges d'intérêts, facteurs compensés en partie par l'augmentation des résultats d'exploitation.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

	3 mois			12 mois		
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation (en %)	2023	2022	Variation (en %)
Produits	50 045	45 584	9,8	195 234	159 082	22,7
Charges d'exploitation	29 631	31 060	(4,6)	118 514	100 767	17,6
BAIIA ajusté[1)]	**20 414**	**14 524**	**40,6**	**76 720**	**58 315**	**31,6**
Marge du BAIIA ajusté[1)]	**40,8 %**	**31,9 %**	**28,0**	**39,3 %**	**36,7 %**	**7,2**

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.
2) Le règlement non récurrent ayant trait à Stingray Radio de 2,1 millions de dollars est un ajustement rétrospectif attribuable à une hausse de taux avec effet rétroactif au 1er juillet 2020 par suite de l'augmentation au titre du répertoire de Ré:Sonne découlant du fait que les enregistrements sonores américains sont devenus admissibles à une rémunération équitable au Canada par suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Produits

Au quatrième trimestre de 2023, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 4,4 millions de dollars, ou 9,8 %, passant de 45,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022 à 50,0 millions de dollars. L'augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique et par l'incidence positive du change.

Pour l'exercice 2023, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 36,1 millions de dollars, ou 22,7 %, pour s'établir à 195,2 millions de dollars, par rapport à 159,1 millions de dollars pour l'exercice 2022. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'acquisition d'InStore Audio Network, par l'augmentation des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique et par l'incidence positive du change, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des produits provenant des chaînes audio.

BAIIA ajusté[1)]

Au quatrième trimestre de 2023, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 5,9 millions de dollars, ou 40,6 %, pour s'établir à 20,4 millions de dollars, comparativement à 14,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse de la marge brute découlant de l'augmentation des produits et de la réduction des charges d'exploitation.

Le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises pour l'exercice 2023 a augmenté de 18,4 millions de dollars, ou 31,6 %, pour s'établir à 76,7 millions de dollars, comparativement à 58,3 millions de dollars pour l'exercice 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition d'InStore Audio Network et à la hausse de la marge brute découlant de l'augmentation des produits, facteurs contrebalancés en partie par la SSUC enregistrée pour l'exercice 2022.

RADIO

	3 mois			12 mois		
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022	Variation (en %)	2023	2022	Variation (en %)
Produits	28 886	27 060	6,7	128 710	123 544	4,2
Charges d'exploitation	21 209	19 203	10,4	85 804	77 309	11,0
BAIIA ajusté[1)]	**7 677**	**7 857**	**(2,3)**	**42 906**	**46 235**	**(7,2)**
Marge du BAIIA ajusté[1)]	**26,6 %**	**29,0 %**	**(8,5)**	**33,3 %**	**37,4 %**	**(10,9)**

Produits

Les produits du secteur Radio proviennent de la vente de temps d'antenne publicitaire, soumis aux fluctuations saisonnières de l'industrie canadienne de la radio. Par conséquent, les résultats du premier et du troisième trimestres ont tendance à être les plus élevés et ceux du deuxième et du quatrième trimestres, les plus faibles au cours d'un exercice.

Les produits du secteur Radio se sont établis à 28,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 contre 27,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, ce qui représente une hausse de 1,8 million de dollars, ou 6,7 %. Pour l'exercice 2023, les produits du secteur Radio ont enregistré une augmentation de 5,2 millions de dollars, ou 4,2 %, pour se chiffrer à 128,7 millions de dollars, contre 123,5 millions de dollars pour l'exercice 2022. Ces hausses s'expliquent en grande partie par la croissance du temps d'antenne local et des produits numériques.

BAIIA ajusté[1)]

Au quatrième trimestre de 2023, le BAIIA ajusté du secteur Radio a diminué de 0,2 million de dollars, ou 2,3 %, pour s'établir à 7,7 millions de dollars, comparativement à 7,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. La diminution est principalement attribuable à l'incidence du renversement non récurrent lié aux montants comptabilisés au titre de la provision pour créances douteuses à la période précédente.

Pour l'exercice 2023, le BAIIA ajusté du secteur Radio a diminué de 3,3 millions de dollars, ou 7,2 %, pour s'établir à 42,9 millions de dollars, comparativement à 46,2 millions de dollars pour l'exercice 2022. La diminution s'explique principalement par la SSUC enregistrée pour la période comparative.

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

SIÈGE SOCIAL

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois 2023	3 mois 2022	Variation (en %)	12 mois 2023	12 mois 2022	Variation (en %)
Charges d'exploitation	3 743	3 330	12,4	7 954	11 878	(33,0)
Ajustements :						
Rémunération fondée sur des actions	(157)	(222)	(29,3)	(611)	(798)	(23,4)
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(2 068)	(1 750)	18,1	(1 857)	(5 799)	(68,0)
BAIIA ajusté[1)]	**(1 518)**	**(1 358)**	**11,8**	**(5 486)**	**(5 281)**	**3,9**

BAIIA ajusté[1)]

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées. La diminution des charges d'exploitation pour l'exercice 2023 est attribuable à la baisse des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées du fait d'une baisse du cours de l'action.

Résultats trimestriels

Les produits ont fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 64,3 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022 à 78,9 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023. L'augmentation au deuxième trimestre de 2022 est attribuable à l'assouplissement graduel des restrictions liées à la COVID-19, à la hausse des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique et à l'acquisition de Calm Radio. L'augmentation enregistrée au troisième trimestre de 2022 traduit en grande partie le caractère saisonnier normal des activités et la hausse des produits tirés des frais d'abonnement. La diminution au quatrième trimestre de 2022 est principalement attribuable au caractère saisonnier normal des activités, contrebalancé en partie par l'acquisition d'InStore Audio Network. La hausse enregistrée au premier trimestre de 2023 et la baisse enregistrée au deuxième trimestre de 2023 proviennent du caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au troisième trimestre de 2023 s'explique essentiellement par le caractère saisonnier normal des activités, par l'incidence positive du change et par l'accroissement des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2023 est essentiellement attribuable au caractère saisonnier normal des activités.

Le BAIIA ajusté[1)] a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 24,2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022 à 26,6 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2022 découle de la hausse des résultats d'exploitation, en partie contrebalancée par la réduction de la SSUC. L'augmentation enregistrée au troisième trimestre de 2022 s'explique surtout par le caractère saisonnier normal des activités. La diminution du quatrième trimestre de 2022 est principalement attribuable au caractère saisonnier normal des activités et à la baisse de la SSUC, facteurs contrebalancés en partie par l'acquisition d'InStore Audio Network. La hausse enregistrée au premier trimestre de 2023 s'explique essentiellement par le caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2023 est surtout attribuable à la diminution des coûts d'exploitation. La hausse enregistrée au troisième trimestre de 2023 et la baisse enregistrée au quatrième trimestre de 2023 proviennent du caractère saisonnier normal des activités.

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

Le bénéfice net a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 4,2 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2022 à 4,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2022 traduit la variation positive de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, la variation positive de la juste valeur des instruments financiers dérivés et la hausse des résultats d'exploitation, facteurs contrebalancés en partie par la comptabilisation d'une perte de change. Au troisième trimestre de 2022, la hausse s'explique en grande partie l'augmentation des résultats d'exploitation, contrebalancée par la baisse du profit lié à la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2022 s'explique essentiellement par la baisse des résultats d'exploitation en raison du caractère saisonnier normal des activités et par l'augmentation des charges de restructuration et autres charges, facteurs contrebalancés en partie par la diminution de la charge d'impôt. La hausse du premier trimestre de 2023 s'explique en grande partie par l'augmentation des résultats d'exploitation et le fléchissement des charges de restructuration et autres charges, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. La baisse enregistrée au deuxième trimestre de 2023 est essentiellement attribuable à la perte liée à la juste valeur des instruments financiers dérivés, par une perte de change et par l'augmentation des charges d'intérêts, facteurs contrebalancés par la baisse de la charge d'impôt. La hausse enregistrée au troisième trimestre de 2023 s'explique surtout par l'augmentation des résultats d'exploitation et par le profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la charge d'impôt. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2023 s'explique en grande partie par la diminution des résultats d'exploitation, par la hausse des charges de restructuration et autres charges, et par l'augmentation des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, facteurs contrebalancés en partie par la diminution de la charge d'impôt.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	31 mars 2023	**31 déc. 2022**	**30 sept. 2022**	**30 juin 2022**	**31 mars 2022**	**31 déc. 2021** Révisés[2]	**30 sept. 2021** Révisés[2]	**30 juin 2021** Révisés[2]
	Exercice 2023	**Exercice 2023**	**Exercice 2023**	**Exercice 2023**	**Exercice 2022**	**Exercice 2022**	**Exercice 2022**	**Exercice 2022**
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	50 045	54 158	44 901	46 130	45 584	40 085	38 392	35 021
Radio	28 886	35 084	32 734	32 006	27 060	34 943	32 311	29 230
Total des produits	**78 931**	**89 242**	**77 635**	**78 136**	**72 644**	**75 028**	**70 703**	**64 251**
Produits par région								
Canada	43 667	49 471	47 236	46 658	40 456	49 286	46 659	41 338
États-Unis	21 968	26 561	18 360	19 103	19 145	12 588	10 853	9 817
Autres pays	13 296	13 210	12 039	12 375	13 043	13 154	13 191	13 096
Total des produits	**78 931**	**89 242**	**77 635**	**78 136**	**72 644**	**75 028**	**70 703**	**64 251**
BAIIA ajusté[1]	**26 573**	**34 450**	**27 031**	**26 086**	**21 023**	**28 504**	**25 587**	**24 155**
BAIIA ajusté DDM[1]	**114 140**	**108 590**	**102 644**	**101 200**	**99 269**	**101 884**	**107 373**	**112 942**
Bénéfice net	**4 447**	**12 944**	**3 331**	**9 397**	**4 466**	**12 546**	**12 075**	**4 200**
Bénéfice net par action – de base et dilué	0,06	0,19	0,05	0,13	0,06	0,18	0,17	0,06
Bénéfice net ajusté[1]	**14 668**	**16 464**	**10 825**	**13 245**	**11 780**	**17 048**	**16 323**	**11 238**
Bénéfice net ajusté par action – de base[1]	0,21	0,24	0,16	0,19	0,17	0,24	0,23	0,16
Bénéfice net ajusté par action – dilué[1]	0,21	0,24	0,15	0,19	0,17	0,24	0,23	0,16
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**27 552**	**24 605**	**18 446**	**16 346**	**22 127**	**24 762**	**20 437**	**16 337**
Flux de trésorerie disponibles ajustés[1]	**14 909**	**18 085**	**15 009**	**15 659**	**11 833**	**14 731**	**15 362**	**15 007**
Dividende trimestriel	**0,075**	**0,075**	**0,075**	**0,075**	**0,075**	**0,075**	**0,075**	**0,075**

Notes :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

2) Les chiffres des T3 2022, T2 2022 et T1 2022 ont été révisés de manière à ajuster certains contrats qui avaient été comptabilisés au montant brut, mais qui auraient dû être comptabilisés au montant net. Cette révision a donné lieu à une diminution des produits et des charges d'exploitation du secteur Diffusion et musique pour entreprises. Les produits ont été révisés de 41,0 millions de dollars à 40,1 millions de dollars pour le troisième trimestre de l'exercice 2022, de 39,1 millions de dollars à 38,4 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2022 et de 35,6 millions de dollars à 35,0 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2022, respectivement.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

	3 mois							
(en milliers de dollars canadiens)	**31 mars 2023**	**31 déc. 2022**	**30 sept. 2022**	**30 juin 2022**	**31 mars 2022**	**31 déc. 2021**	**30 sept. 2021**	**30 juin 2021**
	Exercice 2023	**Exercice 2023**	**Exercice 2023**	**Exercice 2023**	**Exercice 2022**	**Exercice 2022**	**Exercice 2022**	**Exercice 2022**
Bénéfice net	**4 447**	**12 944**	**3 331**	**9 397**	**4 466**	**12 546**	**12 075**	**4 200**
Charges financières (produits financiers), montant net	3 749	7 205	11 906	3 975	(769)	1 999	(364)	5 253
Variation de la juste valeur des placements	11	68	(247)	(121)	12	3	(13)	–
Impôts	753	5 037	611	3 139	191	4 115	2 874	1 833
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 406	1 784	2 876	2 671	3 862	2 237	2 446	2 524
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 225	1 092	1 066	1 123	1 201	1 281	1 298	1 296
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 547	4 596	4 822	4 772	4 176	4 669	4 927	5 627
Rémunération fondée sur des actions	157	153	164	137	222	216	196	164
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	2 068	(238)	427	(400)	1 750	659	1 300	2 090
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	1 809	2 075	1 393	5 912	779	848	1 168
BAIIA ajusté	**26 573**	**34 450**	**27 031**	**26 086**	**21 023**	**28 504**	**25 587**	**24 155**
Marge du BAIIA ajusté	**33,7 %**	**38,6 %**	**34,8 %**	**33,4 %**	**28,9 %**	**38,0 %**	**36,2 %**	**37,6 %**
Bénéfice net	**4 447**	**12 944**	**3 331**	**9 397**	**4 466**	**12 546**	**12 075**	**4 200**
Ajustements :								
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	(70)	(1 642)	2 996	(545)	(2 150)	(248)	(1 517)	518
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 547	4 596	4 822	4 772	4 176	4 669	4 927	5 627
Variation de la juste valeur des placements	11	68	(247)	(121)	12	3	(13)	–
Rémunération fondée sur des actions	157	153	164	137	222	216	196	164
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	2 068	(238)	427	(400)	1 750	659	1 300	2 090
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	1 809	2 075	1 393	5 912	779	848	1 168
Charge d'impôt liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, à la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(3 702)	(1 226)	(2 743)	(1 388)	(2 608)	(1 576)	(1 493)	(2 529)
Bénéfice net ajusté	**14 668**	**16 464**	**10 825**	**13 245**	**11 780**	**17 048**	**16 323**	**11 238**
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	69 459	69 678	70 008	70 277	70 655	70 960	71 978	72 363
Bénéfice net ajusté par action – dilué	**0,21**	**0,24**	**0,15**	**0,19**	**0,17**	**0,24**	**0,23**	**0,16**
BAIIA ajusté DDM	114 140	108 590	102 644	101 200	99 269	101 884	107 373	112 942
Synergies et BAIIA ajusté pour les mois précédant les acquisitions d'entreprises qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats	–	–	7 450	11 900	16 000	19 500	1 428	842
Crédits liés à la COVID-19 alloués en raison de fermetures obligatoires de magasins	–	–	–	699	1 535	3 051	2 492	1 369
Initiatives de réduction des coûts durables	2 325	5 074	–	–	–	–	–	–
BAIIA ajusté pro forma	**116 465**	**113 664**	**110 094**	**113 799**	**116 804**	**124 435**	**111 293**	**115 153**

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

	3 mois							
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021
	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**27 552**	**24 605**	**18 446**	**16 346**	**22 127**	**24 762**	**20 437**	**16 337**
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 987)	(1 997)	(2 099)	(1 151)	(2 443)	(2 181)	(2 360)	(2 077)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(383)	(532)	(89)	(277)	(355)	(276)	(305)	(198)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 236)	(1 978)	(1 165)	(1 564)	(593)	(2 058)	(2 050)	(2 153)
Intérêts payés	(6 842)	(6 882)	(5 916)	(4 252)	(3 391)	(3 868)	(3 234)	(3 891)
Remboursement d'obligations locatives	(1 122)	(974)	(1 280)	(1 057)	(1 074)	(1 130)	(1 526)	(1 085)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(7 077)	3 376	3 727	7 456	(7 571)	(1 533)	2 323	6 805
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	(206)	658	1 310	(1 235)	(779)	236	1 229	101
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	7 210	1 809	2 075	1 393	5 912	779	848	1 168
Flux de trésorerie disponibles ajustés	**14 909**	**18 085**	**15 009**	**15 659**	**11 833**	**14 731**	**15 362**	**15 007**

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma :

	3 mois							
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021
	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022	Exercice 2022
Facilités de crédit	360 990	366 168	368 442	358 440	358 203	317 957	313 172	305 779
Dette subordonnée	25 543	25 517	25 492	25 467	25 442	25 416	31 791	31 766
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 453)	(12 303)	(15 411)	(13 816)	(14 563)	(11 266)	(8 475)	(6 416)
Partie du solde à payer sur l'acquisition d'InStore Audio Network payée le 5 janvier 2022	–	–	–	–	–	42 471	–	–
Dette nette	**371 080**	**379 382**	**378 523**	**370 091**	**369 082**	**374 578**	**336 488**	**331 129**
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma	**3,19**	**3,34**	**3,44**	**3,25**	**3,16**	**3,01**	**3,02**	**2,88**

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES ET LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2023 ET 2022

	3 mois		12 mois	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022	2023	2022
Activités d'exploitation	27 552	22 127	86 949	83 663
Activités de financement	(19 120)	(15 430)	(65 454)	(59 510)
Activités d'investissement	(5 282)	(3 400)	(20 605)	(18 630)
Variation nette de la trésorerie	3 150	3 297	890	5 523
Trésorerie – à l'ouverture de la période	12 303	11 266	14 563	9 040
Trésorerie – à la clôture de la période	15 453	14 563	15 453	14 563
Flux de trésorerie disponibles ajustés[1)]	**14 909**	**11 833**	**63 662**	**56 933**

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 27,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en comparaison de 22,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. La hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des résultats d'exploitation.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 86,9 millions de dollars pour l'exercice 2023, en comparaison de 83,7 millions de dollars pour l'exercice 2022. La hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des résultats d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse de la variation négative des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation et par des charges de restructuration et autres charges plus élevées.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 19,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 15,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. L'augmentation découle surtout du remboursement sur les facilités de crédit et de la hausse des intérêts payés, facteurs contrebalancés en partie par le remboursement du solde à payer sur l'acquisition d'InStore Audio Network pour la période comparative.

Pour l'exercice 2023, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 65,5 millions de dollars, comparativement à 59,5 millions de dollars pour l'exercice 2022. Cette augmentation traduit essentiellement la hausse des prélèvements sur les facilités de crédit et la hausse des intérêts payés, facteurs atténués par le remboursement du solde à payer sur l'acquisition d'InStore Audio Network pour la période comparative, par le recul du nombre d'actions rachetées et annulées de même que par le remboursement partiel des dettes subordonnées pour la période comparative.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 5,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 3,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. La hausse découle surtout de l'accroissement des entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne et de l'augmentation de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Pour l'exercice 2023, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 20,6 millions de dollars, comparativement à 18,6 millions de dollars pour l'exercice 2022. Cette hausse découle surtout du paiement du fonds de roulement net lié à l'acquisition d'InStore Audio Network, atténué par l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans The Singing Machine au deuxième trimestre de 2022.

Flux de trésorerie disponibles ajustés[1)]

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés au quatrième trimestre de 2023 se sont élevés à 14,9 millions de dollars, comparativement à 11,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés pour l'exercice 2023 se sont élevés à 63,7 millions de dollars, comparativement à 56,9 millions de dollars pour l'exercice 2022. Ces augmentations sont principalement attribuables à la progression des résultats d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse des intérêts payés.

Note :

1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location d'immobilisations corporelles, les engagements relatifs aux licences de diffusion et les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit et de la dette subordonnée. Le tableau suivant présente un sommaire des obligations contractuelles importantes non actualisées de la société au 31 mars 2023, y compris les paiements et engagements estimés au titre des contrats de location :

(en milliers de dollars canadiens)	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Obligations locatives	1 361	19 213	13 295	**33 869**
Obligations d'exploitation	2 961	2 307	1 617	**6 885**
Engagements relatifs aux licences de diffusion	7 124	7 640	–	**14 764**
Facilité de crédit	7 500	354 354	–	**361 854**
Dette subordonnée	–	25 600	–	**25 600**
Créditeurs et charges à payer	74 826	–	–	**74 826**
Autres passifs	25 774	7 338	1 836	**34 948**
Total des obligations	**119 546**	**416 452**	**16 748**	**552 746**

Licences de diffusion et redevances

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de sept ans. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

Ressources en capital

Nos principales ressources en capital sont nos entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de notre facilité renouvelable. Notre trésorerie est essentiellement affectée au remboursement de notre dette, au financement de nos acquisitions et de nos dépenses d'investissement, au paiement de dividendes, au rachat d'actions et au fonds de roulement. Nous sommes d'avis que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de nos facilités de crédit actuelles suffiront pour satisfaire à nos besoins en liquidités pour un avenir prévisible.

Les facilités de crédit sont composées d'une facilité de crédit renouvelable de 375,0 millions de dollars et d'un emprunt à terme de 56,3 millions de dollars, tous deux arrivant à échéance en octobre 2026.

La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs correspondant à 2,50 % de l'emprunt à terme initialement prélevé. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance, soit le 25 octobre 2026.

Les facilités de crédit portent intérêt a) au taux préférentiel de la banque (6,70 % et 2,70 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (9,25 % et 4,00 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux des acceptations bancaires (5,07 % et 0,73 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au TIOL (4,84 % et 0,21 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, au gré de la société. De plus, la société doit payer des commissions d'attente fondées sur une clause financière restrictive, sur la tranche inutilisée des facilités de crédit (0,40 % pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022).

Au 31 mars 2023, la société disposait de 15,5 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie, d'une dette subordonnée de 25,5 millions de dollars ainsi que de facilités de crédit de 361,0 millions de dollars, dont une tranche d'environ 68,6 millions de dollars était disponible.

Le tableau qui suit résume l'incidence sur la dette nette[2)] au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, avec les ratios correspondants :

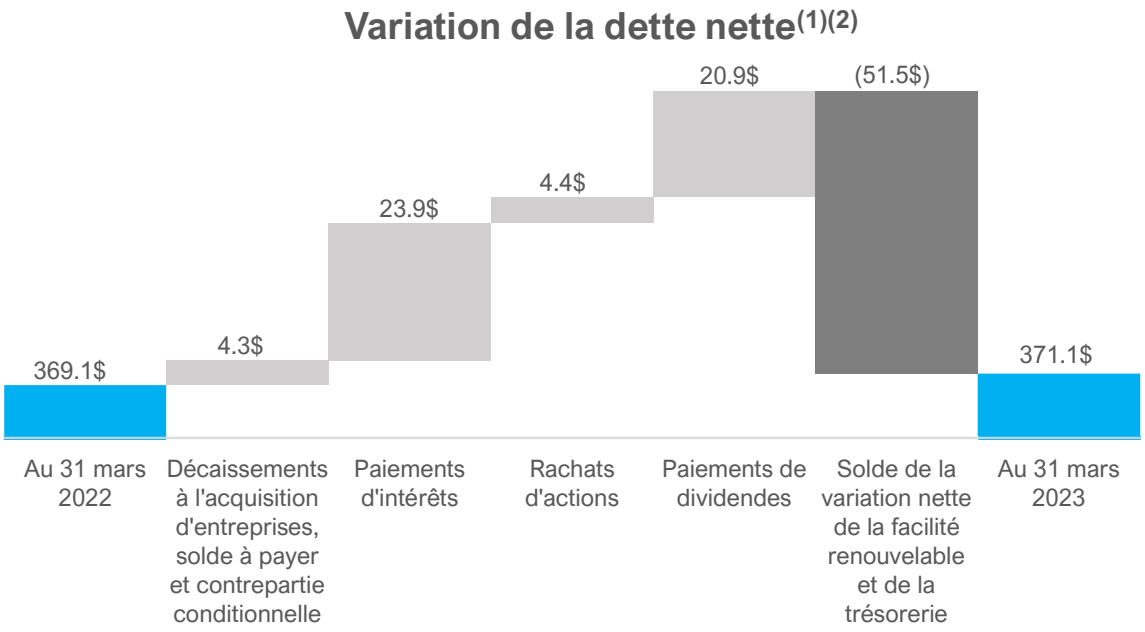

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2023	31 mars 2022	Variations		Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	71 251	66 666	4 585	▲	Calendrier des paiements par les clients et augmentation des produits
Immobilisations incorporelles	68 814	76 230	(7 416)	▼	Amortissement des immobilisations incorporelles
Goodwill	360 900	354 679[3)]	6 221	▲	Écarts de change
Créditeurs et charges à payer	74 826	67 391[3)]	7 435	▲	Calendrier des paiements aux fournisseurs et hausse des coûts d'exploitation
Autres passifs	47 984	60 997	(13 013)	▼	Paiements au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC
Facilités de crédit	360 990	358 203	2 787	▲	Se reporter au graphique précédent
Dette subordonnée	25 543	25 442	101	▲	Amortissement des frais de financement différés

Notes :

1) En millions de dollars canadiens.
2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 32 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 34 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 43.
3) Révisés. Voir la note 3 des états financiers consolidés.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

En mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo.

En décembre 2020, les opposants et la SOCAN ont conclu un protocole d'entente exécutoire qui donnera lieu à un remboursement partiel des redevances déjà payées par les opposants et par une réduction importante du fardeau tarifaire actuel et futur. Le 28 mai 2021, la Commission du droit d'auteur du Canada a rendu un jugement final sur les tarifs des services sonores payants. Ce jugement et les tarifs certifiés sont conformes aux attentes des opposants.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	12 mois	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	5 444	5 074
Rémunération fondée sur des actions	358	525
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance	1 213	2 533
Unités d'actions différées	(282)	954
	6 733	**9 086**

Arrangements hors bilan

La société n'a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d'au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l'IFRS 16, qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	2 juin 2023	31 mars 2023
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote subalterne	50 977 650	50 978 450
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(7 598)	(1 802)
Actions à droit de vote subalterne variable	402 452	401 652
Actions à droit de vote multiple	17 941 498	17 941 498
	69 314 002	**69 319 798**
Options sur actions en circulation		
Options sur actions	3 489 333	3 489 333

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d'émission. Au cours de l'exercice 2023, aucune option n'a été exercée, 147 177 options ont été annulées et 166 701 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain (« $ US ») et l'euro (« EURO »). Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des contrats de change à terme en vigueur au 31 mars 2023 :

	Type	Taux de change contractuel	Montant contractuel	Passifs (actifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2023
Contrats de change à terme				
De 0 à 12 mois	Vente en $ US	1,2831 – 1,3000	24 000	1 121
De 13 à 24 mois	Vente en $ US	1,3260 – 1,3565	24 000	(106)
			48 000 $	1 015 $

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve également les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 1,25 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et sont, par conséquent, également exposés au risque de taux d'intérêt eu égard à leur juste valeur. Toutefois, le risque lié à la juste valeur n'est pas important, compte tenu de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments.

La facilité de crédit est un instrument à taux d'intérêt variable qui échoit à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. La société a conclu les swaps de taux d'intérêt suivants dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt :

(en milliers de dollars canadiens)

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe (le cas échéant)	Valeur nominale initiale	Passifs (actifs) liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2023	Passifs (actifs) liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2022
Swaptions					
25 octobre 2024	CAD	—	100 000	(490)	(604)
25 octobre 2024	CAD	—	100 000	(699)	(860)
			200 000	(1 189)	(1 464)
Swap					
29 septembre 2026	CAD	3,5975 %	70 000	1	—
			270 000 $	(1 188) $	(1 464) $

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société.

Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour risque de crédit attendu que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients.

Une provision pour pertes de crédit attendues est conservée pour refléter le risque de perte de valeur relatif aux créances clients en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue. Une provision pour créances irrécouvrables est également constituée en fonction des antécédents en matière de recouvrement et du risque précis que présente chaque client.

Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés de la société conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un aperçu des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent se révéler inexactes est présenté ci-après. Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de la période où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des périodes ultérieures touchées par ces révisions.

Les domaines qui nécessitent des estimations ou jugements importants sont les suivants :

Estimation sur l'impôt exigible et la charge d'impôt

Pour calculer l'impôt exigible, la société doit faire des estimations importantes du fait qu'elle est assujettie aux lois fiscales de plusieurs territoires dans lesquels elle exerce ses activités. Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et pourraient par conséquent se révéler différents des montants comptabilisés.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales pouvant être reportées en avant

Pour calculer l'impôt différé, il faut recourir à des estimations afin de déterminer les taux et les montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation. Les actifs d'impôt différé reflètent également l'avantage des pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin d'abaisser les impôts dans les années à venir. Les actifs d'impôt différé comprennent un montant qui se rapporte à des pertes fiscales reportées en avant de certaines filiales européennes et australiennes. Ces filiales ont subi des pertes au cours des derniers exercices précédant leur acquisition par la société, mais elles génèrent désormais un bénéfice imposable. La société a conclu que les actifs différés pourront être recouvrés à l'aide du bénéfice imposable futur estimé selon les plans d'affaires et les prévisions budgétaires approuvées pour les filiales.

Estimation du coût des régimes de retraite à prestations définies et de la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle qui nécessite de formuler diverses hypothèses pouvant différer des résultats réels dans l'avenir. Parmi les hypothèses, citons l'établissement du taux d'actualisation, des taux de mortalité et des augmentations futures des prestations de retraite. En raison du caractère complexe de l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de leurs échéances à long terme, l'obligation nette au titre du régime de retraite est très sensible aux variations de ces hypothèses.

La direction a recours aux services d'actuaires indépendants pour l'aider à calculer le taux d'actualisation approprié. La direction, avec le concours des actuaires, examine les taux d'intérêt des obligations de sociétés de grande qualité dont les échéances se rapprochent de celles de l'obligation au titre des prestations définies. Le taux de mortalité est fonction des tables de mortalité disponibles. Les augmentations futures de salaires et de prestations de retraite sont calculées en fonction des taux d'inflation futurs attendus.

Juste valeur estimée de certains placements

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie au moyen de techniques d'évaluation. La société pose des jugements aux fins de la sélection d'une méthode d'évaluation et formule des hypothèses qui reposent essentiellement sur les conditions de marché prévalant à la clôture de chaque période de présentation de l'information.

Valeur d'utilité ou juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT estimées utilisées aux fins du test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion

Les licences de diffusion et le goodwill ne sont pas amortis. Ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur des licences de diffusion et (ou) du goodwill pourrait avoir subi une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente tient compte des données disponibles sur des transactions de vente irrévocables dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale portant sur des actifs similaires, des cours du marché observables ou des flux de trésorerie actualisés prévus diminués des coûts additionnels afférents à la cession de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité s'appuie sur un modèle des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget établi pour les cinq prochaines années et ne tiennent pas compte des activités de restructuration pour lesquelles la société ne s'est pas encore engagée ou d'importants investissements futurs qui amélioreront la performance de l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. La valeur recouvrable est plus sensible au taux d'actualisation utilisé dans le cadre du modèle axé sur les flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance servant à des fins d'extrapolation. L'incidence de la COVID-19 sur la société a également été prise en compte dans le calcul des flux de trésorerie futurs. En fonction des mesures qui sont adoptées par les autorités fédérales et provinciales pour ralentir ou endiguer la propagation de la COVID-19, notamment la fermeture des entreprises non essentielles et la distanciation sociale, les résultats réels pourraient s'écarter sensiblement des estimations utilisées.

Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle comptabilisée au titre des acquisitions d'entreprises

Le paiement de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises relatifs à un regroupement d'entreprises donné dépend de la réalisation de cibles de croissance des produits au cours d'une période démarrant à la date de l'acquisition jusqu'au renouvellement des contrats avec les clients. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises a été estimée en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Estimation de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p. ex., un changement de stratégie commerciale).

Regroupements d'entreprises

En vertu de la méthode d'acquisition, à la date d'obtention du contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Selon la complexité du calcul de la valeur de certains actifs, la société utilise des techniques d'évaluation appropriées pour déterminer leur juste valeur estimée à la date d'acquisition. Ces évaluations se fondent généralement sur une projection du total des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus et sont étroitement liées aux hypothèses posées par la direction quant au rendement futur des actifs connexes et au taux d'actualisation appliqué, lequel correspond au taux présumé qu'utiliserait un intervenant sur le marché.

Nouvelle norme adoptée par la société

Aucune nouvelle norme n'avait été adoptée par la société au 31 mars 2023.

Modifications comptables futures

Il n'y a eu aucune modification comptable future importante au 31 mars 2023.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de présenter dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2023 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des CPCI de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la société étaient conçus adéquatement et fonctionnaient efficacement au 31 mars 2023.

Une évaluation a été menée en date du 31 mars 2023 sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière en ce qui a trait à l'efficacité du CIIF en vertu du cadre COSO 2013. Selon cette évaluation, ils ont conclu que le CIIF de la société était efficace au 31 mars 2023.

Il n'y a eu aucun changement au cours de la période ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception et l'efficacité du CIIF de la société au 6 juin 2023 ne tenaient pas compte des contrôles et des procédures liés aux activités d'Ultimate Trivia by Stingray. En effet, la société s'est prévalue de la disposition 3.3 1) b) du Règlement 52–109, qui l'autorise à exclure cette acquisition du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Il n’y a aucun événement postérieur à la clôture.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d’obtenir d’autres renseignements au sujet de la société sur son site www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Groupe Stingray Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Stingray Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **« *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* »** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Évaluation de la dépréciation du goodwill et des licences de diffusion pour certaines unités génératrices de trésorerie

Description de la question

Nous attirons l'attention sur la note 16 des états financiers. Le *goodwill* et les licences de diffusion de l'entité s'élèvent respectivement à 360 900 $ et 272 996 $. Pour les besoins des tests de dépréciation, les licences de diffusion sont attribuées à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Le *goodwill* et les licences de diffusion sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an et lorsque des circonstances indiquent qu'il peut y avoir une baisse de la valeur comptable. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de leur valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Une estimation importante utilisée dans la détermination de la valeur recouvrable est l'évaluation des flux de trésorerie prévus, ajustés en fonction des risques. Les estimations et les hypothèses importantes utilisées dans la détermination des flux de trésorerie escomptés comprennent le taux de croissance des produits et charges d'exploitation ainsi que les taux d'actualisation.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation du *goodwill* et des licences de diffusion pour certaines UGT constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives pour certains groupes d'UGT en raison de l'ampleur du *goodwill* et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. En outre, des jugements importants de la part de l'auditeur et des compétences et connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit en raison de la sensibilité de la détermination des valeurs recouvrables par l'entité de certaines UGT à des changements mineurs dans les hypothèses importantes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour traiter cette question clé de l'audit, nous avons, au moyen des principales procédures qui suivent :

- comparé les hypothèses de l'entité relatives au taux de croissance des produits pour certains groupes d'UGT, en comparant ces hypothèses aux taux de croissance prévus figurant dans les rapports des analystes de l'entité et des entités comparables et nous avons pris en compte les conditions et événements considérés par l'entité afin d'arriver aux ventes projetées des groupes d'UGT;
- comparé les flux de trésorerie futurs de certains groupes d'UGT aux résultats réels historiques. Nous avons évalué la capacité de l'entité à prévoir avec précision les flux de trésorerie futurs en comparant les résultats réels aux prévisions de flux de trésorerie historiques;
- demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses relatives au taux d'actualisation utilisées par la direction dans la détermination de la valeur d'utilité, en les comparant à des fourchettes de taux d'actualisation élaborées de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues :

- dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations, et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le Rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière; nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle ce rapport de l'auditeur est délivré est Marie David.

KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l.*

Montréal, Canada

Le 6 juin 2022

*CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131681

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Note	2023	2022
Produits	5	323 944 $	282 626 $
Charges d'exploitation	6	212 272	189 954
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		32 980	35 544
Charges financières (produits financiers), montant net	8	26 835	6 119
Variation de la juste valeur des placements	17, 29	(289)	2
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	9	12 487	8 707
Bénéfice avant impôts		39 659	42 300
Impôts	10	9 540	9 013
Bénéfice net		30 119 $	33 287 $
Bénéfice net par action – de base	11	0,43 $	0,47 $
Bénéfice net par action – dilué	11	0,43 $	0,47 $
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	11	69 640 151	70 968 954
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	11	69 769 939	71 463 581
Résultat global			
Bénéfice net		30 119 $	33 287 $
Autres éléments du résultat global, après impôt			
Éléments pouvant être reclassés en résultat net			
Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger		7 435	(1 954)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Profit (perte) de réévaluation sur les obligations au titre des régimes de retraite, déduction faite d'une charge d'impôt exigible de 0 $ (1 004 $ en 2022)		(52)	2 780
Total des autres éléments du résultat global		7 383	826
Résultat global total		37 502 $	34 113 $

Le bénéfice net est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

31 mars 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)	Note	31 mars 2023	31 mars 2022 Révisés (note 3)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		15 453 $	14 563 $
Créances clients et autres débiteurs	12	71 251	66 666
Impôts à recevoir		5 856	96
Stocks		5 704	5 200
Autres actifs courants		17 719	13 388
		115 983	99 913
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	13	38 792	39 931
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	14	23 271	25 944
Immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion	15	68 814	76 230
Licences de diffusion	16	272 996	272 996
Goodwill	16	360 900	354 679
Placements	17	8 295	6 431
Autres actifs non courants		3 945	5 136
Actifs d'impôt différé	10	2 206	2 816
Total des actifs		895 202 $	884 076 $
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilités de crédit	19	7 500 $	7 500 $
Créditeurs et charges à payer	18	74 826	67 391
Dividende à verser	24	5 200	5 259
Produits différés		7 473	4 942
Obligations locatives courantes	21	4 177	4 171
Autres passifs courants	22	31 428	17 786
Impôts à payer		4 575	8 283
		135 179	115 332
Passifs non courants			
Facilités de crédit	19	353 490	350 703
Dette subordonnée	20	25 543	25 442
Produits différés		267	1 030
Obligations locatives	21	21 533	24 147
Autres passifs	22	16 556	43 211
Passifs d'impôt différé	10	56 365	50 682
Total des passifs		608 933	610 547
Capitaux propres			
Capital social	24	297 903	302 328
Surplus d'apport		6 158	5 745
Déficit		(21 734)	(31 103)
Cumul des autres éléments du résultat global		3 942	(3 441)
Total des capitaux propres		286 269	273 529
Engagements (note 27)			
Total du passif et des capitaux propres		895 202 $	884 076 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Karinne Bouchard, administratrice

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)	Capital social				Cumul des autres éléments du résultat global		
	Nombre d'actions	Montant	Surplus d'apport	Déficit	Compte des écarts de conversion cumulés	Régimes de retraite à prestations définies	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2021	72 111 588	313 951 $	5 180 $	(40 172) $	(3 775) $	(492) $	274 692 $
Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions (note 24)	95 000	378	(84)	—	—	—	294
Dividendes	—	—	—	(21 104)	—	—	(21 104)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	(2 106 000)	(11 970)	—	(3 114)	—	—	(15 084)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	618	—	—	—	618
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 24 et 26)	(4 664)	(31)	31	—	—	—	—
Bénéfice net	—	—	—	33 287	—	—	33 287
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(1 954)	2 780	826
Solde au 31 mars 2022	70 095 924	302 328 $	5 745 $	(31 103) $	(5 729) $	2 288 $	273 529 $
Dividendes	—	—	—	(20 821)	—	—	(20 821)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	(786 100)	(4 466)	—	71	—	—	(4 395)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	454	—	—	—	454
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 24 et 26)	9 974	41	(41)	—	—	—	—
Bénéfice net	—	—	—	30 119	—	—	30 119
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	7 435	(52)	7 383
Solde au 31 mars 2023	69 319 798	297 903	6 158	(21 734)	1 706	2 236	286 269

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2023	2022
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		30 119 $	33 287 $
Ajustements visant ce qui suit :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations		32 980	35 544
Rémunération fondée sur des actions et charges liées aux UAP et UAD		2 468	6 597
Charges d'intérêts et commissions d'attente	8	21 164	12 683
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	8	739	(3 397)
Variation de la juste valeur des placements	17	(289)	2
Quote-part des résultats des coentreprises	17	726	65
Quote-part des résultats des placements dans des entreprises associées	17	649	(241)
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	8	1 098	(7 555)
Désactualisation des autres passifs	8	1 728	1 644
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives	8, 21	1 631	1 615
Charge d'impôt		9 540	9 013
Impôts payés		(8 122)	(5 570)
		94 431	83 687
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	25	(7 482)	(24)
		86 949	83 663
Activités de financement			
Augmentation des facilités de crédit		2 410	53 658
Diminution de la dette subordonnée	20	—	(6 400)
Paiement de dividendes	24	(20 880)	(21 254)
Produit de l'exercice d'options sur actions	24	—	294
Rachat et annulation d'actions	24	(4 396)	(15 084)
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		(324)	(430)
Intérêts payés		(23 892)	(14 384)
Remboursement d'obligations locatives	21	(4 433)	(4 815)
Remboursement d'autres passifs		(13 939)	(50 495)
Dénouement de swaps de taux d'intérêt	29	—	(600)
		(65 454)	(59 510)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(3 887)	1 630
Acquisition de placements	17	(158)	(703)
Acquisition de placements dans des entreprises associées	17	(513)	(2 508)
Acquisition de placements dans des coentreprises		(589)	—
Acquisition d'immobilisations corporelles		(8 234)	(9 061)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne		(1 281)	(1 134)
Entrée d'immobilisations incorporelles développées en interne		(5 943)	(6 854)
		(20 605)	(18 630)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, montant net		890	5 523
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		14 563	9 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		15 453 $	14 563 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Groupe Stingray Inc. (la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de grande qualité sur différentes plateformes, y compris des stations de radio, des chaînes télé sur demande et des chaînes de télé numérique, par satellite ou par protocole Internet, ainsi que sur le Web, les appareils mobiles et les consoles de jeu. Une tranche des produits de la société découle de la vente de temps d'antenne publicitaire, laquelle fait l'objet des fluctuations saisonnières du secteur de la radio au Canada. Par conséquent, les résultats du premier et du troisième trimestre ont tendance à être plus élevés, et ceux du deuxième et du quatrième trimestre, plus faibles au cours d'un exercice.

2. PRINCIPAL CHANGEMENT ET FAITS SAILLANTS

L'événement et les transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

- Le 29 mars 2023, la société a signé une entente en vue d'acquérir les actifs de Barvanna Inc., une société qui exploite une chaîne télévisée gratuite financée par la publicité (FAST) connue sous le nom d'Ultimate Trivia Network pour une contrepartie totale de 1 397 $ US (1 891 $). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles (note 15), d'un goodwill (note 16), d'un solde à payer sur les acquisitions d'entreprises (note 22) et d'une contrepartie conditionnelle (note 22).
- Le 23 septembre 2022, la société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle la société est autorisée à racheter un maximum de 2 868 124 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions subalternes »), ce qui représente environ 10 % du flottant des actions subalternes au 13 septembre 2022. Se reporter à la note 24 pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

EXERCICE 2023

Ultimate Trivia Network

Le 29 mars 2023, la société a acquis la totalité des actifs de Barvanna inc., une société exploitant une chaîne FAST appelée « The Ultimate Trivia Network », pour une contrepartie totale de 1 397 $ US (1 891 $). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 1 145 $ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 3 000 $ US (4 058 $) au cours des quatre prochaines années, période qui prendra fin en mars 2027, et établi en fonction des cibles de produits. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés. Une tranche de 125 $ US (169 $) du solde à payer sur les acquisitions a été réglée le 11 avril 2023.

	Chiffres provisoires
Actifs acquis	
Immobilisations incorporelles	746
Goodwill	1 145
	1 891
Actifs nets acquis à la juste valeur	1 891 $
Contrepartie donnée	
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	648
Contrepartie conditionnelle	1 243
	1 891 $

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

EXERCICE 2022

InStore Audio Network

Le 31 décembre 2021, la société a acquis la totalité des participations de Pop Radio LLC, société exploitant InStore Audio Network, un réseau publicitaire audio en magasin aux États-Unis, pour une contrepartie totale de 47 788 $ US (60 586 $). L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 18 942 $ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 5 629 $ US (7 136 $), ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie n'excédant pas 14 000 $ US (18 946 $) au cours des deux prochaines années, période qui prendra fin en avril 2023, et établi en fonction des cibles de produits. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés. Une partie du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises a été réglée le 5 janvier 2022 pour un montant de 33 500 $ US (42 471 $). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la société a versé aux anciens propriétaires un fonds de roulement de 3 887 $.

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Chiffres provisoires au 31 mars 2022	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 307 $	— $	1 307 $
Créances clients et autres débiteurs	7 136	—	7 136
Autres actifs courants	984	—	984
Immobilisations incorporelles	34 233	—	34 233
Goodwill	18 567	375	18 942
Autres actifs non courants	2 853	—	2 853
	65 080	375	65 455
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	3 788	375	4 163
Produits différés	706	—	706
	4 494	375	4 869
Actifs nets acquis à la juste valeur	60 586 $	— $	60 586 $
Contrepartie donnée			
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	45 025 $	— $	45 025 $
Contrepartie conditionnelle	11 895	—	11 895
Fonds de roulement à payer	3 666	—	3 666
	60 586 $	— $	60 586 $

Calm Radio Corp.

Le 30 juin 2021, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Calm Radio, un service en ligne de diffusion musicale en continu s'adressant aux marchés du bien-être et de la détente, pour une contrepartie totale de 8 171 $. L'acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 198 $ relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

	Chiffres définitifs
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	323 $
Créances clients et autres débiteurs	159
Autres actifs courants	121
Immobilisations corporelles	56
Immobilisations incorporelles	12 081
Goodwill	198
Actifs d'impôt différé	—
	12 938
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	221
Produits différés	1 640
Passifs d'impôt différé	2 906
	4 767
Actifs nets acquis à la juste valeur	8 171 $
Contrepartie donnée	
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	4 000 $
Contrepartie conditionnelle	3 912
Fonds de roulement à payer	259
	8 171 $

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

SECTEURS D'EXPLOITATION

Les secteurs d'exploitation de la société sont regroupés en deux secteurs : Diffusion et musique pour entreprises et Radio. Les secteurs d'exploitation reflètent la manière dont la société gère ses activités, ses ressources et ses actifs ainsi que la manière dont elle évalue sa performance. Les résultats financiers des deux secteurs d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et de l'évaluation de leur performance selon le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (ci-après, le « BAIIA ajusté »), et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles. Le BAIIA ajusté exclut du bénéfice avant impôts les charges suivantes : la rémunération fondée sur des actions, les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations, le montant net des charges financières (des produits financiers), la variation de la juste valeur des placements et les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Aucun produit intersectoriel n'a été comptabilisé pour les périodes.

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Le secteur Radio exploite plusieurs stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité.

Le secteur Siège social et éliminations est un secteur qui n'exerce pas d'activités d'exploitation et qui comprend les fonctions du siège social et les fonctions administratives qui fournissent du soutien et assurent la gouvernance des autres secteurs d'exploitation de la société.

Les tableaux qui suivent présentent des données financières par secteur pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		**Chiffres consolidés**	
Exercices	2023	2022	2023	2022	2023	2022	**2023**	**2022**
Produits	195 234 $	159 082 $	128 710 $	123 544 $	— $	— $	**323 944 $**	**282 626 $**
Charges d'exploitation (à l'exclusion de la rémunération fondée sur des actions et des charges liées aux UAP et aux UAD)	118 514	100 767	85 804	77 309	5 486	5 281	**209 804**	**183 357**
BAIIA ajusté	76 720 $	58 315 $	42 906 $	46 235 $	(5 486)	(5 281)	**114 140**	**99 269**
Rémunération fondée sur des actions					611	798	**611**	**798**
Charges liées aux UAP et UAD					1 857	5 799	**1 857**	**5 799**
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations					32 980	35 544	**32 980**	**35 544**
Charges financières (produits financiers), montant net					26 835	6 119	**26 835**	**6 119**
Variation de la juste valeur des placements					(289)	2	**(289)**	**2**
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges					12 487 $	8 707 $	**12 487**	**8 707**
Bénéfice avant impôts							**39 659**	**42 300**
Impôts					9 540	9 013	**9 540**	**9 013**
Bénéfice net							**30 119 $**	**33 287 $**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		Siège social et éliminations		**Chiffres consolidés**	
	31 mars 2023	31 mars 2022 Révisés (note 3)	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022 Révisés (note 3)
Total des actifs	282 499 $	268 535 $	612 703 $	615 541 $	— $	— $	**895 202 $**	**884 076 $**
Total des passifs[1)]	101 172 $	97 944 $	113 825 $	122 235 $	393 936 $	390 368 $	**608 933 $**	**610 547 $**

[1)] Le total des passifs inclut les passifs opérationnels, les facilités de crédit et la dette subordonnée.

	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		**Chiffres consolidés**	
Exercices	2023	2022 Révisés (note 3)	2023	2022	**2023**	**2022 Révisés (note 3)**
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 143 $	4 617 $	4 181 $	4 066 $	**8 324 $**	**8 683 $**
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location	2 026 $	685 $	525 $	2 434 $	**2 551 $**	**3 119 $**
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8 229 $	54 467 $	— $	— $	**8 229 $**	**54 467 $**
Acquisition de licences de diffusion	— $	— $	— $	8 $	**— $**	**8 $**
Goodwill comptabilisé à l'acquisition d'entreprises	1 145 $	18 942 $	— $	— $	**1 145 $**	**18 942 $**

L'acquisition d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location, d'immobilisations incorporelles, de licences de diffusion et de goodwill comprend les actifs acquis par voie d'acquisitions d'entreprises, qu'ils aient été payés ou non, et aucun n'est lié au secteur Siège social.

Au 31 mars 2023, une proportion d'environ 76 % des actifs non courants de la société sont situés au Canada (75 % au 31 mars 2022).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. PRODUITS

VENTILATION DES PRODUITS

Le tableau suivant présente une ventilation des produits par secteur à présenter, plus précisément par région et par produit offert :

	Secteurs à présenter[3]					
Exercices	2023	2022	2023	2022	**2023**	**2022**
	Diffusion et musique pour entreprises		Radio		**Total des produits**	
Par région						
Canada	58 322 $	54 195	128 710 $	123 544	**187 032 $**	**177 739**
États-Unis	85 992	52 403	—	—	**85 992**	**52 403**
Autres pays	50 920	52 484	—	—	**50 920**	**52 484**
	195 234	159 082	128 710	123 544	**323 944**	**282 626**
Par produit						
Abonnements[1]	136 615	134 257	—	—	**136 615**	**134 257**
Matériel et main-d'œuvre [2]	18 192	12 863	—	—	**18 192**	**12 863**
Publicité[2]	40 427	11 962	128 710	123 544	**169 137**	**135 506**
	195 234 $	159 082	128 710 $	123 544	**323 944 $**	**282 626**

[1] Comptabilisé généralement au fil du temps.
[2] Comptabilisé généralement à un moment précis.
[3] Aucun produit n'a été comptabilisé pour le secteur Siège social.

OBLIGATIONS DE PRESTATION PARTIELLEMENT REMPLIES

Le tableau qui suit présente les produits devant être comptabilisés au cours des trois prochaines années et par la suite pour ce qui est des obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 mars 2023. Le tableau exclut i) les contrats dont la durée est d'un an ou moins et ii) la contrepartie variable comme les produits fondés sur un nombre d'abonnés ou d'emplacements puisque ce nombre variera tout au long de la durée des contrats.

	2024	**2025**	**2026**	**Par la suite**	**Total**
Matériel et main-d'œuvre	5 066 $	—	—	—	5 066 $
Abonnements	15 765	8 985	3 971	2 173	30 894
	20 831 $	8 985	3 971	2 173	35 960 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. CHARGES D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la société a comptabilisé, à titre de réduction des charges d'exploitation, les subventions reçues aux termes du programme de la SSUC et des autres programmes, lesquelles s'élèvent à 5 437 $. Aucune SSUC n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023. La société a également reçu des crédits d'impôt pour ses activités de recherche et de développement et pour les titres multimédias, qui se sont élevés à 1 980 $ (1 606 $ en 2022) et ont été comptabilisés en réduction des charges d'exploitation pour un montant de 1 140 $ (799 $ en 2022) et en réduction des immobilisations incorporelles pour un montant de 840 $ (807 $ en 2022).

7. AUTRES INFORMATIONS

Le tableau suivant présente les charges selon leur nature :

	2023	2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	95 737 $	96 566 $
Recherche et développement	10 193 $	11 149 $
Coûts liés au matériel	10 530 $	6 869 $
Rémunération fondée sur des actions	611 $	798 $
Charges liées aux UAP et aux UAD	1 857 $	5 799 $

8. CHARGES FINANCIÈRES (PRODUITS FINANCIERS), MONTANT NET

	2023	2022
Charges d'intérêts et commissions d'attente	21 164 $	12 683 $
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	739	(3 397)
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	1 098	(7 555)
Désactualisation des autres passifs	1 728	1 644
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives (note 21)	1 631	1 615
Perte de change	475	1 129
	26 835 $	6 119 $

9. COÛTS D'ACQUISITION, FRAIS JURIDIQUES, CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

	2023	2022
Coûts d'acquisition	184 $	282 $
Frais juridiques	3 673	2 505
Charges de restructuration et autres charges	8 630	5 920
	12 487 $	8 707 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt se compose des éléments suivants :

	2023	2022
Impôt exigible		
Exercice à l'étude	2 810 $	10 308 $
Ajustement lié à des exercices précédents	478	(129)
	3 288	10 179
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	6 835	(733)
Changement des taux d'impôt pratiquement en vigueur	22	(164)
Ajustement lié à des exercices précédents	(605)	(269)
	6 252	(1 166)
Total de la charge d'impôt	9 540 $	9 013 $

Le tableau suivant fait le rapprochement des impôts sur le résultat calculés au taux prévu par la loi au Canada de 26,5 % (26,5 % en 2022) et du total de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 mars :

	2023	2022
Bénéfice avant impôts	39 659 $	42 300 $
Impôts au taux combiné prévu par la loi au Canada	10 510	11 210
(Diminution) augmentation découlant de ce qui suit :		
Incidence des écarts de taux de change	(853)	(860)
Impôts sur les charges non déductibles et produits non imposables	(761)	(1 547)
Variation des pertes fiscale comptabilisées et des différences temporelles déductibles	159	266
Changement des taux d'impôt pratiquement en vigueur	22	(164)
Autre	463	108
Total de la charge d'impôt	9 540 $	9 013 $

ESTIMATION IMPORTANTE

Les impôts et les crédits d'impôt comptabilisés sont examinés et approuvés par les administrations fiscales et les montants définitifs pourraient, par conséquent, se révéler différents des montants comptabilisés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

Le tableau suivant présente l'incidence fiscale des principales composantes des différences temporaires donnant lieu à des actifs et passifs d'impôt différé :

	2023		2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1 950 $	3 952 $	2 067 $	3 261 $
Immobilisations incorporelles, goodwill et licences de diffusion	1 986	66 007	839	66 879
Coûts de financement	46	—	514	—
Pertes fiscales et dépenses au titre des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) reportées en avant	3 431	—	6 105	—
Placements	—	444	—	66
Avantages tangibles exigés par le CRTC	3 907	—	7 479	—
Charges liées aux UAP et aux UAD	3 425	—	3 213	—
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	—	25	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	—	6 217	—	6 844
Obligations locatives	6 837	—	7 485	—
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	982	—	1 457	—
Autre	—	78	25	—
Actifs et passifs d'impôt différé	22 564	76 723	29 184	77 050
Compensation des actifs et des passifs	(20 358)	(20 358)	(26 368)	(26 368)
Actifs et passifs d'impôt différé, montant net	2 206 $	56 365 $	2 816 $	50 682 $

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

	Solde au 31 mars 2022	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation attribuable au change	**Solde au 31 mars 2023**
Immobilisations corporelles	(1 193) $	(809) $	— $	— $	(2 002) $
Immobilisations incorporelles, goodwill et licences de diffusion	(66 040)	2 064	—	(45)	(64 021)
Coûts de financement	514	(468)	—	—	46
Pertes fiscales et RS&DE reportées en avant	6 103	(2 676)	—	4	3 431
Placements	(65)	(379)	—	—	(444)
Avantages tangibles exigés par le CRTC	7 479	(3 572)	—	—	3 907
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	—	(25)	—	—	(25)
Charges liées aux UAP et aux UAD	3 213	212	—	—	3 425
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	(6 844)	627	—	—	(6 217)
Obligations locatives	7 485	(648)	—	—	6 837
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	1 457	(475)	—	—	982
Autre	25	(103)	—	—	(78)
	(47 866) $	(6 252) $	— $	(41) $	(54 159) $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

	Solde au 31 mars 2021	Montant comptabilisé dans le bénéfice net	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation attribuable au change	Acquisitions d'entreprises	**Solde au 31 mars 2022**
Immobilisations corporelles	(1 103) $	(90) $	— $	— $	— $	(1 193) $
Immobilisations incorporelles, goodwill et licences de diffusion	(64 200)	1 371	—	(70)	(3 141)	(66 040)
Coûts de financement	980	(466)	—	—	—	514
Pertes fiscales et RS&DE reportées en avant	7 670	(1 809)	—	8	234	6 103
Placements	—	(65)	—	—	—	(65)
Avantages tangibles exigés par le CRTC	7 390	89	—	—	—	7 479
Charges liées aux UAP et aux UAD	2 596	617	—	—	—	3 213
Actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard de contrats de location	(4 844)	(2 000)	—	—	—	(6 844)
Obligations locatives	5 270	2 215	—	—	—	7 485
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	1 941	520	(1 004)	—	—	1 457
Autre	(759)	784	—	—	—	25
	(45 059) $	1 166 $	(1 004) $	(62) $	(2 907) $	(47 866) $

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société dispose de pertes d'exploitation fiscales reportées en avant de 16 579 $ (30 331 $ en 2022) qui pourront servir à réduire son bénéfice imposable futur. Un avantage fiscal lié à une tranche de 5 003 $ (9 297 $ en 2022) de ces pertes fiscales reportées en avant n'a pas été comptabilisé. Les actifs d'impôt différé se rapportant à ces éléments n'ont pas été comptabilisés puisqu'il n'est pas probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

Le tableau suivant présente, aux 31 mars 2023 et 2022, les montants et les dates d'expiration des pertes fiscales reportées en avant :

	2023				
	Canada[1)]	Pays-Bas	Belgique	Suisse	Royaume-Uni
2028	— $	— $	— $	337 $	— $
2032	—	—	—	341	—
2037	219	—	—	—	—
2038	2 522	—	—	—	—
2039	46	—	—	—	—
2040	1 537	—	—	—	—
2041	837	—	—	—	—
2042	17	—	—	—	—
2043	46	—	—	—	—
Durée indéterminée	—	2 134	815	—	7 728
	5 224 $	2 134 $	815 $	678 $	7 728 $

1) Représente des pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt fédéral; les pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt provincial pourraient être différentes.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022				
	Canada[1]	Pays-Bas	Belgique	Suisse	Royaume-Uni
2023[2]	— $	— $	— $	2 064 $	— $
2028	—	—	—	789	—
2038	2 474	—	—	—	—
2039	232	—	—	—	—
2040	1 334	—	—	—	—
2041	837	—	—	—	—
Durée indéterminée	—	2 106	2 990	—	17 505
	4 877 $	2 106 $	2 990 $	2 853 $	17 505 $

1) Représente des pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt fédéral; les pertes fiscales reportées en avant selon l'impôt provincial pourraient être différentes.

2) Ces pertes ont expiré au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

La société n'a pas comptabilisé de passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales pour l'exercice considéré ni pour les exercices antérieurs étant donné que, pour le moment, elle ne prévoit pas que ces résultats non distribués se résorberont et deviendront imposables dans un avenir prévisible. Un passif d'impôt différé sera comptabilisé lorsque la société prévoira récupérer ces résultats non distribués par un moyen fiscal, comme la vente d'un placement ou l'encaissement de dividendes.

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

	2023	2022
Bénéfice net	30 119 $	33 287 $
Nombre moyen pondéré de base d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	69 640 151	70 968 954
Effet dilutif des options sur actions	129 788	494 627
Nombre moyen pondéré, après dilution, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple	69 769 939	71 463 581
Bénéfice net par action – de base	0,43 $	0,47 $
Bénéfice net par action – dilué	0,43 $	0,47 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2023	2022
Créances clients	61 133 $	50 791 $
Autres débiteurs	2 176	6 464
Règlement à recevoir	2 748	5 155
Taxes de vente à recevoir	5 194	4 256
	71 251 $	66 666 $

Aux 31 mars 2023 et 2022, la société avait des crédits d'impôt à la recherche et au développement à recevoir de 1 811 $ et de 3 406 $, respectivement, des gouvernements provinciaux et fédéral, lesquels se rapportent aux dépenses de recherche et de développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Aux 31 mars 2023 et 2022, les crédits d'impôt à la recherche et au développement à recevoir de 1 811 $ et de 3 406 $, respectivement, étaient comptabilisés en réduction de l'impôt à payer. Les montants sont assujettis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus pourraient être différents de ceux qui ont été comptabilisés.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – et la SOCAN ont conclu un protocole d'entente exécutoire qui donnera lieu à un remboursement partiel des redevances déjà payées à des sociétés collectives canadiennes par les opposants et par une réduction importante du fardeau tarifaire actuel et futur. Un montant de 5 155 $ a été comptabilisé en diminution des charges d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2022. La société a reçu une partie du remboursement après le 31 mars 2022. Au 31 mars 2023, un montant de 2 748 $ était toujours à recevoir.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Infrastructure de radiodiffusion	Mobilier, agencements et matériel	Matériel informatique	Autres	Total
Coût						
Solde au 31 mars 2021	15 939 $	18 731 $	24 416 $	18 609 $	2 316 $	80 011 $
Entrées	275	3 204	3 786	1 094	268	8 627
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	17	—	29	10	—	56
Cessions et radiations	(219)	(564)	(1 139)	(73)	(29)	(2 024)
Écarts de change	6	—	(2)	(50)	—	(46)
Solde au 31 mars 2022	16 018	21 371	27 090	19 590	2 555	86 624
Entrées	220	2 020	3 271	2 197	616	8 324
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	—	—	—	—	—	—
Cessions et radiations	(224)	(153)	(869)	(570)	(67)	(1 883)
Écarts de change	21	—	1 144	403	—	1 568
Solde au 31 mars 2023	16 035 $	23 238 $	30 636 $	21 620 $	3 104 $	94 633 $
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 mars 2021	5 429 $	5 760 $	13 015 $	12 885 $	694 $	37 783 $
Amortissement pour l'exercice	1 044	2 706	4 521	2 130	121	10 522
Cessions et radiations	(218)	(694)	(465)	(71)	(29)	(1 477)
Écarts de change	2	—	(54)	(83)	—	(135)
Solde au 31 mars 2022	6 257	7 772	17 017	14 861	786	46 693
Amortissement pour l'exercice	916	2 005	3 271	2 339	394	8 925
Cessions et radiations	(125)	(152)	(251)	(405)	(66)	(999)
Écarts de change	26	—	965	231	—	1 222
Solde au 31 mars 2023	7 074 $	9 625 $	21 002 $	17 026 $	1 114 $	55 841 $
Valeur comptable nette						
31 mars 2022	9 761 $	13 599 $	10 073 $	4 729 $	1 769 $	39 931 $
31 mars 2023	8 961 $	13 613 $	9 634 $	4 594 $	1 990 $	38 792 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION À L'ÉGARD DES CONTRATS DE LOCATION

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2021	38 487 $	908 $	39 395 $
Entrées	2 823	296	3 119
Réévaluation de la durée des contrats de location	(2 211)	—	(2 211)
Écarts de change	(84)	(15)	(99)
Solde au 31 mars 2022	39 015	1 189	40 204
Entrées	2 431	120	2 551
Réévaluation de la durée des contrats de location	(1 170)	(39)	(1 209)
Écarts de change	91	15	106
Solde au 31 mars 2023	40 367 $	1 285 $	41 652 $
Cumul de l'amortissement			
Solde au 31 mars 2021	10 535 $	676 $	11 211 $
Amortissement pour l'exercice	4 806	270	5 076
Réévaluation de la durée des contrats de location	(1 970)	—	(1 970)
Écarts de change	(43)	(14)	(57)
Solde au 31 mars 2022	13 328	932	14 260
Amortissement pour l'exercice	4 367	178	4 545
Réévaluation de la durée des contrats de location	(459)	(17)	(476)
Écarts de change	37	15	52
Solde au 31 mars 2023	17 273 $	1 108 $	18 381 $
Valeur comptable nette			
31 mars 2022	25 687 $	257 $	25 944 $
31 mars 2023	23 094 $	177 $	23 271 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

	Logiciels et applications développés en interne	Catalogue musical	Liste de clients et relations clients	Marques de commerce	Licences, applications Web et logiciels	Ententes de non-concurrence	Total
Coût							
Solde au 31 mars 2021	20 396 $	10 066 $	110 841 $	10 482 $	24 908 $	18 099 $	194 792 $
Entrées, déduction faite des crédits d'impôts de 807 $	6 854	618	—	—	681	—	8 153
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	1 639	—	31 156	3 767	9 488	264	46 314
Écarts de change	366	(21)	(1 710)	(177)	(247)	(110)	(1 899)
Solde au 31 mars 2022	29 255	10 663	140 287	14 072	34 830	18 253	247 360
Entrées, déduction faite des crédits d'impôts de 840 $	5 943	552	—	—	988	—	7 483
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	—	90	—	192	173	291	746
Écarts de change	(335)	31	4 291	401	249	204	4 841
Solde au 31 mars 2023	34 863 $	11 336 $	144 578 $	14 665 $	36 240 $	18 748 $	260 430 $
Cumul de l'amortissement							
Solde au 31 mars 2021	9 259 $	6 394 $	96 580 $	6 061 $	19 197 $	15 417 $	152 908 $
Amortissement pour l'exercice	6 512	988	6 394	1 234	2 869	1 402	19 399
Écarts de change	259	(12)	(1 123)	(98)	(144)	(59)	(1 177)
Solde au 31 mars 2022	16 030	7 370	101 851	7 197	21 922	16 760	171 130
Amortissement pour l'exercice	5 850	984	7 046	1 532	2 967	358	18 737
Écarts de change	(355)	27	1 545	204	206	122	1 749
Solde au 31 mars 2023	21 525 $	8 381 $	110 442 $	8 933 $	25 095 $	17 240 $	191 616 $
Valeur comptable nette							
31 mars 2022	13 225 $	3 293 $	38 436 $	6 875 $	12 908 $	1 493 $	76 230 $
31 mars 2023	13 338 $	2 955 $	34 136 $	5 732 $	11 145 $	1 508 $	68 814 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

	Goodwill Révisés (note 3)	Licences de diffusion
Solde au 31 mars 2021	337 897 $	272 988 $
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 3)	19 140	—
Entrées	—	8
Écarts de change	(2 358)	—
Solde au 31 mars 2022	354 679 $	272 996 $
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise (note 3)	1 145	—
Écarts de change	5 076	—
Solde au 31 mars 2023	360 900 $	272 996 $

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Le goodwill et les licences de diffusion sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an et lorsque des circonstances indiquent qu'il peut y avoir une baisse de la valeur comptable. Le test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion dont la durée d'utilité est indéterminée tient compte de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente, si ce montant est plus élevé, qui ont été obtenues au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Comme la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») sont obtenues à partir des données d'entrée non observables importantes, elles sont considérées comme étant au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT qui devraient profiter des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises connexe et qui représentent le plus petit groupe au sein de la société dont le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les licences de diffusion sont regroupées dans une UGT en fonction des plus petits groupes générant des entrées de trésorerie largement indépendantes. Aux fins du test de dépréciation des licences de diffusion, la société a identifié 14 UGT en fonction des zones géographiques où des entrées de trésorerie interdépendantes existent. Les charges de dépréciation et les reprises, le cas échéant, sont présentées dans un poste distinct des états consolidés du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des licences de diffusion attribuée à chaque UGT et (ou) groupe d'UGT :

	2023	2022 Révisés (note 3)
Goodwill		
Radio	218 404 $	218 404 $
Diffusion et musique pour entreprises	142 496	136 275
	360 900 $	354 679 $
Licences de diffusion		
Toronto	90 270 $	90 270 $
Ottawa	48 568	48 568
Autres[1)]	134 158	134 158
	272 996 $	272 996 $

1) La valeur comptable des licences de diffusion dans chacune des autres UGT est inférieure à 10 % de la valeur comptable totale des licences de diffusion. Par conséquent, ces autres UGT sont regroupées aux fins des informations à fournir par voie de notes.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TESTS DE DÉPRÉCIATION DES LICENCES RADIO

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de leur valeur d'utilité. Il a été déterminé que les valeurs recouvrables étaient supérieures aux valeurs comptables. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration. Les taux de croissance utilisés pour la période couverte par le budget sont fondés sur les estimations de la direction quant à la performance, lesquelles sont établies en tenant compte des taux de croissance historiques atteints ainsi que des fluctuations prévues y compris celles attribuables au contexte économique actuel. Les taux de croissance sont également tributaires du fait que l'UGT comprend des stations dans un marché établi ou des stations en démarrage ou en évolution. La direction évalue comment la position de marché de l'UGT, comparativement à celle de ses concurrents, peut changer au cours de la période couverte par le budget. Les hypothèses clés utilisées pour estimer la valeur recouvrable des UGT sont les flux de trésorerie ajustés en fonction des risques. Les hypothèses les plus importantes faisant partie des flux de trésorerie prévus ajustés en fonction des risques se rapportent à la croissance estimée des produits et des charges d'exploitation. Les prévisions sont fondées sur l'estimation de la société quant à la performance future pour ce secteur établi. La direction s'attend à ce que la part de marché de la société soit stable à long terme pour la période couverte par le budget, malgré le fait que des variations des cotes d'écoute peuvent avoir une incidence sur les parts de marché au niveau local et sur les taux de croissance connexes.

UGT	Taux de croissance moyen des produits sur 5 ans	Taux de croissance moyen des charges d'exploitation sur 5 ans	Valeur finale	Taux d'actualisation avant impôt
Toronto	4,5 %	2,3 %	1,5 %	9,7 %
Ottawa	4,6 %	1,8 %	1,5 %	9,7 %
Autre[1)]	4,0 % à 5,3 %	(3,5) % à 3,1 %	1,5 %	9,5 % à 9,8 %

1) La valeur comptable des licences de diffusion dans chacune des autres UGT est inférieure à 10 % de la valeur comptable totale des licences de diffusion. Par conséquent, ces autres UGT sont regroupées aux fins des informations à fournir par voie de notes.

Les taux d'actualisation avant impôt appliqués aux projections des flux de trésorerie sont calculés à partir du coût moyen pondéré du capital de la société. Le calcul du taux d'actualisation est fondé sur certaines circonstances précises de la société et de ses UGT et est calculé à partir du coût moyen pondéré du capital de la société. Le coût moyen pondéré du capital tient compte à la fois de la dette et des capitaux propres. Le coût des capitaux propres est calculé en fonction du rendement sur l'investissement prévu pour les investisseurs de la société. Le coût de la dette est calculé en fonction des emprunts portant intérêt dont la société est obligée d'assurer le service. Le risque propre à l'UGT est pris en compte en appliquant des facteurs bêta individuels. Les facteurs bêta sont évalués annuellement en fonction de données sur le marché accessibles au public.

La possibilité de l'arrivée de nouveaux concurrents peut avoir une incidence sur les taux de croissance hypothétiques, tout comme des cotes d'écoute défavorables, ce qui se répercuterait sur les parts de marché. En fait, de par leur nature, les estimations et les hypothèses importantes susmentionnées sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées.

La direction a déterminé que le calcul de la valeur d'utilité est très sensible à toutes les hypothèses susmentionnées et, par conséquent, les conclusions de la direction sur la dépréciation pourraient varier de manière significative en cas de changement de ces hypothèses.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Si les points de base avaient changé de la façon suivante, la valeur comptable serait égale à la valeur recouvrable pour l'exercice clos le 31 mars 2023, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	Taux de croissance moyen des produits sur 5 ans	Taux de croissance moyen des charges d'exploitation sur 5 ans	Valeur finale	Taux d'actualisation avant impôt
Radio	(215)	152	(110)	80

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de sa valeur d'utilité. Il a été déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

La valeur d'utilité a été calculée à partir de données non observables (niveau 3), comme les flux de trésorerie ajustés en fonction du risque fondés sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration couvrant une période de cinq ans. La société a tenu compte de l'expérience passée, des tendances économiques ainsi que des tendances du secteur d'activité et du marché pour évaluer si le montant des flux de trésorerie pourra être maintenu dans l'avenir.

Les hypothèses les plus importantes faisant partie des flux de trésorerie prévus ajustés en fonction des risques se rapportent à la croissance estimée des produits et des charges d'exploitation. Les prévisions sont fondées sur l'estimation de la société quant à la performance future pour ce secteur établi.

UGT	Taux de croissance moyen des produits sur 5 ans	Taux de croissance moyen des charges d'exploitation sur 5 ans	Valeur finale	Taux d'actualisation avant impôt
Diffusion et musique pour entreprises	4,0 %	1,0 %	2,5 %	9,7 %
Radio	4,1 %	1,9 %	1,5 %	9,7 %

Le taux d'actualisation avant impôt correspond au coût moyen pondéré du capital de la société à la date d'évaluation. Il y a lieu de se reporter à la section ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des taux d'actualisation.

De par leur nature, ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes relatives à la mesure; par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées. Il a toutefois été déterminé, pour l'UGT Diffusion et musique pour entreprises, qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée. Pour l'UGT Radio, il y a lieu de se reporter à la section ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente l'évolution des placements, les placements dans des coentreprises et les placements dans des entreprises associées :

	Placements	Placements dans des coentreprises	Placements dans des entreprises associées	Total
Solde au 31 mars 2021	900 $	590 $	1 556 $	**3 046 $**
Entrées	703	—	2 508	**3 211**
Quote-part des résultats d'une coentreprise	—	(65)	—	**(65)**
Profit sur les participations dans des entreprises associées	—	—	241	**241**
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	12	—	(14)	**(2)**
Solde au 31 mars 2022	**1 615**	**525**	**4 291**	**6 431**
Entrées	190	2 244	516	**2 950**
Quote-part des résultats des coentreprises	—	(726)	—	**(726)**
Profit sur les participations dans des entreprises associées	—	—	(649)	**(649)**
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	40	—	249	**289**
Solde au 31 mars 2023	**1 845 $**	**2 043 $**	**4 407 $**	**8 295 $**

PLACEMENTS

La société possède des instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur dans des entités fermées dont la valeur est estimée en utilisant l'approche fondée sur la comparaison des données du marché. Ce modèle d'évaluation est fondé sur des multiples du marché provenant de cours de sociétés comparables aux placements ainsi que du BAIIA attendu des placements.

Tous les instruments de capitaux propres d'une entité fermée ont été classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

ESTIMATION IMPORTANTE

La juste valeur des placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie au moyen de techniques d'évaluation. La société pose des jugements aux fins de la sélection de diverses méthodes ainsi que des hypothèses qui reposent essentiellement sur les conditions de marché prévalant à la clôture de chaque exercice. Il y a lieu de se reporter à la note 29 pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022 Révisés (note 3)
Dettes fournisseurs	16 039 $	18 374 $
Charges à payer	36 980	32 651
UAP et UAD à payer	12 306	9 247
Salaires et autres avantages du personnel à court terme à payer	3 423	2 871
Taxes de vente à payer	6 078	4 248
	74 826 $	67 391 $

19. FACILITÉS DE CRÉDIT

Les facilités de crédit sont composées d'une facilité de crédit renouvelable de 375 000 $ (la « facilité renouvelable ») et d'un emprunt à terme résiduel de 56 250 $ (la « facilité à terme »), toutes deux arrivant à échéance en octobre 2026.

Les sommes prélevées sur la facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens, sous forme de prêts au taux préférentiel ou d'acceptations bancaires, en dollars américains, sous forme de prêts au taux de base des États-Unis ou de prêts au TIOL, en euros, sous forme de prêts au TIOL, en livres sterling, sous forme de prêts au SONIA, ou en dollars australiens, sous forme de prêts au BBSY.

Les facilités de crédit portent intérêt a) au taux préférentiel de la banque (6,70 % et 2,70 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains (9,25 % et 4,00 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux des acceptations bancaires (5,07 % et 0,73 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au TIOL (4,84 % et 0,21 % aux 31 mars 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, au gré de la société.

De plus, la société doit payer des commissions d'attente fondées sur une clause financière restrictive, sur la tranche inutilisée de la facilité de crédit (0,40 % pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022). La facilité de crédit est garantie par les filiales et par un privilège de premier rang sur l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la société.

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des facilités de crédit :

31 mars 2023	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettre de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	375 000 $	305 604 $	750 $	68 646 $
Facilité à terme	56 250	56 250	—	—
Total – facilités de crédit engagées	431 250 $	361 854 $	750 $	68 646 $
Moins : coûts de financement différés non amortis		(864)		
Solde à la clôture de l'exercice		360 990		
Partie courante		7 500 $		
Partie non courante		353 490 $		

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 mars 2022	Crédit total disponible	Capital emprunté	Lettre de crédit	Crédit net disponible
Facilités de crédit engagées				
Facilité renouvelable	375 000 $	295 586 $	750 $	78 664 $
Facilités à terme	63 750	63 750	—	—
Total – facilités de crédit engagées	438 750 $	359 336 $	750 $	78 664 $
Moins : coûts de financement différés non amortis		(1 133)		
Solde à la clôture de l'exercice		358 203		
Partie courante		7 500 $		
Partie non courante		350 703 $		

Aux 31 mars 2023 et 2022, une lettre de crédit se chiffrant à 750 $ a réduit le montant disponible sur la facilité renouvelable.

La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs correspondant à 2,50 % du montant initial prélevé sur la facilité à terme. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance, soit le 15 octobre 2026.

	Remboursements de capital sur la facilité à terme
2024	7 500 $
2025	7 500
2026	7 500
2027	33 750
	56 250 $

Aux 31 mars 2023 et 2022, la société se conformait à toutes les exigences de sa convention de crédit.

20. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée a une valeur nominale de 50 000 $ et, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, l'échéance a été prorogée, passant du 26 octobre 2023 au 26 octobre 2026. L'emprunt est non garanti et porte intérêt en fonction d'une clause financière restrictive (6,95 % au 31 mars 2023 et 6,65 % au 31 mars 2022). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la société a volontairement effectué un remboursement en capital aux termes de son option de remboursement anticipé de 6 400 $. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance.

Au 31 mars 2023, les coûts de financement différés non amortis se chiffraient à 57 $ (158 $ en 2022).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente la variation sommaire des obligations locatives de la société :

	2023	2022
Obligations locatives à l'ouverture de l'exercice	28 318 $	30 212 $
Entrées	2 537	3 119
Paiement des obligations locatives, y compris l'intérêt connexe	(6 064)	(6 430)
Réévaluation de la durée des contrats de location	(716)	(153)
Sortie	(39)	—
Charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives (note 8)	1 631	1 615
Écarts de change	43	(45)
Obligations locatives à la clôture de l'exercice	25 710 $	28 318 $

Obligations locatives incluses dans les états consolidés de la situation financière	**31 mars 2023**	**31 mars 2022**
Partie courante	4 177 $	4 171 $
Partie non courante	21 533 $	24 147 $
	25 710 $	28 318 $

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de la société au 31 mars 2023 :

Moins de un an	1 361 $
De un an à cinq ans	19 213
Plus de cinq ans	13 295
Total des obligations locatives non actualisées au 31 mars 2023	33 869 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. AUTRES PASSIFS

	2023	2022
Avantages tangibles exigés par le CRTC	14 765 $	28 240 $
Contrepartie conditionnelle	21 117	19 204
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 428	2 559
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite (note 23)	2 707	2 837
Instruments financiers dérivés (note 29)	2 203	1 464
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance à payer	2 136	5 046
Autres	1 628	1 647
	47 984	60 997
Partie courante	(31 428)	(17 786)
	16 556 $	43 211 $

ESTIMATION IMPORTANTE – CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

Advenant que les entreprises acquises réalisent certains volumes des ventes établis d'avance, renouvellent des contrats spécifiques ou remplissent d'autres conditions, une contrepartie conditionnelle pourrait devoir être versée dans l'avenir.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle, soit 21 117 $, a été estimée en calculant la valeur actualisée des sorties de trésorerie attendues dans l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la note 29 pour obtenir des précisions sur les principales hypothèses qui ont été utilisées et sur l'incidence qu'auraient des changements à ces hypothèses. Ces estimations reposent sur des taux d'actualisation variant de 15 % à 47 %. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la société a réévalué certaines contreparties conditionnelles puisque les produits réels tirés des ventes que devraient réaliser les entreprises acquises ont été supérieurs ou inférieurs à un seuil maximal.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies.

RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite à cotisations définies couvre la majorité des employés de la société. Les cotisations que verse la société à l'égard de ce régime et qui ont totalisé 1 614 $ (1 550 $ en 2022) ont été calculées en fonction d'un pourcentage des salaires bruts.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La société offre un régime de retraite à prestations définies (le « régime de base ») à un groupe restreint d'anciens salariés de la société qui, pour le moment, n'accepte pas de nouveaux participants. Le régime de base fournit des prestations de retraite calculées selon les années de service et le salaire moyen de chacun des participants pour les cinq dernières années.

Le régime de base satisfait à la définition d'un régime désigné en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'évaluation actuarielle du régime de base la plus récente a eu lieu le 31 mars 2023.

De plus, la société offre deux régimes de retraite complémentaires qui prévoient des prestations de retraite à un membre de la haute direction qui a pris sa retraite. Les prestations offertes dans le cadre de ces régimes de retraite complémentaires sont supérieures au plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces régimes sont payés par la société.

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice. Les obligations en date du 31 mars 2023 et le coût des services rendus pour 2023 afférents aux régimes sont calculés selon les données relatives aux participations au 31 mars 2023.

Le tableau suivant présente les éléments qui constituent les régimes de retraite à prestations définies de la société dans les états financiers consolidés :

	2023	2022
États consolidés de la situation financière		
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite, comprise dans les autres passifs (note 22)	(2 707) $	(2 837) $
Actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite, compris dans les autres actifs non courants	1 599	1 633
Obligation au titre des prestations constituées, montant net	(1 108) $	(1 204) $
États consolidés du résultat global		
Charge de retraite, incluse dans les charges financières (produits financiers), montant net	86 $	193 $
Autres éléments du résultat global et cumul des autres éléments du résultat global		
(Gains actuariels constatés) pertes actuarielles constatées dans les autres éléments du résultat global	52 $	(3 784) $
Gains actuariels cumulés constatés dans les autres éléments du résultat global	(3 148) $	(3 200) $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les variations des soldes du régime de retraite à prestations définies :

	2023		2022	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 012 $	2 837	4 805 $	6 112 $
Coûts financiers	151	109	130	167
Prestations versées	(272)	(234)	(318)	(785)
Gains actuariels (pertes actuarielles)				
Incidence des variations des hypothèses financières	(246)	(119)	(450)	(271)
Incidence des variations des ajustements liés à l'expérience	(36)	114	(155)	(2 386)
Solde à la clôture de l'exercice	3 609 $	2 707	4 012 $	2 837 $
Actifs du régime				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	5 645 $	—	5 337 $	— $
Produits d'intérêts	214	—	144	—
Gains actuariels				
Rendement des actifs du régime, exclusion faite des produits d'intérêts	(339)	—	522	—
Charges administratives	(40)	—	(40)	—
Prestations versées	(272)	—	(318)	—
Juste valeur à la clôture de l'exercice	5 208 $	—	5 645 $	— $
Actif (passif) net au titre des prestations constituées des régimes de retraite	1 599 $	(2 707)	1 633 $	(2 837) $

La société a déterminé que l'actif au titre des prestations définies n'était assorti d'aucun plafond (plafond de l'actif), car elle dispose de droits suffisants à l'égard de l'excédent du régime de base et elle peut se prévaloir d'une période d'exonération de cotisations, le cas échéant.

Les cotisations de l'employeur dans le cadre des régimes de retraite complémentaires sont estimées à 199 $ en 2024.

La charge de retraite constatée au poste Charges financières (produits financiers), montant net des états consolidés du résultat global se ventile comme suit :

	2023		2022	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Coût financier	151 $	109 $	130 $	167 $
Produits d'intérêts générés par les actifs du régime	(214)	—	(144)	—
Charges administratives	40	—	40	—
Charge au titre du régime à prestations définies	(23) $	109 $	26 $	167 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les gains et les pertes actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global comme suit :

	2023			2022		
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	**Total**	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	**Total**
Pertes actuarielles cumulées (gains actuariels cumulés) à l'ouverture de l'exercice	(1 336) $	(1 864) $	**(3 200)** $	(209) $	793 $	**584 $**
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) au cours de l'exercice	57	(5)	**52**	(1 127)	(2 657)	**(3 784)**
Pertes actuarielles cumulées à la clôture de l'exercice	(1 279) $	(1 869) $	**(3 148)** $	(1 336) $	(1 864) $	**(3 200) $**

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles :

	2023		2022	
	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires	Régime de base	Régimes de retraite complémentaires
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées	3,9 %	3,9 %	3,5 %	3,5 %
Augmentations futures des prestations	2,3 %	0,7 %	1,7 %	0,3 %

Au 31 mars 2023 et après une évaluation actuarielle, le profit de réévaluation net, déduction faite d'un recouvrement d'impôt, de 52 $ (3 784 $ en 2022) inscrit dans les autres éléments du résultat global reflétait avant tout une augmentation du taux d'actualisation estimé pour les deux régimes et une perte actuarielle afférente aux actifs du régime.

Les actifs du régime de base comprennent ce qui suit :

	2023	2022
Fonds d'actions	73 %	73 %
Fonds à revenu fixe	27 %	27 %
	100 %	100 %

Le régime de retraite n'a aucun placement direct dans la société ni dans les membres du même groupe. Les placements sont diversifiés de sorte que tout placement qui n'aurait pas abouti n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau global des actifs. La plus grande part des actifs est investie sous forme de titres de participation; toutefois, une bonne part est également placée dans des obligations et d'autres actifs très liquides. Tous les actifs sont placés dans des fonds dont les titres sous-jacents sont cotés sur un marché actif. La société estime que les titres de participation dégagent les meilleurs rendements à long terme et à un niveau de risque acceptable.

Le régime de retraite est exposé à l'inflation du fait que les prestations de retraite sont ajustées en fonction de l'indice des prix à la consommation. Il est aussi exposé aux risques de taux d'intérêt et aux variations inhérentes à l'espérance de vie des retraités. Une proportion importante des actifs du régime est composée de titres, lesquels sont exposés au risque lié au marché boursier.

Les modifications apportées aux hypothèses afférentes à tous les régimes auraient donné lieu à une augmentation (diminution) de l'obligation nette au titre des prestations définies, comme suit :

	Modification des hypothèses	
	Augmentation	**Diminution**
Taux d'actualisation – variation de 0,5 %	(266) $	286 $
Coût futur des régimes de retraite – variation de 1,0 %	379 $	(276) $
Espérance de vie – variation de un an	239 $	(251) $

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été réalisée par application d'une méthode qui extrapole l'incidence de l'obligation nette au titre des prestations définies par suite des variations raisonnablement possibles des principales hypothèses à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

La duration moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation de l'information financière est de 8,7 années.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. CAPITAL SOCIAL

Autorisé :

un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;

un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2022		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2021	54 170 090	295 725 $
Exercice d'options sur actions	95 000	378
Rachetées et annulées	(2 106 000)	(11 970)
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(4 664)	(31)
Au 31 mars 2022	52 154 426	284 102 $
Actions à droit de vote multiple		
Aux 31 mars 2021 et 2022	17 941 498	18 226 $
	70 095 924	302 328 $
Exercice clos le 31 mars 2023		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable		
Au 31 mars 2022	52 154 426	284 102 $
Rachetées et annulées	(786 100)	(4 466)
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	9 974	41
Au 31 mars 2023	51 378 300	279 677 $
Actions à droit de vote multiple		
Aux 31 mars 2022 et 2023	17 941 498	18 226 $
	69 319 798	297 903 $

Afin de se conformer à la *Loi sur la radiodiffusion* ainsi qu'aux directives et règlements promulgués de temps à autre en application de celle-ci et qui permettent aux non-Canadiens, au sens attribué à ce terme dans les Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens) (DORS/97-192), de détenir la propriété et le contrôle directs ou indirects d'au plus 20 % des actions avec droit de vote et 20 % des droits de vote rattachés aux actions d'un titulaire de licence d'exploitation qui est une personne morale, comme la société, cette dernière a imposé des restrictions en ce qui a trait à l'émission et au transfert de ses actions, ainsi qu'en ce qui a trait aux droits de vote liés à ces actions, le cas échéant. Les restrictions comprennent des limitations en matière de participations étrangères dans les actions avec droit de vote émises et en circulation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Au cours de la période, aucune option sur actions n'a été exercée et, par conséquent, la société n'a émis aucune action à droit de vote subalterne.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la société a déclaré des dividendes de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple d'un montant total de 20 821 $. Une tranche de 20 880 $ a été versée au cours de l'exercice. Un dividende à verser de 5 200 $ a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023. Celui-ci sera payable le 15 juin 2023 ou vers cette date.

Programme de rachat d'actions

Le 23 septembre 2022, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, qui est entré en vigueur le 27 septembre 2022. Ce programme autorise la société à racheter un maximum de 2 868 124 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions subalternes »), ce qui représente environ 10 % des actions subalternes émises et en circulation au 13 septembre 2022. Conformément aux exigences de la TSX, la société a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 9 404 actions subalternes, ce qui représente 25 % du volume d'opérations quotidien moyen net sur ces actions. Ces rachats réduiront le nombre d'actions subalternes en circulation, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les actionnaires restants de la société. Toutes les actions rachetées en vertu du programme seront annulées dès leur rachat. La période de rachat d'actions se terminera au plus tard le 26 septembre 2023.

Le tableau suivant présente le sommaire des rachats d'actions de la société au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	2023	**2022**
Actions à droit de vote subalterne rachetées aux fins d'annulation *(unités)*	786 100	2 106 000
Cours moyen de l'action	5,5911 $	7,1622 $
Coût total du rachat	4 395 $	15 084 $
Rachat donnant lieu à une diminution de ce qui suit :		
Capital social	4 466 $	11 970 $
Déficit[1)]	(71) $	3 114 $

[1)] Excédent du coût du rachat net sur la valeur comptable moyenne des actions à droit de vote subalterne.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

TRANSACTIONS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, 95 000 options sur actions ont été exercées et, par conséquent, la société a émis 95 000 actions à droit de vote subalterne. Le produit s'est établi à 294 $. Un surplus d'apport de 84 $ au titre de ces options sur actions a été viré au solde du compte des actions à droit de vote subalterne.

Aussi au cours de l'exercice, la société a déclaré des dividendes de 0,075 $ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple d'un montant total de 21 104 $. Une tranche de 21 254 $ a été versée au cours de l'exercice. Un dividende à verser de 5 259 $ a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022. Celui-ci a été payé le 15 juin 2022.

25. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2023	2022
Créances clients et autres débiteurs	(4 873) $	2 031 $
Stocks	(542)	(1 945)
Autres actifs courants	(4 417)	1 255
Autres actifs non courants	(499)	(956)
Créditeurs et charges à payer	9 235	2 104
Produits différés	1 729	(1 289)
Impôts à payer	(4 181)	(1 430)
Autres créditeurs	(3 934)	206
	(7 482) $	(24) $

Le tableau ci-après présente les entrées de la société sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022.

	2023	2022
Entrées d'immobilisations corporelles	90 $	(434) $
Entrées d'immobilisations incorporelles, exclusion faite des licences de diffusion et des immobilisations incorporelles acquises en vertu d'acquisitions d'entreprises	259	165
	349 $	(269) $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société maintient un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées pour émission. Les modalités d'acquisition des droits et d'exercice des options sont édictées par le conseil d'administration. Sauf décision contraire du conseil d'administration, chaque option expire au plus tard au septième anniversaire de la date d'attribution. Le nombre total d'actions émises à une seule personne ne peut excéder 10 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de la société, après dilution.

Aux termes du régime d'options sur actions, 3 489 331 options sur actions étaient en circulation au 31 mars 2023 (3 469 807 au 31 mars 2022). Les options en circulation sont assujetties à des critères d'acquisition des droits liés au nombre d'années de service des membres du personnel, qui va de 0 à 4 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 469 807	6,48 $	3 163 253	6,30 $
Attribution	166 701	6,12	434 204	6,97
Exercice (note 24)	—	—	(95 000)	3,09
Renonciation	(147 177)	6,73	(32 650)	5,18
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 489 331	6,45	3 469 807	6,48
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 470 260	6,75 $	1 970 675	6,97 $

Ce qui suit résume l'information concernant les options sur actions en circulation aux 31 mars 2023 et 2022 :

	Options en circulation		Options exerçables
Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre
31 mars 2023			
4,63 $	717 520	4,18	328 760
5,60	644 996	3,18	483 747
6,12	160 496	6,19	—
6,13	21 929	3,85	16 447
6,25	287 880	2,15	287 880
6,92	337 740	5,18	84 435
7,00	25 000	2,36	25 000
7,03	44 248	5,62	11 062
7,27	311 047	3,21	311 047
7,62	458 270	4,23	458 270
7,69	22 124	5,87	5 531
7,92	43 698	5,60	43 698
8,61	414 383	5,19	414 383
6,45 $	3 489 331	4,09	2 470 260

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

		Options en circulation	Options exerçables
Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre
31 mars 2022			
4,63 $	748 422	5,18	142 106
5,60	672 374	4,18	336 187
6,13	21 929	4,85	10 965
6,25	287 880	3,15	287 880
6,92	359 933	6,18	—
7,00	25 000	3,36	25 000
7,03	44 248	6,62	—
7,27	311 047	4,21	311 047
7,62	482 850	5,23	482 850
7,69	22 124	6,87	—
7,92	43 698	6,60	32 774
8,61	433 746	6,19	325 310
9,00	16 556	4,89	16 556
6,48 $	3 469 807	5,00	1 970 675

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 a été de 1,27 $ par option (1,41 $ en 2022). Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2023	2022
Volatilité moyenne pondérée	34 %	35 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	3,15 %	0,86 % – 1,82 %
Durée de vie attendue moyenne pondérée des options	5 ans	5 ans
Valeur moyenne pondérée des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	6,12 $	6,92 $ – 7,69 $
Taux de dividende attendu moyen pondéré	4,90 %	3,90 % – 4,34 %

La volatilité moyenne pondérée est calculée en fonction de la volatilité historique de la société.

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 454 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (635 $ en 2022).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 était de 6,98 $. Aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice 2023.

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention des employés pour attirer et maintenir en poste les employés. Aux termes de ce régime, les membres du personnel admissibles, y compris certains principaux dirigeants, peuvent cotiser jusqu'à 6 % de leurs revenus admissibles pour acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable de la société. Sous réserve de certaines conditions, la société versera une somme correspondant à un pourcentage des cotisations du membre du personnel, à hauteur d'un maximum de 2 % des revenus admissibles de ce dernier, et les droits sur les actions achetées au moyen de la cotisation de la société deviendront acquis le 31 janvier de l'année suivante. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime afin d'acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable sur le marché libre pour le compte des membres du personnel.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à l'ouverture de l'exercice	11 776	145 $	7 112	114 $
Cotisations	51 374	324	39 464	325
Dividendes crédités	9 172	50	5 028	36
Acquisition de droits	(70 520)	(415)	(39 828)	(330)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à la clôture de l'exercice	1 802	104 $	11 776	145 $

La juste valeur moyenne pondérée des actions achetées au moyen des cotisations pour l'exercice clos le 31 mars 2023 s'est établie à 7,25 $ (7,23 $ en 2022).

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'achat d'actions à l'intention des employés s'est élevé à 157 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (163 $ en 2022).

RÉGIME D'UNITÉS ATTRIBUÉES EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

La société a instauré un régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants, aux cadres et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, lesquelles devraient être réglées en trésorerie au bout d'une période d'acquisition des droits de trois ans. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits ont été acquis à la date du paiement par le cours moyen pondéré selon le volume des actions de la société pendant les cinq derniers jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. La juste valeur est amortie sur la période d'acquisition des droits, à savoir trois ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, 470 766 UAP (417 783 en 2022) ont été attribuées à des prix variant entre 4,49 $ et 6,59 $ (6,71 $ et 7,26 $ en 2022) chacune à des cadres et à des membres du personnel, et aucun droit associé aux UAP en circulation n'est devenu acquis. Au 31 mars 2023, la juste valeur par unité était de 5,89 $ (7,32 $ en 2022), pour un total de 7 313 $ (7 208 $ en 2022), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 472 787	7 209 $	1 510 513	5 705 $
Attribution	470 766	—	417 783	—
Révision des estimations	—	2 579	—	4 860
Passifs réglés	(268 671)	(2 035)	(448 061)	(3 342)
Renonciation	(104 472)	(440)	(7 448)	(15)
Solde à la clôture de l'exercice	1 570 410	7 313 $	1 472 787	7 208 $
Solde, droits acquis	—	—	—	—

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 2 139 $ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (4 825 $ en 2022).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La société a instauré un régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») pouvant être attribuées aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux membres du personnel dans le cadre de leur plan de rémunération, lesquelles devraient être réglées en trésorerie. La valeur du paiement est déterminée au moyen de la multiplication du nombre d'UAD dont les droits ont été acquis à la date du paiement par la juste valeur des actions de la société selon le volume des actions de la société pendant les trois derniers jours de bourse précédant immédiatement la date du paiement. La juste valeur du paiement est déterminée chaque date de clôture selon la juste valeur des actions de la société à cette date. Les droits associés aux UAD sont acquis à l'attribution des UAD.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, 210 062 UAD (266 535 UAD en 2022) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 4,39 $ et 6,20 $ chacune (6,58 $ et 7,61 $ en 2022), et 1 134 322 droits associés aux UAD sont devenus acquis (924 260 en 2022). Le total de la charge liée à ce régime s'est chiffré à 282 $ en 2023 (954 $ en 2022). Au 31 mars 2023, la juste valeur par unité variait de 5,94 $ à 5,96 $ (7,26 $ à 7,43 $ en 2022), pour un total, incluant les avantages sociaux, de 7 129 $ (7 084 $ en 2022), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022 :

	2023		2022	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	924 260	7 084 $	672 827	5 063 $
Attribution	210 062	1 186	266 535	1 859
Règlement	—	—	(15 102)	(91)
Révision des estimations	—	(1 141)	—	253
Solde à la clôture de l'exercice	1 134 322	7 129 $	924 260	7 084 $
Solde, droits acquis	1 134 322	7 129 $	924 260	7 084 $

27. ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente un sommaire des obligations d'exploitation de la société au 31 mars 2023 qui sont exigibles au cours des six prochains exercices et par la suite :

	Obligations d'exploitation
2024	2 961 $
2025	796
2026	508
2027	508
2028	495
2029 et par la suite	1 617
	6 885 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

Les principaux contrats d'exploitation de la société visent des contrats de licences et d'autres contrats à long terme qui ne respectent pas les critères de location sous IFRS 16. La société doit également verser des redevances sur l'utilisation de la musique pour la majeure partie de ses services de diffusion musicale. Par l'intermédiaire de sociétés de gestion de droits d'auteur, la société paie des redevances à deux types de titulaires de droits d'auteur : les titulaires de droits visant les œuvres musicales, qui englobent la musique et les paroles, et les titulaires de droits visant la performance des artistes et les enregistrements sonores, qui comprennent les performances réelles et les enregistrements d'œuvres musicales.

LICENCES DE DIFFUSION

Aux termes des conditions de licences de diffusion que détient la société, cette dernière s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale des licences, laquelle est généralement de sept ans.

28. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET À DES JUGEMENTS

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») a exigé que la direction pose des jugements et fasse des estimations et des hypothèses influant sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La présente note fait le survol des questions qui requièrent plus de jugement ou comportent plus de complexité ainsi que des éléments qui seront vraisemblablement ajustés de façon importante du fait que les estimations et hypothèses peuvent différer des résultats réels. Des informations détaillées concernant chacun de ces jugements et estimations sont présentées dans les notes 3 à 27 qui renferment également des renseignements sur le mode de calcul de chaque élément des états financiers consolidés qui en est touché.

ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les questions qui mettent en jeu des estimations importantes sont les suivantes :

- Valeur d'utilité ou juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT estimées utilisées aux fins du test de dépréciation du goodwill et des licences de diffusion – Note 16
- Estimation de la juste valeur des actifs, des passifs et de la contrepartie conditionnelle comptabilisée au titre des acquisitions d'entreprises – Notes 3 et 22

Les autres questions qui mettent en jeu des estimations sont les suivantes :

- Estimation de l'impôt exigible à payer et de la charge d'impôt exigible – Note 10
- Comptabilisation des actifs d'impôt différé découlant des pertes fiscales pouvant être reportées en avant à des fins fiscales – Note 10

Les estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée au cours de l'exercice où les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

JUGEMENTS CRITIQUES

Les jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- *Dépréciation d'actifs non courants*

  Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des licences de diffusion et du goodwill, la direction doit recourir à son jugement afin de cerner le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

- *Durées d'utilité des licences de diffusion*

  La société considère les licences de diffusion comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé.

- *Identification d'une acquisition d'entreprise*

  La direction doit exercer son jugement pour déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou un achat d'actifs selon les critères définis dans l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. L'acquisition d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui constituent une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et peut donner lieu à un goodwill, contrairement à une acquisition d'actifs, ce qui a donc une incidence sur la charge d'amortissement ou les résultats des tests de dépréciation ultérieurs.

- *Durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement*

  La société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (p.ex., un changement de stratégie commerciale).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de la partie courante des autres passifs, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur des facilités de crédit se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée à l'aide d'une évaluation de la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables. Le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises est comptabilisé au coût amorti et sa juste valeur est classée au niveau 2 et est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux d'actualisation, ajusté pour tenir compte du risque de crédit de la société, qui reflète les conditions actuelles du marché pour des instruments assortis de conditions et présentant des risques similaires.

Les tableaux suivants présentent sommairement la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent aux 31 mars 2023 et 2022. La société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers selon leur technique d'évaluation :

Niveau 1 : Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : D'autres techniques pour lesquelles toutes les données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée peuvent être observées directement ou indirectement;

Niveau 3 : Des techniques qui utilisent des données d'entrées ayant une incidence importante sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données de marché observables.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2023	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 453 $				
Créances clients et autres débiteurs	66 057				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 845 $	1 845 $	— $	— $	1 845 $
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilités de crédit	360 990 $				
Dette subordonnée	25 543				
Créditeurs et charges à payer	68 748				
Avantages tangibles exigés par le CRTC	14 765				
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	2 707				
Unités attribuées en fonction de la performance à payer	2 136				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	3 428			3 392 $	
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	21 117 $	21 117 $	— $	— $	21 117 $
Instruments financiers dérivés	2 203	2 203	—	2 203	—

Au 31 mars 2022	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 563 $				
Créances clients et autres débiteurs	62 410				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 615 $	1 615 $	— $	— $	1 615 $
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilités de crédit	358 203 $				
Dette subordonnée	25 442				
Créditeurs et charges à payer	62 768				
Avantages tangibles exigés par le CRTC	28 240				
Obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite	2 837				
Unités attribuées en fonction de la performance à payer	5 046				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	2 559				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	19 204 $	19 204 $	— $	— $	19 204 $
Instruments financiers dérivés	1 464	1 464	—	1 464	—

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Solde au 31 mars 2021	900 $	14 456 $
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	12	(7 598)
Entrées	703	—
Entrées attribuables à l'acquisition d'entreprise	—	15 807
Règlements	—	(3 461)
Solde au 31 mars 2022	1 615 $	19 204 $
Variation de la juste valeur, compte tenu des écarts de change	40	1 098
Entrées	190	—
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	—	1 243
Règlements	—	(428)
Solde au 31 mars 2023	1 845 $	21 117 $

PLACEMENTS

Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, les instruments de capitaux propres d'une entité fermée ont été classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Une variation de 5 % de l'escompte en considération du facteur de liquidité aurait augmenté ou diminué la juste valeur des placements d'environ 92 $ et 81 $ pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement.

CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. Si les flux de trésorerie projetés avaient été haussés de 10 %, la juste valeur aurait augmenté de 2 111 $ et si les flux de trésorerie projetés avaient été réduits de 10 %, la juste valeur aurait diminué de 2 111 $. Des taux d'actualisation variant entre 15 % et 47 % ont été appliqués pour refléter la valeur temps de l'argent. Un changement de 100 points de base du taux d'actualisation aurait accru ou réduit la juste valeur de 37 $.

La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres passifs (note 22). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 8).

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière inattendue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement des créances clients et autres débiteurs de la société.

Le risque de crédit de la société provient principalement de ses créances clients. Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés après déduction d'une provision pour risque de crédit attendu que la direction de la société a estimée en se fondant, en partie, sur l'ancienneté du solde spécifique des débiteurs et sur les tendances actuelles et prévues en matière de recouvrement. L'exposition de la société au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques propres à chaque client. Habituellement, la société n'exige pas de sûreté ni de garantie de la part de ses clients eu égard aux créances clients. Cependant, le crédit est accordé après évaluation de la solvabilité des clients. De plus, la société passe constamment en revue le crédit de ses clients et constitue une provision pour créances douteuses lorsque la probabilité de recouvrer les montants a diminué de façon importante. La société estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses créances clients est limitée.

Une provision pour pertes de crédit attendues est conservée pour refléter le risque de perte de valeur relatif aux créances clients en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue. Une provision pour créances irrécouvrables est également constituée en fonction des antécédents en matière de recouvrement et du risque précis que présente chaque client.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 se présente comme suit :

	2023	2022
En règle	30 271 $	25 867 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	13 880	12 252
En souffrance depuis 31 à 60 jours	8 312	7 363
En souffrance depuis 61 à 90 jours	4 786	4 171
En souffrance depuis plus de 90 jours	11 717	7 067
Total des créances clients	68 966	56 720
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	(7 833)	(5 929)
	61 133 $	50 791 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux créances clients s'établit comme suit :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 929 $	3 198 $
Créances douteuses	1 144	88
Autre augmentation de la provision	760	2 643
Solde à la clôture de l'exercice	7 833 $	5 929 $

Sa trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que ses autres débiteurs exposent également la société au risque de crédit. La société gère ce risque en ne concluant des transactions qu'avec des institutions financières fiables.

La valeur comptable des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière représente l'exposition maximale de la société au risque de crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société gère son risque de liquidité en assurant une surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus tant dans des conditions normales que sous contrainte. Le conseil d'administration examine et approuve également les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que toute transaction importante qui ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, notamment des propositions de fusions, des acquisitions et d'autres investissements ou désinvestissements importants.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés, au 31 mars 2023 :

	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilités de crédit	360 990 $	361 854 $	7 500 $	354 354 $	— $
Dette subordonnée	25 543	25 600	—	25 600	—
Créditeurs et charges à payer	74 826	74 826	74 826	—	—
Autres passifs	47 984	49 712	32 898	14 978	1 836

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend du risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les résultats de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

RISQUE DE CHANGE

La société est exposée au risque de change en raison des ventes et des charges qui sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de ses filiales, soit essentiellement le dollar américain (« $ US ») et l'euro (« EURO »). Par ailleurs, la conversion, aux taux de change en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des filiales de la société accentue les variations du bénéfice. L'incidence de cette conversion est présentée en tant que profit ou perte de change aux états consolidés du résultat global.

Par la gestion de son risque de change, la société cherche à limiter son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères en transigeant, dans la mesure du possible, avec des tiers dans les devises susmentionnées, étant donné que ce type de transaction tiendra lieu de couverture économique naturelle pour chacune de ces monnaies.

L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit :

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	$ US	EURO	$ US	EURO
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 183	677	4 887	680
Créances clients	4 710	1 761	3 654	1 580
Placements	2 807	—	2 850	—
Facilités de crédit	(12 000)	(10 000)	(7 800)	(3 800)
Créditeurs et charges à payer	(461)	(280)	(1 099)	(219)
Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	(3 304)	—	—	—
Exposition nette	(2 065)	(7 842)	2 492	(1 759)
Équivalent en dollars canadiens	(2 795)	(11 572)	3 114	(2 437)

Les taux de change suivants s'appliquent aux périodes et aux dates indiquées :

	2023		2022	
	Taux moyen	Taux de présentation	Taux moyen	Taux de présentation
$ US par $ CA	1,3228	1,3533	1,2535	1,2496
EURO par $ CA	1,3773	1,4757	1,4573	1,3853

Selon les expositions au change de la société indiquées ci-dessus, la variation des taux de change présentés dans le tableau précédent par suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain et de l'euro aurait eu les incidences suivantes sur le bénéfice net, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes :

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	$ US	EURO	$ US	EURO
Augmentation (diminution) du bénéfice net	(139)	(579)	156	(122)

Un recul hypothétique de 5 % des monnaies étrangères aurait eu un effet équivalent, mais inverse, en présumant que toutes les autres variables soient demeurées constantes.

Pour gérer son risque de change, la société a conclu des contrats de change à terme au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des contrats en vigueur au 31 mars 2023 :

Échéance	Type	Taux de change contractuel	Montant contractuel	Passifs (actifs) évalués à la valeur de marché au 31 mars 2023
Contrats de change à terme				
De 0 à 12 mois	Vente en $ US	1,2831 – 1,3000	24 000 $	1 121 $
De 13 à 24 mois	Vente en $ US	1,3260 – 1,3565	24 000	(106)
			48 000 $	1 015 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société détient la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans des comptes portant intérêt à des taux inférieurs à 1,25 %. Par conséquent, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des flux de trésorerie futurs découlant des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et sont, par conséquent, également exposés au risque de taux d'intérêt eu égard à leur juste valeur. Toutefois, le risque lié à la juste valeur n'est pas important, compte tenu de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments.

Les facilités de crédit sont des instruments à taux d'intérêt variable qui échoient à plus d'un an. Cet instrument est exposé aux variations des taux d'intérêt futurs, lesquelles pourraient faire fluctuer les flux de trésorerie dans l'avenir. La société a conclu des swaps de taux d'intérêt dans le but de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le sommaire des contrats sur taux d'intérêt en vigueur aux 31 mars 2023 et 2022 :

Échéance	Monnaie	Taux d'intérêt fixe (le cas échéant)	Valeur nominale initiale	Actifs (passifs) liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2023	Actifs (passifs) liés à l'évaluation à la valeur de marché au 31 mars 2022
Swaptions					
25 octobre 2024	CAD	—	100 000 $	(490) $	(604) $
25 octobre 2024	CAD	—	100 000	(699)	(860)
			200 000	(1 189)	(1 464)
Swap					
29 septembre 2026	CAD	3,5975 %	70 000	1	—
			270 000 $	(1 188) $	(1 464) $

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la société a dénoué trois swaps de taux d'intérêt venant à échéance le 25 octobre 2024 et a effectué des paiements totalisant 600 $.

Puisque la société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, des profits liés (pertes liées) à l'évaluation à la valeur de marché de (739) $ et de 3 397 $ ont été comptabilisés dans les charges financières (produits financiers), montant net, respectivement.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

Poursuivre sa stratégie de croissance grâce aux acquisitions et à la croissance interne en maintenant une souplesse financière;

Procurer à ses actionnaires un rendement du capital investi approprié.

Aux fins de la gestion du capital, la société définit son capital comme étant la somme de la dette nette et du total des capitaux propres.

Les montants totaux relatifs au capital géré sont les suivants :

	2023	2022
Contrepartie conditionnelle, y compris la partie courante	21 117 $	19 204 $
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante	3 428	2 559
Facilités de crédit	360 990	358 203
Dette subordonnée	25 543	25 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 453)	(14 563)
Dette nette compte tenu de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	395 625	390 845
Total des capitaux propres	286 269	273 529
	681 894 $	664 374 $

La stratégie de financement de la société consiste à maintenir une structure souple lui permettant de réagir adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique et à favoriser sa croissance au moyen d'acquisitions d'entreprises. La société surveille sa structure du capital à l'aide du ratio dette nette/BAIIA ajusté. Se reporter à la note 4 pour obtenir de plus amples renseignements concernant le BAIIA.

Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut modifier le montant des dividendes qu'elle verse à ses actionnaires, émettre ou rembourser des titres de créance, émettre des actions ou entreprendre d'autres activités qu'elle juge appropriées dans les circonstances, et ce, sur une base trimestrielle.

31. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET LES PARTIES LIÉES

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs sont comme suit :

	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	5 444 $	5 074 $
Rémunération fondée sur des actions	358	525
Unités d'actions attribuées en fonction de la performance	1 213	2 533
Unités d'actions différées	(282)	954
	6 733 $	9 086 $

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les administrateurs et les principaux dirigeants, les membres de leur famille et les sociétés sur lesquelles elles exercent une influence ou un contrôle notable. La société a traité avec des parties liées au cours de la période de présentation de l'information. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées selon les conditions normales de marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la société a comptabilisé des produits de 689 $ (794 $ en 2022) générés par de la publicité vendue à des entités contrôlées par des administrateurs de la société.

32. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la société ont été établis conformément aux IFRS qu'a publiés le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés le 6 juin 2023.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, qui est évaluée à la juste valeur chaque période de présentation de l'information conformément à l'IFRS 3;
- les placements, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 9;
- le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée de l'obligation nette au titre du régime de retraite évaluée à la juste valeur conformément à l'IAS 19;
- les passifs liés au régime d'unités d'actions différées, au régime d'unités attribuées en fonction de la performance, qui sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque exercice conformément à l'IFRS 2;
- les options sur actions, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2;
- les actifs et passifs acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.
- les instruments financiers dérivés sont mesurés à la juste valeur, déterminée à l'aide d'une évaluation de la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie conformément à l'IFRS 9.

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les éléments figurant dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel celle-ci exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change qui résultent du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont portés en résultat net. Les écarts de conversion des actifs et passifs inscrits à la juste valeur sont présentés dans les profits ou pertes à la juste valeur. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change sont présentés sur une base nette.

FILIALES

Les résultats et la situation financière des établissements à l'étranger (dont aucun n'a une monnaie ayant cours dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs figurant dans chaque état de la situation financière sont convertis au taux de clôture à la date de cet état;
- les produits et charges de chaque état du résultat net et du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cela ne correspond pas à une estimation raisonnable de l'incidence cumulative des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas ces produits et ces charges sont convertis à ces dates);
- tous les écarts de change qui en découlent sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de celui-ci et sont convertis au taux de clôture.

33. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et par les filiales de la société.

A) MODE DE CONSOLIDATION

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le goodwill, tel qu'il est calculé par la société, correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, qui reflète notamment la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, sur le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque l'écart est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FILIALES

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. La société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés de la date de la prise du contrôle à la date de la perte du contrôle.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc. et ses filiales Pop Radio LLC, 2144286 Ontario Inc., 4445694 Canada Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Stingray Europe B.V., Transmedia Communications SA, SBA Music PTY Ltd, Stingray Music, S.A. de C.V., DJ Matic NV, Stingray Radio Inc., Calm Rado Corp. ainsi que les filiales entièrement détenues de ces entités.

PLACEMENT DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la société des résultats de l'entreprise associée jusqu'à la date à laquelle cesse l'influence notable. Les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la quote-part de la société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE

Une coentreprise est un partenariat dans lequel la société et les autres parties qui exercent un contrôle conjoint sur le partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci. La société comptabilise son placement dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle la coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Par la suite, les états financiers consolidés présentent la quote-part revenant à la société des résultats de la coentreprise. Les distributions reçues d'une coentreprise réduisent la valeur comptable du placement. De plus, la société fait des appels de fonds, qui sont traités comme des ajouts au placement dans la coentreprise.

TRANSACTIONS ÉLIMINÉES À LA CONSOLIDATION

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme étant ultérieurement évalués soit au coût amorti soit à la juste valeur, selon le modèle économique qu'elle applique pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qui y sont liés. S'il est établi qu'un actif financier ne sera pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale reflète alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif financier.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital.

La société classe actuellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Tous les placements en titres de capitaux propres et autres actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions permettant de les classer comme des actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de celle-ci, y compris tout produit d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisées en résultat net.

Les placements de la société sont classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle ne conserve pas le contrôle de l'actif transféré. Tout droit créé ou conservé par la société sur de tels actifs financiers décomptabilisés est inscrit comme un actif ou un passif distinct.

Passifs financiers

La société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Dans les cas où les passifs financiers ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables.

La société évalue la totalité des passifs financiers au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour ce qui est de la contrepartie conditionnelle comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net et des passifs financiers qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net parce que ce faisant, la pertinence des informations est accrue. L'évaluation de ces passifs doit se faire ultérieurement à la juste valeur.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés

La société recourt à des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux d'intérêt afférent à ses facilités de crédit et son risque de change sur ses transactions et elle n'utilise pas ces instruments à des fins de spéculation ou de transaction. La société n'applique pas la comptabilité de couverture et, par conséquent, les profits ou les pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans le montant net des charges financières (produits financiers).

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

La société comptabilise des provisions au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Les corrections de valeur pour pertes sur créances clients sont évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La période maximale à prendre en considération pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle la société est exposée au risque de crédit. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (soit la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la société s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les pertes de crédit attendues sur les créances clients et autres débiteurs sont évaluées par portefeuille en fonction de facteurs qui peuvent comprendre l'expérience passée de la société en matière de recouvrement de créances, l'augmentation des délais de paiement au sein du portefeuille ainsi que des changements de la conjoncture économique, à l'échelle nationale ou internationale, pouvant se traduire par des défauts de paiement.

La correction de valeur pour pertes relatives à des actifs est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et est comptabilisée en résultat net.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. La reprise comptabilisée correspond alors à l'amélioration et ne peut excéder le coût amorti qui aurait été inscrit à la date de reprise de la dépréciation si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients conformément aux cinq étapes suivantes énoncées dans l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* :

1) Identification du contrat avec un client
2) Identification des obligations de prestation contenues dans le contrat
3) Détermination du prix de transaction correspondant à la contrepartie totale à recevoir du client
4) Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat, selon leur juste valeur respective
5) Comptabilisation des produits lorsque les conditions pertinentes sont remplies pour chacune des obligations de prestation

Les produits sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie attendue dans un contrat conclu avec un client, puis comptabilisés lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service a été transféré à un client.

Un actif sur contrat est pris en compte dans l'état consolidé de la situation financière lorsque des produits ont été générés sans avoir été facturés. Les actifs sur contrats sont présentés dans les autres actifs courants. Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la société a reçu une contrepartie avant que les produits ou les services n'aient été transférés à un client.

Secteur diffusion et musique pour entreprises

Le secteur Diffusion et musique pour entreprises est spécialisé dans la diffusion de contenu musical et vidéo sur plusieurs plateformes et dans les solutions d'affichage numérique, et il tire ses produits des abonnements et des contrats.

Abonnements

La société comptabilise des produits tirés de la distribution de musique et de contenu vidéo en continu au fil du temps, car le client reçoit et consomme la musique fournie au moment où elle est diffusée. Les produits tirés des solutions sur demande, qui englobent principalement ceux tirés des services musicaux et de concerts, sont également comptabilisés au fil du temps, car le client reçoit et consomme le produit sur demande au moment où il est diffusé. La société comptabilise les passifs sur contrats lorsque les clients paient leurs frais d'abonnement d'avance.

Matériel et main-d'œuvre

Quant aux projets liés au matériel et à la main-d'œuvre, correspondant essentiellement à des accords intégrés, la société prend en compte chacun des produits et services lorsqu'ils ont été identifiés séparément et que le client peut tirer parti du produit ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Le montant total de la contrepartie attribuable est réparti entre chaque produit ou service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles en proportion de son prix de vente spécifique.

D'ordinaire, la société détermine les prix de vente spécifiques en fonction des prix observables pour des produits vendus séparément sans être assujettis à un contrat de services, ajustés pour tenir compte des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et services similaires ne sont pas vendus séparément, la société recourt à la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. La société comptabilise les produits provenant de chacun des produits ou services lorsque les obligations de prestation connexes sont remplies, soit à un moment précis pour ce qui est de la vente de matériel et au fil du temps pour les services musicaux.

Publicité

La société comptabilise des produits tirés de la publicité généralement à un moment précis, lorsque la publicité est diffusée sur le réseau. La publicité rejoint les clients par les médias commerciaux, les médias en continu et les médias de diffusion. Les médias commerciaux comprennent la musique sous licence en magasin, les vidéoclips, la signalisation numérique et les informations sur les consommateurs, les médias en continu comprennent la musique et les paysages sonores sur les canaux Web et mobiles et les chaînes FAST et les médias de diffusion comprennent les concerts, les spectacles, les vidéoclips et les chaînes audio de télévision.

Secteur radio

Le secteur Radio exploite des stations de radio partout au pays et tire ses produits de la publicité. Les produits publicitaires sont pris en compte à un moment précis lorsque la publicité est diffusée sur les ondes des stations de radio de la société. Les produits sont comptabilisés déduction faite des commissions des agences étant donné que ces charges sont payées directement aux agences par les annonceurs.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou de nouvelles techniques sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées.

Les frais de développement, déduction faite des crédits d'impôt, sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, sauf si les coûts peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est faisable sur le plan technique, si des avantages économiques futurs sont probables et si la société a l'intention d'achever le développement, ou dispose de ressources suffisantes pour le faire, et de mettre en service ou de vendre l'immobilisation. Dans ce cas, les frais sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles développées en interne. Il y a lieu de se reporter à la note m), Immobilisations incorporelles.

E) AIDE PUBLIQUE

L'aide publique est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société répondra aux exigences de la subvention ou du programme de subvention approuvé et que la société, de l'avis de la direction, recevra bel et bien l'aide publique. L'aide publique se rapportant aux charges d'exploitation, notamment une subvention salariale comme la Subvention salariale d'urgence du Canada, est comptabilisée en réduction de ces charges. Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des frais de recherche et de développement au cours de l'exercice où les coûts sont engagés.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont examinés et approuvés par les administrations fiscales, et il est possible que le montant de la subvention accordée diffère du montant comptabilisé.

F) CONTRATS DE LOCATION ET PAIEMENTS

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la société. Les paiements versés aux termes de ces contrats sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme une partie intégrante du total de la charge de location sur la durée du contrat de location. Les paiements éventuels au titre de la location sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

G) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les facilités renouvelables, la désactualisation des provisions, la variation de la juste valeur des dérivés et de la contrepartie conditionnelle, l'amortissement des coûts de financement différés, les (profits) pertes de change et les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des actifs financiers.

La société comptabilise les produits financiers et les charges financières à titre d'éléments des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

H) IMPÔTS

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible s'entend de l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou recouvré au titre du bénéfice imposable ou de la perte d'un exercice donné, aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs établie aux fins de la présentation de l'information financière et leur valeur fiscale.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

- les différences temporaires liées à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre de transactions qui ne sont pas un regroupement d'entreprises et qui ne touchent ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale);
- les différences temporaires qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans des entreprises associées ou dans des partenariats, dans la mesure où la société est à même d'exercer un contrôle sur le moment auquel les différences temporaires se résorberont et où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible;
- les différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés sera réalisé. Les actifs d'impôt différé sont évalués au coût à la clôture de chaque exercice, et leur valeur comptable est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, selon les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé se rapportent à des impôts prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

I) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte de l'incidence dilutive des options sur actions, des unités d'actions attribuées en fonction de la performance et des unités d'actions différées. Le calcul du nombre d'actions supplémentaires repose sur l'hypothèse selon laquelle tous les instruments qui ont un effet dilutif sont exercés et que le produit qui en est tiré, ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée, qui est considéré comme un produit présumé, sont utilisés aux fins du rachat d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne variable et d'actions à droit de vote multiple au prix de l'action moyen pour l'exercice. En ce qui a trait aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance, seule la rémunération fondée sur des actions non comptabilisée est considérée comme un produit présumé puisque le détenteur ne paie aucun prix d'exercice.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

J) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes déposés auprès de banques.

K) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur de réalisation nette s'entend du prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué du coût de vente estimé.

L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la restauration des lieux, le cas échéant.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Les profits et pertes à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la cession et de la valeur comptable, et sont comptabilisés en résultat net.

COÛTS ULTÉRIEURS

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est reflété dans la valeur comptable de la composante s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la composante iront à la société et s'il peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme prévu de réalisation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité, à moins que la société ait l'assurance raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Période
Bâtiments	De 20 à 60 ans
Infrastructure de radiodiffusion	De 8 à 25 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique	De 4 à 6 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

M) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, EXCLUSION FAITE DES LICENCES DE DIFFUSION

Les immobilisations incorporelles acquises par la société qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

La juste valeur des ententes de non-concurrence acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée en fonction des pertes de produits actualisées estimées qui ont pu être évitées grâce à la signature de ces ententes. La juste valeur des listes de clients et des relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes. Selon cette méthode, l'actif en cause est évalué après déduction du juste rendement sur tous les autres actifs qui contribuent à créer les flux de trésorerie connexes. La juste valeur des catalogues musicaux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les coûts estimés de création de ces catalogues musicaux. La juste valeur des marques de commerce acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon les paiements de redevances futurs estimés actualisés qui ne sont pas à verser.

Les montants inscrits à l'actif au titre des immobilisations incorporelles développées en interne comprennent le coût total des biens ou services externes et des coûts de main-d'œuvre directement attribuables au développement.

AMORTISSEMENT

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée.

Les immobilisations incorporelles développées en interne, déduction faite des crédits d'impôt connexes, sont amorties à compter de la date de commercialisation des biens et services.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice à l'étude et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Période
Logiciels et applications développés en interne	De 2 à 5 ans
Catalogue musical	De 5 à 15 ans
Liste de clients et relations clients	De 3 à 15 ans
Marques de commerce	De 2 à 20 ans
Licences, applications Web et logiciels	De 2 à 25 ans
Ententes de non-concurrence	De 2 à 11 ans

Les estimations utilisées aux fins des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont passées en revue à la clôture de chaque exercice et sont ajustées au besoin de manière prospective.

N) CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat à chaque composante locative et composante non locative sur la base de leur prix distinct relatif. En revanche, pour les contrats de location visant des biens dont elle est le preneur, la société a décidé de ne pas séparer les composantes non locatives et elle comptabilisera les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location.

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION À L'ÉGARD DES CONTRATS DE LOCATION

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est diminué périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur éventuelles et ajusté au titre de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis pour refléter le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si la société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 50 ans pour les immeubles et les tours, de 10 à 99 ans pour le terrain et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La société a décidé de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats dont la durée totale est d'au plus 12 mois et les contrats visant des actifs de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

OBLIGATIONS LOCATIVES

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est accru pour rendre compte du cumul des intérêts et diminué pour tenir compte des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

O) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES, GOODWILL ET LICENCES DE DIFFUSION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition en fonction du montant total de la contrepartie transférée. Les coûts d'acquisition engagés sont passés en charges et inclus dans les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges. Le coût d'un regroupement d'entreprises est imputé aux actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes. L'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) nets identifiables connexes acquis est affecté au goodwill. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets acquis, l'écart est alors comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

Lorsque la société présente des demandes au CRTC en vue d'obtenir l'approbation d'exploiter une nouvelle licence de diffusion, le CRTC peut exiger de celle-ci qu'elle s'engage à verser des contributions au titre du développement du contenu canadien (« DCC ») sur la durée initiale de la licence qui vont au-delà des exigences annuelles prévues. Ces obligations sont considérées comme faisant partie des coûts afférents à la délivrance de nouvelles licences de diffusion et constatées en tant que passif au moment où la nouvelle licence de diffusion entre en exploitation. Tous les autres coûts directs afférents à la délivrance et à l'exploitation de nouvelles licences de diffusion sont également inscrits à l'actif en tant que licences de diffusion. Les contributions au titre du DCC découlant de l'acquisition d'entreprises sont considérées comme des coûts de transaction et passées en charges dans les états consolidés du résultat net.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill et les licences de diffusion sont comptabilisés au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill et les licences de diffusion ont des durées d'utilité indéfinie et ne sont pas amortis. Ils font toutefois l'objet de tests de dépréciation. Les licences de diffusion sont considérées comme des actifs à durée de vie indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelées tous les sept ans sans qu'il soit nécessaire d'engager des coûts importants et il est peu probable que leur renouvellement soit refusé; par conséquent, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période au cours de laquelle les licences de diffusion devraient générer des entrées nettes de trésorerie pour la société.

P) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, lesquels comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations corporelles, pour déterminer si des événements particuliers ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable du goodwill et des licences de diffusion fait l'objet d'un test de dépréciation chaque exercice à la même date, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont décelées.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une UGT. Le goodwill est attribué à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies qui découleront du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un goodwill est attribué, qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Les pertes de valeur sont d'abord portées en déduction de la valeur comptable du goodwill attribué à l'UGT, puis en déduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata.

Q) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

PASSIF ÉVENTUEL

Un passif éventuel s'entend d'une obligation possible découlant d'événements passés dont l'existence sera confirmée uniquement s'il survient un ou plusieurs événements incertains futurs échappant au contrôle de la société ou encore d'une obligation actuelle découlant d'événements passés (dont l'existence a donc été confirmée), mais qui n'a pas été comptabilisée parce qu'il est peu probable que le transfert ou l'utilisation d'un actif, que la prestation d'un service ou que toute autre forme de transfert d'un avantage économique sera nécessaire pour régler l'obligation ou parce que celle-ci ne peut être estimée de façon fiable.

R) AVANTAGES DU PERSONNEL

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer est comptabilisé si cette dernière a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régime d'options sur actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à la direction ou à des membres clés du personnel de la société est comptabilisée à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante des capitaux propres est également comptabilisée sur la période d'acquisition de ces droits. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions de service seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Régimes d'unités d'actions attribuées en fonction de la performance et d'unités d'actions différées

Les unités attribuées en fonction de la performance et les unités d'actions différées qui devraient être réglées en trésorerie sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie, et la charge de rémunération est incluse dans les créditeurs et charges à payer. La charge de rémunération est initialement évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et est comptabilisée en résultat net sur l'exercice d'acquisition. Le passif fait l'objet d'une réévaluation selon la juste valeur des actions de la société chaque date de clôture. Les réévaluations effectuées au cours de l'exercice d'acquisition sont comptabilisées immédiatement en résultat net si elles se rapportent à des services passés et sont amorties sur l'exercice résiduel d'acquisition si elles se rapportent à des services futurs. La charge de rémunération cumulée qui sera ultimement comptabilisée correspond à la juste valeur des actions de la société à la date de règlement.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Les cotisations de la société, qui sont utilisées pour acheter des actions sur le marché libre pour le compte des employés, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à titre de charge au titre des avantages du personnel, et une augmentation correspondante du surplus d'apport est aussi comptabilisée. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est prévu que les conditions d'acquisition seront remplies, de sorte que le montant finalement passé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions d'acquisition à la date d'acquisition des droits.

Les actions à l'égard desquelles les droits ne sont pas acquis qui sont détenues en fiducie pour le compte des employés sont des actions propres et sont donc déduites des capitaux propres lorsque les droits connexes sont acquis.

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PRESTATIONS DE RETRAITE

La société offre un régime de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies. Elle n'offre aucun avantage complémentaire de retraite non lié aux régimes de retraite aux employés.

Régime de retraite à cotisations définies

La société verse des cotisations égales à celles des employés aux termes du régime de retraite à cotisations définies. Aux termes de ce régime, les cotisations sont versées à une entité distincte et la société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des sommes supplémentaires. La partie de la société est comptabilisée à titre de charge de rémunération à mesure que les cotisations sont versées, ce qui coïncide avec les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations aux termes des régimes à prestations définies est établi sur une base annuelle par des actuaires indépendants, séparément pour chaque régime, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels des deux régimes à prestations définies sont constatés immédiatement et intégralement dans la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global. Les gains et pertes actuariels ne sont pas reclassés dans les états consolidés du résultat global au cours de périodes subséquentes.

Le coût des services passés est comptabilisé dans le résultat net à la plus rapprochée des dates suivantes : i) la date de la modification ou de la compression du régime, et ii) la date à laquelle la société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le taux d'actualisation est appliqué au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies pour déterminer les charges nettes (produits nets) d'intérêts. La société comptabilise les changements suivants dans l'obligation au titre des prestations définies au poste « Charges d'exploitation » dans les états consolidés du résultat net : i) les coûts des services, qui comprennent les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les profits et les pertes sur les compressions ou les règlements, et ii) les charges nettes (produits nets) d'intérêts.

La valeur de tout actif au titre des prestations définies est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements au régime ou de compressions de cotisations futures au régime.

S) CAPITAL SOCIAL

Les actions à droit de vote subalterne, actions à droit de vote subalterne variable et actions à droit de vote multiple sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à leur émission sont portés en réduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle se tiendra virtuellement par vidéoconférence le 9 août 2023.

Calendrier provisoire des résultats

Premier trimestre de 2024
8 août 2023

Deuxième trimestre de 2024
7 novembre 2023

Troisième trimestre de 2024
6 février 2024

Quatrième trimestre de 2024
4 juin 2024

Inscription boursière

TSX : RAY.A et RAY.B

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX
2001, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 1600
Montréal (Québec)
H3A 2A6
Canada

1 514.285.8300 ou 1 800.387.0825
help@astfinancial.com
www.tsxtrust.com

Glossaire

Intelligence artificielle (IA) : Il s'agit en général d'algorithmes conçus pour prendre des décisions semblables à celles de l'homme, souvent en utilisant des données en temps réel.

Publicité extérieure audio : selon le même principe que l'affichage numérique, la publicité extérieure audio est une nouvelle catégorie de publicité extérieure mise au point par Stingray où des publicités audio personnalisées sont intégrées à des chaînes de musique diffusées dans des établissements commerciaux.

Téléviseur connecté : téléviseur qui intègre, ou auquel est connecté, un appareil pour permettre la diffusion de contenu vidéo en continu.

Affichage numérique : s'entend d'un réseau de médias d'affichage publicitaire numérique dans des espaces commerciaux et des lieux publics.

Chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) : Les chaînes FAST sont une nouvelle catégorie de contenu télévisuel par protocole Internet qui consiste en une programmation linéaire sans abonnement financée par la publicité (nécessite un abonnement Internet).

Télévision sur protocole Internet (IPTV) : procédé qui consiste à transmettre et à diffuser des émissions de télévision par Internet au moyen du protocole Internet (IP).

Services par contournement : s'entend des films et des émissions de télévision fournis par l'intermédiaire d'une connexion Internet haute vitesse plutôt que par câble ou par satellite.

Télévision payante : formule de télédiffusion selon laquelle les téléspectateurs paient par abonnement pour regarder une chaîne en particulier.

Télévision par satellite : mode de diffusion selon lequel un satellite transmet des signaux aux clients munis de l'équipement approprié dans une région donnée.

Vidéo sur demande par abonnement (VSDA) : s'entend d'un service qui donne aux utilisateurs un accès illimité à un vaste éventail de contenus moyennant des frais mensuels fixes. Les utilisateurs ont le plein contrôle et peuvent décider à quel moment lancer un programme.

Vidéo sur demande (VSD) : système dans lequel les téléspectateurs choisissent eux-mêmes le contenu qu'ils veulent visionner, au moyen d'un ordinateur ou d'un système de télévision interactive, à partir d'une vaste sélection.

Format 4K ultra-HD : la télévision en ultra-haute définition (ultra-HD) est un format d'affichage numérique dont la résolution horizontale est de l'ordre de 4 000 pixels (4K ultra-HD).

stingray.com